

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

Sujet :

ÉTUDE DE L'IMPACT DE L'ARRIVÉE DES FONDATIONS PRIVÉES SUR LES
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES QUI SE CONSACRENT À LA FAMILLE

Par

Élise DUCHARME
Bachelière en Sociologie

Essai présenté pour obtenir le grade de

Maître es arts (M.A.)

Pratiques de recherche et action publique

Mai 2010

Cet essai intitulé

ÉTUDE DE L'IMPACT DE L'ARRIVÉE DES FONDATIONS
PRIVÉES SUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES QUI SE
CONSACRENT À LA FAMILLE

est présenté par

Élise DUCHARME

Il a été évalué par un jury composé de

Mme. Hélène BELLEAU, présidente

M. Frédéric LESEMANN, directeur de maîtrise

Mme Carol GÉLINAS, milieu de pratique

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord à mon directeur de maîtrise M. Frédéric Lesemann que j'ai rencontré à Mexico pour la première fois il y a deux ans. C'était le début d'une belle aventure. Je le remercie d'abord de la confiance qu'il m'a accordée, de sa générosité dans le partage de ses connaissances et du temps qu'il m'a donné. J'ai appris énormément du chercheur, mais aussi de la personne qu'il est.

Je souhaite aussi remercier Mme Nathalie St-Amour qui a dirigé le stage que j'ai mené. Encore une fois pour sa générosité, pour son écoute et les discussions que nous avons eues. Ces moments furent précieux et m'auront fait avancer dans plusieurs réflexions sur le rôle que je serai éventuellement amenée à jouer.

Sans les collaborateurs et collaboratrices que nous avons eus, ce travail n'aurait pas vu le jour. Je tiens particulièrement à remercier les gens de la FAFMRQ, du ROCFM et de la FQOCF, qui sauront se reconnaître. Je souhaite aussi exprimer ma gratitude envers les répondants qui nous ont donné de leur temps et qui nous ont fait confiance en nous laissant entrer dans leur quotidien et en nous partageant expertise, connaissances et réflexions sur la question qui nous mobilisait. J'ai appris énormément au contact de tous ces gens et je me suis sentie sincèrement privilégiée de les avoir côtoyés.

Je souhaite remercier le CSSS de Bordeaux-Cartierville-St-Laurent pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette problématique et pour m'avoir fait confiance en m'offrant la bourse d'étude Marie-Anne-Lavallée me permettant de me consacrer à ce travail.

J'ai apprécié ces deux années passées à la maîtrise aussi grâce aux collègues avec qui je partageais l'aventure. Nous étions un beau groupe. Je les remercie pour les discussions, le support, l'entraide. J'ai beaucoup appris à leur côté.

Ma famille et mes amis ont aussi été un support moral important et nécessaire. Je les remercie d'avoir cru en moi et en mon projet, de m'avoir appuyée, et de leur compréhension quand je ne pouvais me joindre à eux pour me concentrer sur mon travail.

Finalement, je remercie mon amoureux avec qui j'ai partagé cette portion de vie à la maîtrise de près ou de loin, pour son écoute, ses encouragements, son appui, sa confiance et son amour.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 11

CHAPITRE 1 : STAGE ET RECHERCHE 13

1. 1 Problématique du projet de recherche et de mobilisation	13
L'état des connaissances	14
Questions de recherche	16
Hypothèses	16
1.2 Méthodologie de recherche et de mobilisation	17
Description du milieu de stage	17
Acteurs impliqués	18
Activités de stage : recherche et mobilisation	18
Méthodologie de recherche et de mobilisation	19
Considérations éthiques	21

CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE 23

2.1 L'influence des fondations privées	24
Les fondations dites « scientifiques »	24
L'expansion des fondations et leurs stratégies	27
L'apport de la nouvelle philanthropie	29
2.2 La gouvernance	32
D'où vient le concept de gouvernance	32
Le contexte de sa nouvelle émergence	33
Depuis les années 1990	35
Les usages et définitions qui y sont maintenant associés	36
Perceptions et débats autour de la gouvernance	37
La gouvernance comme réponse à la crise de l'État	37
La gouvernance concept politique ou apolitique	40
Légitimité démocratique, société civile et gouvernance	41
2.3 Les idées derrière l'action actuelle des fondations privées	42
Quelle prévention?	42
À qui s'adresse la prévention?	47
Par qui, comment?	49
2.4 La société civile : entre intérêts, démocratie et gouvernance	53
Questions d'ordre démocratique, d'intérêts et de gouvernance	53
Pratiques et impacts des fondations sur les OSC	54

Conclusion	56
------------------	----

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DONNÉES RECUEILLIES 59

3.1 Ce qui ressort globalement des entretiens réalisés	59
3.2 Les caractéristiques de type « scientifique » attribuées à la FLAC par les répondants	60
3.3 Les caractéristiques de type « nouvelle philanthropie » attribuées à la FLAC par les répondants	61
3.4 Enjeux relatifs à la gouvernance	64
3.5 La mission orientée vers la prévention	67
3.6 Les impacts sur les organismes communautaires	70
Une fondation qui intervient?	70
Une mobilisation des communautés?	72
Un choc culturel	73
La reconnaissance de la FLAC envers les organismes communautaires	75
3.7 Aspects positifs et nuances relatives aux interventions de la FLAC	79
3.8 Les limites, pistes et recommandations	81
Conclusion	82

CHAPITRE 4 : DESCRIPTION, RÉFLEXIONS ET BILAN RELATIFS AUX ACTIVITÉS RELIÉES AU STAGE 83

4.1 Réflexions autour des activités de mobilisation et de transfert de connaissances	83
4.2 Les apprentissages réalisés en cours de stage	85
4.3 Activités de transfert en milieu de pratique	86
4.4 Activités de transfert en milieu scientifique	88
4.5 Réflexions autour des retombées anticipées	88
Conclusion	89

CONCLUSION	91
ANNEXE N° 1 : TABLEAU DES MÉMOIRES PRÉSENTÉS.....	93
ANNEXE N° 2 : LA FLAC : QUELQUES REPÈRES	107
ANNEXE N° 4 : ARTICLE	117
ANNEXE N° 5 : GRILLE D'ENTREVUE	123
ANNEXE N° 6 : CERTIFICAT D'ÉTHIQUE	125
ANNEXE N° 7: PRÉSENTATION AU FORUM SOCIAL QUÉBÉCOIS	129
BIBLIOGRAPHIE	131

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

CAL	Comité d'action locale
CAM	Comité d'action de milieu (version montréalaise des CAL)
CSQ	Centrale des syndicats du Québec
DJE	Développement des jeunes enfants
ECD	Early Child Development
FAFMRQ	Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
FLAC	Fondation Lucie et André Chagnon
FQOCF	Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
OSC	Organisation de la société civile
OSI	Open Society Institute
NRS	Nouveaux risques sociaux
QE	Québec Enfants
QEF	Québec en Forme
ROCFM	Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal
TRANSPOL	Groupe de recherche sur les transformations du travail, des âges et des politiques sociales

Sujet :
**Étude de l'impact de l'arrivée des fondations privées sur les
organismes communautaires qui se consacrent à la famille**

INTRODUCTION

Dans le cadre du programme de maîtrise en Pratiques de recherche et action publique, offert par l'INRS-UCS, les étudiants sont amenés à réaliser un stage qui vise à mettre à profit les connaissances acquises en ce qui concerne la relation d'interface entre la pratique et la recherche dans le domaine social. Par conséquent, ils doivent intégrer un milieu de stage leur permettant d'effectuer la mobilisation des connaissances d'un milieu de pratique et, ainsi, tisser des liens qui permettront un aller-retour de manière réciproque entre celui-ci et le milieu de la recherche. Les activités de transfert de connaissances permettront ensuite de diffuser les connaissances produites parmi les membres des deux milieux mentionnés. Le document qui suit représente l'essai produit à la suite de la réalisation du stage et des activités de transfert. Il comporte quatre parties.

La première partie vise à faire la description du stage qui a été réalisé et est composée de deux sections. La première section expose la problématique autour de laquelle a pris forme ce projet de recherche et de mobilisation et du contexte qui l'a vu naître. L'état des connaissances à ce sujet est ensuite abordé, suivi des questions de recherche et des hypothèses que nous avons proposées. Il est ensuite question d'expliquer les concepts et les théories que nous utilisons pour articuler la problématique à ce que nous constatons sur le terrain. Une section subséquente permet d'expliquer le travail réalisé dans le cadre du stage, de décrire le lieu où il s'est déroulé, les méthodologies de mobilisation et de recherche qui ont été utilisées, les activités qui ont été réalisées et quels acteurs ont été impliqués. Les considérations éthiques sont finalement exposées.

La deuxième partie de cet essai fait part des théories qui sont utilisées pour des fins d'analyse. Elles permettent d'expliquer les théories relatives aux trois axes de recherches que nous présentons dans la première partie.

La troisième partie de cet essai présente les résultats obtenus à travers l'analyse des propos recueillis en entrevue et de documentations tirées entre autres des mémoires déposés en commission parlementaire. L'énoncé de constats et de recommandations suit, permettant d'évoquer des pistes et angles de recherches et des obstacles appréhendés dans l'éventualité de la poursuite de ce projet.

Finalement, la quatrième partie dresse un bilan des activités menées dans le cadre du stage prenant la forme de descriptions et de réflexions relatives aux thèmes de la recherche, de la mobilisation et du transfert de connaissances. Il y est aussi question des apprentissages effectués et des rôles de chacun dans le cadre d'une recherche visant à répondre à une problématique d'actualité.

CHAPITRE 1 : STAGE ET RECHERCHE

La section qui suit présente les raisons pour lesquelles nous avons trouvé important de nous pencher sur la problématique de l'implication des fondations privées dans la sphère sociale et le contexte dans lequel elle a pris forme. Elle sera ensuite explicitée, ainsi que seront présentés: un état des connaissances à son sujet et les questions et hypothèses de recherche qu'elle soulève. Une deuxième section de ce chapitre fera part du milieu et des activités de stage, puis des méthodes qui ont permis leur réalisation.

1. 1 Problématique du projet de recherche et de mobilisation

L'idée d'un projet s'intéressant aux rôles des fondations privées est née d'une rencontre organisée par des fédérations d'organismes communautaires « famille », soit la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) et le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM). Cette rencontre, qui regroupait aussi plusieurs acteurs dont des membres du Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles, s'intitulait : *Qu'est-ce qu'il y a au fond des fonds?*¹ Elle visait à répondre à des interrogations et à partager des expériences vécues par plusieurs acteurs membres de ces fédérations relativement aux fondations privées en général et plus particulièrement à l'arrivée de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) sur le territoire où ils sont amenés à travailler avec les familles. La rencontre s'est déroulée comme suit : trois intervenants et chercheurs ont exposé leurs points de vue respectifs sur les enjeux que posent la présence des fondations privées dans l'intervention sociale et leurs rôles comme partenaire de l'État. À la suite de leur présentation, des discussions animées ont été tenues et plusieurs questions sont demeurées sans réponses. C'est entre autres choses ce qui a motivé Nathalie St-Amour², en collaboration avec Frédéric Lesemann³, à mettre sur pied un projet de recherche autour de ce thème. Ainsi, des chercheurs et des acteurs du terrain se sont mobilisés afin d'entamer la phase exploratoire de ce projet, à laquelle mon stage est rattaché. Ultimement, ce projet, qui a fait l'objet d'une demande de subvention en vue de phases subséquentes, permettra à l'équipe de se pencher sur la nouvelle articulation du partage des responsabilités entre l'État, la famille, les groupes communautaires et le privé. Pour ce faire, trois axes de recherche sont priorisés :

- La gouvernance (le partage du pouvoir entre différents acteurs et l'État)
- La philosophie d'intervention (la « vision du monde » implicitement promue)

¹ Bulletin de la FAFMRQ : <http://www.fafmrq.org/federation/2008/10/quest-ce-quil-y-a-au-fond-des-fonds.html> , dernière consultation le 15 août 2010.

² Nathalie St-Amour est professeure à l'Université du Québec en Outaouais et membre du Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles.

³ Frédéric Lesemann est professeur chercheur au Centre – Urbanisation Culture Société de l'INRS et codirecteur de TRANSPOL (Groupe de recherche sur les transformations du travail, des âges et des politiques sociales).

- Les retombées sur le terrain (la rencontre entre les pratiques de terrain et les projets mis sur pied).

En effet, un constat effectué autant par des acteurs des milieux de pratique que par ceux de la recherche est que les gouvernements se tournent de plus en plus vers le secteur privé et la société civile, et ce, dans divers secteurs d'activité, afin d'offrir les services auxquels ils nous ont habitués depuis un demi-siècle. Dans le contexte actuel où plusieurs raisons — telles des considérations démographiques comme le vieillissement de la population — amènent l'État à se tourner vers la recherche de solutions nouvelles pour dispenser des services à moindre coût, on remarque que les organismes communautaires ont tendance à relayer l'État dans une logique de sous-traitance en vue de répondre à certains besoins des populations (Lesemann, 2008). Dans cette même logique apparaît un nouvel acteur : les fondations privées. Ces dernières sont aujourd'hui présentes dans différentes sphères d'activité de la société. Au Québec plus particulièrement, c'est la FLAC qui retient l'attention par une présence importante et des moyens qui le sont tout autant. Ce qui ressort des activités de cette fondation, et ce qui attire notre attention, c'est que, contrairement à ce à quoi nous avons été habitués au Québec jusqu'à maintenant, cette fondation ne fait pas œuvre de charité de façon désintéressée, mais souhaite, par ses actions, intervenir dans la sphère sociale pour y opérer des changements. Elle s'y immisce et instaure un nouveau type de collaboration avec l'État. Nous verrons plus tard que cela participe d'une transformation de la gouvernance de l'État.

Cependant, il faut souligner que le phénomène, bien que récent au Québec, n'est pas nouveau. On en dénote de nombreux exemples principalement aux États-Unis (Fondation Clinton, Gates...) qui en sont, en quelque sorte le berceau, entre autres pour des raisons historiques et de préférence politiques que nous n'exposerons pas ici, mais il existe aussi des cas en Europe (Open Society Institute de George Soros).

C'est donc dire que si nous nous intéressons principalement à la FLAC, c'est parce que nous sommes face à ce type de phénomène pour la première fois ici, que sa proximité géographique nous offre la possibilité de l'étudier de plus près et que nous nous intéressons aussi aux particularités qu'il prend sur notre territoire. Toutefois, il apparaît important de souligner que la situation décrite dans ce travail s'inscrit dans un mouvement plus large qui déborde celui de la seule FLAC. C'est pour cette raison que bien qu'il soit principalement question d'une fondation en particulier, le sujet général de ce travail est bien celui des fondations privées.

L'état des connaissances

Jusqu'à tout récemment, il y avait peu de connaissances produites sur les activités de la FLAC, puisque sa création (2000) et son implication en tant que partenaire de l'État (2002)⁴ sont récentes. Pour situer et mieux comprendre ses actions, notons que la fondation a entrepris ses activités en 2000 grâce à la vente de Vidéotron par son propriétaire M. André Chagnon. La fondation fonctionne avec un budget de 1,4 milliard de dollars, ce qui en fait la plus importante fondation du Canada. C'est à l'issue d'une

⁴ Québec en Forme: http://www.quebecenforme.org/quebec_forme/historique/, (14 novembre 2009)

tournée de consultation de neuf mois à travers le Québec, le Canada et même à l'étranger que les orientations ont été prises. La fondation entend intervenir relativement au thème de la prévention de la pauvreté et de la maladie et souhaite s'attaquer à leurs causes⁵. Elle se donne comme mission de « contribuer à donner aux enfants en situation de pauvreté et d'exclusion une chance égale aux autres de réussir dans le système scolaire et dans leur vie ». ⁶ Elle considère la famille comme le point d'ancrage de ses actions et veut intervenir au cours des premières années de vie des individus. Elle procède à travers les intervenants et les organisations actives des milieux ciblés. Sa vision est : « Que les gouvernements adoptent des actions préventives efficaces, à caractère universel si nécessaire, et mobilisent l'ensemble des acteurs de la société, prioritairement au Québec, afin qu'eux aussi adoptent une approche de prévention de la maladie et de la pauvreté ». ⁷

La FLAC participe au financement de plusieurs projets dans différents domaines entourant les thèmes de la santé, de l'activité physique, de la saine alimentation et du développement de l'enfant en passant par les habilités parentales. À titre d'exemple, elle a participé au financement de centres de recherche universitaire, elle a mis sur pied une campagne publicitaire sur le développement des jeunes enfants qui renvoie à un site où elle publie une revue sur le même sujet. Elle participe aussi au financement d'un site internet qui diffuse de l'information à propos de la santé en général.

Elle est devenue partenaire du gouvernement du Québec en premier lieu au moment de la mise en place d'un projet pilote avec *Québec en forme* (2002), puis à travers la corporation *Autonomie Jeunes familles* (2005). Elle a ensuite conclu des partenariats qui ont pris la forme de lois : la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en juin 2007, et la Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants adoptée en septembre 2009 à la suite d'une commission parlementaire particulière – c'est-à-dire une commission à laquelle les intervenants devaient être invités. Les mémoires présentés lors des commissions parlementaires sur ces projets de loi ainsi que les verbatim qui sont issus de leur présentation constituent des documents relatant les connaissances développées par les organismes ayant été invités à y participer (voir un tableau présentant les positions des acteurs invités à cette commission : annexe n° 1). Ces projets de loi instituent des fonds qui sont gérés soit par une société de gestion de fonds, soit par des entités créées par la FLAC : *Québec en forme* (QEF) et *Québec Enfants* (QE). Les conseils d'administration de chacune de ces instances sont composés à parité entre les membres proposés par le gouvernement et par la FLAC. Un troisième projet de loi – *Loi instituant le Fonds de soutien aux proches aidants des aînés* en partenariat avec la *Sojecci Il Itée* un holding de la famille Chagnon – a aussi fait l'objet d'une commission parlementaire et est à ce jour en processus d'adoption. Finalement, le gouvernement du Québec et la FLAC ont conclu une entente de collaboration en faveur de la persévérance scolaire. Notons que les ententes impliquent que la FLAC ou la famille Chagnon fournissent un pourcentage important de ces fonds. La répartition du financement de ces fonds entre la FLAC et le gouvernement, l'implication financière de la fondation sur d'autres projets ainsi que la

⁵ La Fondation Lucie et André Chagnon : <http://www.fondationchagnon.org/>, (7 mai 2008)

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

présence de membres de la fondation à des conseils d'administration d'autres organisations sont répertoriées dans un document présenté en annexe (annexe n° 2).

Par ailleurs, on dénote un intérêt croissant pour connaître l'état de la situation, entre autres de la part de plusieurs organismes communautaires, syndicats, acteurs d'institutions publiques et de certains chercheurs universitaires. Un blogue : *Observatoire Fondation Chagnon*⁸ a d'ailleurs été créé à la fin de l'année 2008 et vise à suivre l'évolution des activités de la Fondation. D'autres organismes fournissent sur leur site internet des sections qui permettent la diffusion de connaissances à propos des PPP sociaux — voir les sites de la FAFMRQ et du ROCFM. Quelques articles sont aussi parus dans *le Devoir*, dont un dossier mené par Clairandrée Cauchy dans l'édition du 23 mai 2009, ainsi que le numéro du magazine *L'actualité* du mois de septembre 2009 sur le sujet qui nous intéresse.

Questions de recherche

Question générale :

Dans quelle mesure l'engagement avec les fondations privées contribue-t-il, ou non, au changement des rôles et des dynamiques entre les populations, les organismes communautaires ou institutionnels et l'État?

Questions spécifiques :

- Dans quelle mesure les fondations privées sont-elles à l'écoute des organismes communautaires et des populations à qui ces derniers viennent en aide?
- Les fondations privées risquent-elles d'influencer les orientations des actions menées par les organismes?
- Quel pouvoir est accordé aux fondations privées lorsqu'elles s'associent à l'État dans l'offre de services destinés aux populations?
- La nouvelle forme de gouvernance issue de l'association entre l'État et les fondations privées soulève-t-elle des questionnements relatifs à des enjeux d'ordre démocratique?

Hypothèses

Les enjeux soulevés par cette problématique nous poussent à formuler trois hypothèses :

- Tout d'abord, bien que plusieurs fondations privées disent vouloir partir des communautés pour élaborer leurs actions, nous faisons l'hypothèse qu'une part importante des orientations prises par les organismes sont dictées dans une logique que nous nommons « top-down ». Autrement dit, selon cette hypothèse, les orientations seraient davantage dictées par les fondations et imposées aux organismes qui sont près des populations. Par conséquent, elles ne seraient pas

⁸ Le blogue Observatoire Fondation Chagnon : <http://observatoirechagnon.blogspot.com/search?updated-min=2008-01-01T00%3A00%3A00-08%3A00&updated-max=2009-01-01T00%3A00%3A00-08%3A00&max-results=10>, (4 avril 2009).

réellement issues d'un partenariat égalitaire entre les acteurs des communautés et lesdites fondations.

- Ensuite, nous faisons l'hypothèse que ce type de partenariat marque l'arrivée d'une nouvelle forme de gouvernance de la sphère sociale au Québec.
- Finalement, nous faisons l'hypothèse que l'association de l'État avec un acteur privé qui s'intéresse à la sphère sociale, telle que la FLAC, pourrait poser des problèmes d'ordre démocratique.

1.2 Méthodologie de recherche et de mobilisation

La partie suivante décrit où et comment s'est déroulé le stage et quelles personnes ont été impliquées dans sa réalisation. Il sera ensuite question des activités de recherche et de mobilisation accomplies et des méthodes qui ont été utilisées à cette fin. Les considérations éthiques seront ensuite abordées, suivies des retombées anticipées de ce projet de recherche et de mobilisation.

Description du milieu de stage

Le stage qui a été réalisé dans le cadre de cette maîtrise s'est fait en milieu de recherche au Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles. Entamant sa seizième année d'existence, ce partenariat se donne pour mandat la recherche sociale relative aux problématiques liées à la thématique de la famille québécoise actuelle. Cet organisme, basé à l'INRS – Centre Urbanisation, Culture et Société, est un lieu où convergent les connaissances issues de divers secteurs et produites par le travail mené en multidisciplinarité. Cette organisation regroupe des membres provenant du milieu de la recherche universitaire, ainsi que des intervenants et professionnels issus des sphères communautaire ou gouvernementale. Par ses réalisations, ce partenariat souhaite favoriser l'avancement des connaissances en lien avec son objet d'étude, ainsi qu'un transfert des connaissances, contribuant à la mise en œuvre d'actions collectives mieux concertées et plus appropriées auprès des familles.

Le Partenariat s'est donné trois principaux objectifs, soit :

- 1- Favoriser l'avancement des connaissances sur la famille québécoise contemporaine;
- 2- Favoriser, par la production et la diffusion des connaissances, une collaboration et des échanges multiorientés entre tous les partenaires et favoriser la consolidation;
- 3- Le renouvellement d'une équipe multidisciplinaire et multisectorielle de recherche sociale sur la famille.

Trois axes de recherche y sont privilégiés :

- 1- L'articulation des réalités familiales et sociales : choisir, concilier, négocier;

- 2- La solidarité, la protection et la participation sociales;
- 3- Les conceptions, les normes et les valeurs associées à la famille⁹

Dans le cadre de ce projet de recherche et de mobilisation, je me suis jointe au partenariat, puisqu'il était question des impacts de l'arrivée de la FLAC et que celle-ci s'implique particulièrement dans les champs enfance et famille. Plus spécifiquement, ce projet s'inscrit dans l'axe 2 tel que mentionné ci-haut. Nathalie St-Amour, membre du Partenariat, et Frédéric Lesemann, mon directeur de maîtrise, ont assuré l'encadrement de ce projet de stage.

J'ai également été amenée à travailler en collaboration avec le CSSS de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent, aussi membre du Partenariat, puisqu'une bourse m'a été accordée par cet organisme dans le cadre de ce projet de recherche et de mobilisation. Il est d'autant plus intéressant d'y être associée que cette institution est un centre affilié universitaire qui s'intéresse au thème de la famille et qui a comme créneau général de recherche : *le soutien aux familles en transformation : vers un continuum de promotion, de prévention, de pratiques communautaires et de services d'aide formelle*¹⁰.

Acteurs impliqués

Plusieurs acteurs ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce projet de stage. C'est avec Mme Nathalie St-Amour, responsable de ce projet de recherche et de la supervision de ce stage, ainsi qu'avec M. Frédéric Lesemann mon directeur de maîtrise et collaborateur à ce projet de recherche, que j'ai le plus souvent échangé afin de m'orienter tout au long de ce travail. Nous avons aussi rencontré à diverses reprises les responsables de regroupements d'organismes « famille », soit de la FAFMRQ, de la Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF) et du ROCFM avec lesquels nous avons développé des liens particulièrement étroits. Nous avons également eu des échanges à quelques reprises avec certains membres du Partenariat Famille en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles, ainsi qu'avec des responsables du CSSS de Bordeaux-Cartierville – St-Laurent.

Activités de stage : recherche et mobilisation

Le stage effectué s'inscrit dans le cadre d'une étude exploratoire. Il permet de documenter sommairement l'arrivée de la FLAC sur deux territoires québécois¹¹. Il a été réalisé dans le but de préparer une demande de subvention et de faire une première étape de travail en vue de la réalisation d'un projet de recherche plus large sur le même sujet. La partie qui suit permettra d'expliquer les activités de recherche et de mobilisation qui ont été réalisées dans le cadre du stage.

⁹ Les informations relatives au Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles ont été recueillies dans le site Internet : <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/>, (10 février 2009).

¹⁰ Les informations relatives au CSSS de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent ont été recueillies dans le site Internet : <http://www.santemontreal.qc.ca/csss/bcstl/fr/default.aspx?sortcode=1.36.45>, (23 mars 2009).

¹¹ Les territoires choisis pour notre travail ne seront pas identifiés afin de préserver l'anonymat des intervenants rencontrés.

La rencontre réalisée en mai 2008, dont il a été question plus haut, a permis de créer des liens qui se sont maintenus et qui ont débouché sur d'autres rencontres tenues successivement afin de suivre le développement des activités de la FLAC et de connaître comment cela était vécu sur le terrain (voir en annexe n° 3 l'historique de la mobilisation et du transfert des connaissances). Par conséquent, la participation à ces rencontres a fait partie des activités réalisées dans le cadre de ce stage. J'ai aussi assisté à une journée organisée par le CSSS Bordeaux-Cartierville-St-Laurent en janvier 2009 sur la question des partenariats, à une présentation de Nathalie St-Amour traitant du sujet durant une rencontre du Partenariat Famille en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles et à un évènement organisé par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) sur les partenariats public-philanthropie en novembre 2009.

Tout au long de l'année, des activités de recherche et de veille ont permis de documenter les activités passées et présentes de la FLAC. Nos partenaires ont contribué à cette activité puisque nous nous sommes communiqué nos découvertes respectives par courriel. Un document a été réalisé afin de rendre compte de la présence et de l'implication de la fondation dans divers milieux (annexe n° 2).

À la suite de la commission parlementaire particulière, qui s'est tenu en avril 2009 relativement au projet de loi n° 7 de la 39^e législature de l'Assemblée nationale : Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants, un document a été produit, sous forme de tableau, faisant état des points de vue des différents acteurs qui ont été invités à présenter des mémoires (annexe n° 1).

Une autre partie du stage visait à documenter la philosophie d'intervention de la FLAC. Pour cela, j'ai dû repérer les experts qui ont ou ont eu de l'influence sur les orientations prises par la fondation. Les lectures que j'avais effectuées jusque-là, des recherches supplémentaires effectuées sur internet, ainsi que certains documents fournis par nos partenaires, m'ont permis d'être mise sur des pistes intéressantes. J'ai donc cumulé un certain nombre de lectures à faire que j'ai effectuées dans le cadre du cours de lectures dirigées. Les informations recueillies ont donné lieu à la parution d'un article dans le bulletin du Partenariat Famille en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles (annexe n° 4).

J'ai assisté à la réalisation d'entretiens menés par Mme St-Amour sur un des deux territoires, pour effectuer ensuite ceux de l'autre territoire. C'est ainsi que cinq acteurs ont été rencontrés sur le premier, et quatre sur le deuxième. À la suite de chacune des rencontres, un résumé des propos tenus a été rédigé, accompagné des réflexions qu'elles ont suscitées. L'explication du choix des acteurs rencontrés sera présentée dans la section faisant état de la méthodologie utilisée.

Des rencontres régulières avec Nathalie St-Amour et Frédéric Lesemann ont jalonné le déroulement du stage que j'ai mené.

Méthodologie de recherche et de mobilisation

La section qui suit permettra d'expliciter la méthodologie qui a contribué à la réalisation de ce projet. Elle sera composée de deux sections puisque le projet contient une part de recherche et une part de mobilisation.

Étant donné que nous cherchons à connaître les répercussions de l'arrivée de la FLAC en territoire québécois et les dynamiques induites par sa présence, nous avons jugé opportun de procéder à une recherche de type qualitatif. Les détails de la méthodologie sont donc explicités comme suit.

Premièrement, une revue de la littérature a été effectuée. Elle a porté sur l'histoire des fondations privées en général. Ce détour historique a mené aux États-Unis et a mis au jour des types de fondations privées apparues à différents moments. Cela a permis de comprendre les contextes de leur émergence, les raisons qui les ont poussées à agir d'une manière particulière et les mouvements dont elles ont fait partie ou qu'elles ont contribué à créer. Puis, la portion de travail suivante s'est intéressée plus spécifiquement à la FLAC. Cela nous a donné l'occasion de documenter d'une part l'historique de sa formation, ainsi que ses missions, objectifs, valeurs et modus operandi, et d'autre part les activités et programmes qu'elle finance. Pour ce faire, j'ai consulté les documents, publications et sites Internet de la fondation et des organismes qui y sont associés.

Puis, j'ai réalisé une portion supplémentaire de revue de littérature en m'intéressant premièrement au concept de gouvernance, qui a fait l'objet d'une synthèse dans le cadre d'un cours, et ensuite aux philosophies sous-jacentes pouvant orienter les actions de la FLAC. Pour cela, j'ai utilisé les documents que j'avais rassemblés au fil de mes recherches documentaires précédentes qui m'ont aussi permis d'en trouver d'autres.

Deuxièmement, nous avons recueilli des données primaires en effectuant des entretiens semi-dirigés (voir grille d'entretien annexe n° 5). Les neuf entretiens réalisés ont eu lieu sur deux territoires de la province. Nous souhaitions rencontrer des acteurs qui ont été témoins ou qui ont vécu des situations liées à l'arrivée de la FLAC sur leur territoire. Pour ce faire, nous devons identifier quelques personnes avec l'aide de nos collaborateurs pour ensuite utiliser la technique « boule de neige » afin de constituer notre échantillon. C'est donc dire que les premières personnes que nous avons rencontrées nous ont mis en contact avec d'autres acteurs qui pouvaient se montrer intéressés par la participation à notre projet. C'est ainsi que nous sommes entrés en contact avec ces gens qui ont en général répondu favorablement à notre invitation.

La plupart des acteurs que nous avons rencontrés siègent ou ont siégé sur un Comité d'action locale (CAL) ou un Comité d'action de milieu (CAM) — structures de concertation mises en places permettant la participation d'un territoire aux programmes initiés par la FLAC soient QEF et QE. Par conséquent, ils proviennent des instances qui sont nécessaires à la composition d'un CAL ou d'un CAM, c'est-à-dire : la Ville, les écoles du milieu, les organismes communautaires et le CSSS. Par ailleurs, certains acteurs rencontrés proviennent d'organisations chapeautant des organismes, qui eux siègent à un CAL ou un CAM, tel que le sont nos collaborateurs provenant pour la plupart de fédérations d'organismes communautaires.

Des comptes rendus ont été réalisés à la suite des entretiens. Ils comportent une partie *résumé*, qui relate les propos tenus par le répondant, et une partie *réflexion*. Ce matériel a servi à la réalisation de l'analyse permettant de mettre en lien les expériences et réflexions dont nous ont fait part les répondants et les théories que nous avons retenues pour éclairer la problématique à la suite de la recherche documentaire.

Relativement à la méthodologie de mobilisation des connaissances, c'est grâce à la rencontre du mois de mai 2008 que les premiers contacts ont été effectués avec des acteurs qui sont devenus par la suite les collaborateurs de ce projet. Des rencontres subséquentes avec eux ont permis d'établir les priorités de recherche qui se sont traduites dans les trois axes exposés plus haut dans la problématique. Nous avons aussi assisté à des rencontres qui regroupaient certains de ces acteurs, et ce, à quelques reprises, ce qui a permis par le fait même de rencontrer d'autres gens interpellés par cette problématique. En effet, c'est à travers un réseau de courriel que nous avons pu plus facilement rester en contact. Il a été utile pour partager les développements de la situation de l'arrivée de la FLAC, ainsi que de suivre la mobilisation des groupes à propos de ces enjeux.

Considérations éthiques

Puisque des entretiens ont été réalisés au cours de ce projet de recherche, nous avons obtenu un certificat d'éthique de la part du comité de l'INRS (voir annexe n° 6). Nous avons fourni à chacun des participants un résumé du projet de manière écrite en plus de leur en avoir fourni une explication oralement au moment de les contacter pour solliciter leur participation et au début de chacun des entretiens. Un formulaire de consentement libre et éclairé a aussi été expliqué et soumis à l'approbation de chacun des répondants. Par conséquent, ils ont été informés de leurs droits relativement à la participation au projet de recherche et de leur possibilité de se retirer à quelque moment que ce soit. Nous avons aussi demandé à chacun s'ils acceptaient que leurs propos soient enregistrés et il leur a été mentionné la possibilité de renoncer à l'enregistrement à tout moment. Des explications leur ont été fournies relativement à la manière dont nous comptons assurer leur anonymat et la confidentialité de leur propos. Toutefois, ils ont été avertis de la possibilité qu'ils puissent être identifiés de manière indirecte, et cela, bien que nous ayons pris les mesures nécessaires pour l'éviter. Il a aussi été convenu de la manière dont seraient utilisés les matériaux issus des entretiens, ainsi que de la façon dont nous prévoyions assurer l'anonymat des participants et la confidentialité des matériaux recueillis.

CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE

Avant de procéder à l'analyse de la documentation qui a été recueillie, il s'avère nécessaire de clarifier certains concepts et d'exposer les théories qui serviront à l'articulation de notre propos. Nous débuterons par une mise en contexte qui situe l'action des fondations privées dans un cadre historique plus large et qui dresse un portrait rapide de différents types de fondations privées s'étant déployées, ainsi que des répercussions qu'elles ont pu avoir. Par le fait même, nous verrons qu'un certain nombre de fondations privées ont eu une influence importante sur la promotion d'une branche particulière des sciences sociales.

Le concept de gouvernance de l'État sera aussi abordé. Nous avons vu plus tôt que l'État trouve des moyens pour réduire les coûts de ses opérations entre autres en externalisant le travail qui découle de ses responsabilités. Il est intéressant de se questionner sur les possibilités d'orienter les actions gouvernementales des différents acteurs qui interagissent avec l'État, du pouvoir de chacun et des problèmes démocratiques que peut engendrer l'influence d'acteurs non élus sur les orientations données aux actions étatiques.

À la suite du retour dans l'histoire effectué en première partie et de l'explication du concept de gouvernance, un lien sera tissé entre ces sciences sociales — mathématiques et probabilistes — et une volonté de la part de l'État et des fondations privées de réduire les problèmes actuels et anticipés qui pourraient nuire à l'ordre social. Dans le cas actuel, les problèmes identifiés sont liés à une explosion des coûts engendrés principalement par une population vieillissante et généralement en moins bonne santé. Nous verrons que pour réduire cette menace une nouvelle théorie présentée comme une panacée se trouve dans la prévention et cible particulièrement les jeunes enfants.

Finalement, la dernière partie portera sur les questions de gouvernance, puis sur les intérêts liés aux activités philanthropiques, les manières dont celles-ci sont mises de l'avant et les impacts possibles qu'elles peuvent avoir sur les organismes de la société civile.

Avant de commencer, il nous faut spécifier de quelle manière nous utiliserons le concept de société civile pour la suite du travail. D'abord, il est difficile de tout harmoniser puisque pour certains auteurs la société civile à laquelle ils font référence inclut tout ce qui est en dehors des institutions étatiques, de l'entreprise privée ou d'organisations à but lucratif. C'est dire que pour eux, les fondations philanthropiques font partir de la société civile. Pour plusieurs autres, la société civile consiste davantage en regroupements citoyens autour d'une cause, et ce, afin d'offrir du support, des services, ou de travailler comme groupes de pression pour les membres qu'ils représentent. C'est à cette dernière définition que nous ferons référence lorsqu'il sera question de société civile, d'organisme de la société civile (OSC), d'organisme communautaire ou d'organisme de la communauté.

2.1 L'influence des fondations privées

La tradition des grandes fondations privées est issue du terreau étatsunien de la fin du XIXe et du début du XXe siècle avec entre autres les Carnegie et Rockefeller pour poursuivre avec les Kellogg et Ford et finalement avec les Clinton et Gates. Des différences dans leurs manières de percevoir leurs rôles et d'opérer se sont toutefois transformées à travers le temps. Les premières ont développé la « philanthropie scientifique », alors que les plus récentes qui se veulent différentes sont qualifiées de « *venture philanthropy* », « *new philanthropy* », « *entrepreneurial philanthropy* » (Anheier et Leat, 2006) ou comme faisant partie du mouvement de « *philanthrocapitalism* » (Bishop et Green, 2008; Edwards, 2008). Malgré les différences introduites par certains auteurs entre ces appellations, le propos de ce travail n'est pas de s'y attarder. Nous utiliserons par conséquent les termes de nouveaux philanthropes ou de nouvelle philanthropie afin de désigner ces derniers. Bien que nous référerions à ces catégories, on remarque rapidement que les fondations partagent des caractéristiques provenant de ces deux grands ensembles. Leur appartenance n'est pas mutuellement exclusive. En effet, bien que certaines fondations se qualifient elles-mêmes d'un type plutôt que d'un autre, la plupart combinent des caractéristiques de chacun des types.

Les fondations dites « scientifiques »

Les auteurs Seybold (1982) et Guilhot (2004) évoquent comme raison de l'avènement des fondations privées dans la sphère sociale, un besoin de comprendre et d'agir sur les bouleversements qui ont cours. Plusieurs organiseront leur travail autour de la recherche scientifique pour documenter les transformations de la société et y réaliser leurs actions. Plusieurs fondations seront d'ailleurs impliquées dans le financement d'universités qui sera considéré par Andrew Carnegie comme l'acte philanthropique le plus valable (Guilhot, 2007 : 448).

Ce sont les années suivant la Deuxième Guerre mondiale qui sont les plus marquantes dans l'impulsion du rôle des fondations privées. Elles donnent lieu à une certaine désorganisation ayant cours dans les mondes du travail, de la famille et de la distribution spatiale de la population. Le travail devient plus précaire, la structure familiale se diversifie avec une plus grande part des couples séparés ou de familles monoparentales ou recomposées et les populations des villes se distribuent à travers une plus grande ségrégation économique ou raciale. Cette situation contribue à un sentiment d'instabilité qui pousse différents acteurs de la société, dont plusieurs fondations privées, à se tourner vers les sciences sociales pour fournir des données permettant un meilleur contrôle des répercussions provoquées par ces transformations :

Aware that social reform was unavoidable, they chose to invest in the definition and scientific treatment of the "social questions" of their time (Guilhot, 2007: 452).

It is in the context of this fear of social disorganisation that the foundation sought to develop the practical aspects of the behavioural sciences. Rather than promoting fundamental social change to meet problem areas that were emerging, the foundation attempted to remap the world at the level of ideas and to update the dominant ideology (Seybold, 1982 : 275).

L'investissement dans les institutions d'enseignement supérieur par les organisations philanthropiques leur donne la possibilité de remodeler les disciplines de différentes manières, par exemple en favorisant une approche plutôt qu'une autre.

The reference to the progressive era is therefore a necessary retrospect if we want to understand the political and ideological functions of philanthropy, and especially of philanthropic initiatives directed at higher education and academic disciplines. For it gives us indications regarding the strategic value of these fields as laboratories of social reform – both as the strategic training ground of new elites and as generators of policy knowledge. Investing in higher education does not only earn philanthropists some social prestige: it allows them to promote “scientific” ideas about social reform and to define the legitimate entitlements to exercise power by reorganizing traditional curricula and disciplines. Educational philanthropy allows specific social groups, using their economic and social capital, to shape the policy arena not so much by imposing specific policies as by crafting and imposing the tools of policy-making. In the context, the social sciences, as a learned representation of society and diagnosis of its ills, represent a crucial stake. By contributing to their early development, philanthropists sought to ensure that social reform would be congruent with their own interests (Guilhot, 2007: 449).

Seybold et Guilhot s'entendent sur l'importance du rôle joué par la Fondation Ford dans le développement d'une nouvelle approche en science sociale, le béhaviorisme, ainsi que dans sa diffusion à l'intérieur des États-Unis et à l'étranger. C'est avec l'objectif de contrôler les impacts engendrés par les transformations et de voir stabiliser l'univers social pour assurer l'ordre social prévalant que furent définis les problèmes sociaux et les programmes pour y répondre. Les fondations ne voulaient pas radicalement changer les choses, mais plutôt comprendre les changements qui étaient en cours pour définir des solutions favorisant le maintien de l'ordre social : « *The stated goal of the program was to reduce social disorder by proposing practical steps to aid personal adjustment rather than fundamentally altering the social structure* » (Seybold, 1982 : 277).

Un aparté pour dire que nous pourrions aujourd'hui associer cette manière de voir les choses et d'agir comme convergeant avec un certain point de vue relatif au concept de « développement durable » promu par un certain nombre de fondations : « le concept de développement durable s'est construit sur environ 30 ans, à travers une stratégie davantage descendante des Nations Unies propulsée par les grandes organisations internationales environnementales. Par rapport à ses concepts tremplins, soit le concept d'écodéveloppement et la Stratégie de conservation de l'UICN, le développement durable est une version modifiée, cherchant le compromis, la prise en compte de l'environnement et de l'équité tout en ne sacrifiant pas, autant que possible, la croissance économique » (Gagnon, 2008 : 11). Une fondation contemporaine ayant son siège social à New York, l'*Open Society Institute*, menée par le philanthrope George Soros joue un rôle important en Europe et un peu partout dans le monde. Elle contribue à disséminer cette définition du développement durable à travers les institutions qu'elle finance. En effet, l'élite dirigeante produite par l'Université qu'elle a mise sur pied institue : « un certain nombre de savoirs de gouvernement permettant d'assurer une gouvernance de la mondialisation financière sans la remettre en cause. Il s'agit, en d'autres termes, de la rendre “durable”, ce qui vise à mettre à profit les savoirs réglementaires qui s'élaborent autour de nouvelles questions sociales que sont l'environnement, les droits de l'homme, le développement, les questions de genre, etc., tout en désamorçant la critique qu'ils rendent possible » (Guilhot, 2004 : 14). Ce qui vient d'être décrit illustre bien la volonté de la part des fondations privées de réduire les

risques associés aux transformations de la société pour poursuivre un projet selon une ligne de pensée donnée.

Les sciences sociales qui sont préconisées se voudront plus proches des sciences naturelles. Comme en fait part Seybold (1982), on assoira dorénavant les principes politiques davantage sur un « *new realism* », c'est-à-dire qu'une posture scientifique issue des méthodes utilisées par les sciences de la nature sera préférée pour orienter les politiques sociales.

The natural sciences and their contribution to the mastery of physical phenomena were taken as a model to which the social sciences had to conform. The adoption of the experimental method was also supposed to ensure that scientific discourse would remain value-free. The social scientist, therefore, would look more like an expert, a technical specialist or a social engineer than a reformist intellectual (Guilhot, 2007:252).

Le virage que l'on fait subir aux sciences sociales provient d'une volonté de mettre de côté les questions normatives soulevées par les sciences politiques traditionnelles pour se pencher sur la compréhension pratique des problèmes humains et pour ce faire on favorisera les méthodes positivistes à travers un système d'expertise : « l'objectif de soutien philanthropique aux sciences sociales est ainsi de produire une science appliquée du monde social susceptible d'accroître les possibilités de "contrôle social" et donc mise en demeure d'émuler la méthode des sciences naturelles et la maîtrise des phénomènes physiques qu'elles rendent possibles » (Guilhot, 2004 : 5). Le comportement humain était l'objet de l'observation d'une partie importante de chercheurs associés à la théorie positiviste nommée le béhaviorisme, que la Fondation Ford a fortement contribué à populariser : « *Why should the Ford Foundation be singled out as an entry point for studying the rise of the behavioural sciences? The answer is simple: foundations in general, and Ford in particular, were the main force behind its development* » (Seybold, 1982: 272). En plus d'avoir un programme qui s'est appelé « *behavioural sciences program* », la Fondation Ford, ainsi que certaines autres fondations étatsuniennes, a fait la différence financièrement pour contribuer à l'émergence de cette méthode. En effet, comme en fait part Robert Dalh dans l'article de Seybold :

If the foundations had been hostile to the behavioural approach, there can be no doubt that it would have had very rough sledding indeed. For characteristically, behavioural research costs a good deal more than is needed by the single scholar in the library - and sometimes, as with the studies of voting in presidential elections, behavioural research is enormously expensive » (Seybold, 1982: 272).

De plus, le contexte dans lequel cela s'inscrit doit être compris comme suit :

The effort to restructure political science required a substantial financial investment in graduate departments, individual scholars, research institutes, and professional associations. During the crucial decade of the 1950s, it was the Ford Foundation which played the key role in supporting the behavioural sciences. Between 1951 and 1957 the Behavioural Science Division of the Ford Foundation granted over \$23 million for support of the behavioural science movement. This was clearly the largest investment made by any institution and was particularly significant since the federal government had not become involved in supporting social sciences. Thus this period of time, grant money from private foundations was the only source of funding for research. This gave Ford and other foundations tremendous leverage in shaping the behavioural sciences (Seybold, 1982 : 272).

Il est d'ailleurs intéressant de noter que malgré le développement et la popularisation du béhaviorisme à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, cette approche a toujours

une place importante dans l'évaluation des conditions sociales des individus, comme il en sera question plus loin dans la partie sur la prévention. Certains gouvernements et fondations privées promouvaient et promeuvent toujours ce genre de recherches pour que soient produits des résultats sur lesquels ils sentent qu'ils peuvent s'appuyer pour agir. Toutefois, les statistiques provenant de l'étude des comportements humains, donc de la part visible des actions humaines, est très réductrice de la complexité des réalités que constituent les rapports sociaux :

Le cas le plus évident est celui de la science qui contient le mot État dans son nom : Statistique. Dans ses premières années au XVIIIe siècle c'était une activité descriptive qui rendait compte textuellement de la situation d'un État. Son orientation quantitative et mathématique ultérieure est souvent décrite en termes de rupture méthodologique et de découverte de régularités et de probabilités. Cependant, ces activités pourraient être vues plutôt comme la création de régularités et l'émergence d'une perspective probabiliste, du point de vue d'un État de plus en plus régulateur et interventionniste qui essayait de traiter un grand nombre d'êtres humains divers comme des sujets. Le changement cognitif fondamental qui a été fait a consisté à isoler les individus les uns des autres, à ignorer les relations sociales qui pouvaient exister entre eux, et ensuite à opposer cette masse atomisée à l'État. Fondamentalement, le même paradigme vaut pour la recherche sociologique empirique qui a été poursuivie en dehors du royaume strict de la statistique et qui, après la Seconde Guerre mondiale a été intégrée dans le corps des sciences sociales académiques, mais qui a continué à imposer cette notion très particulière, et réductrice du social dans la tradition sociologique (Wagner, 1992 : 2).

By definition, traditional political science research was not part of the «new political science». This perspective stressed survey research as the dominant technique in the field, which in turn placed further limits on the topics which could be investigated. In short, a narrow, pragmatic orientation became prominent which excluded other possible perspectives» (Seybold, 1982 : 274).

Bien que l'argument de l'objectivité ait été à la base de la promotion de cette méthode, il pourrait se voir questionné. En effet, malgré l'utilisation de faits observables il y a une interprétation qui en est faite qui repose sur une définition particulière des problèmes sociaux : « un problème social est le produit à la fois de conditions objectives et de définitions subjectives, mais à quelques exceptions près, les chercheurs ont accordé bien davantage d'attention aux conditions objectives qu'aux définitions subjectives » (Lesemann, 1994 : 582). Par conséquent, le contexte précédemment décrit laissait la part belle aux fondations qui, par leur investissement dans les centres de recherches et leur appui à un type de méthode particulier, contribuaient à la définition des problèmes sociaux à travers un point de vue qui leur était propre. En se voulant plus objectives, les sciences sociales ont négligé le fait que les orientations prises sont dictées par les objectifs que ses promoteurs se sont fixés, et ne représentent alors qu'une partie de la complexité du social.

L'expansion des fondations et leurs stratégies

Les philanthropes n'ont pas seulement influencé les pratiques aux États-Unis. En effet, leurs souhaits étaient d'avoir une portée beaucoup plus large, ce qui s'inscrivait parfaitement dans le contexte de l'après-guerre :

Aux États-Unis, les fondations s'efforcent de répondre aux besoins stratégiques déterminés par l'hégémonie américaine en produisant les savoirs nécessaires à la conduite d'une politique globale. Cet effort concerté se traduit notamment par la mise en place des *area studies*, d'abord sous l'égide de Carnegie Corporation puis de la Fondation Ford; de l'essor universitaire d'une

théorie des relations internationales essentiellement promue par la Fondation Rockefeller, et de la création d'un ambitieux programme interdisciplinaire destiné à unifier les sciences sociales autour du « béhaviorisme ». À l'étranger, et tout particulièrement en Europe, les fondations philanthropiques ont pour objectif de « favoriser [...] les changements institutionnels et politiques nécessaires pour immuniser [les pays européens] contre la tentation communiste », notamment en s'opposant aux traditions intellectuelles perçues comme « idéologiques » et en assurant la promotion de sciences sociales « réalistes » porteuses de la promesse de dépassement de la lutte des classes dans le cadre d'un réformisme technocratique, dont la sociologie de la modernisation des années 50-60 se veut le prototype accompli (Guilhot, 2004 : 5-6).

Pour ce faire, les philanthropes ont jusqu'à ce jour contribué au financement des universités, des centres de recherche quand ils ne financent pas carrément la mise sur pied d'universités :

Outre le prestige qu'elle procure, l'investissement dans les institutions pédagogiques permet en effet à ses agents d'imposer comme principes universels de formation des élites dirigeantes des principes conformes à leurs intérêts spécifiques, sous la forme objectivée et universalisée qui est celle du système d'enseignement. Le cas de George Soros, puisque c'est de lui dont il s'agit, est emblématique dans la mesure où l'un des objectifs de l'Université d'Europe Centrale (CEU) dont il est le fondateur et le bailleur de fonds n'est rien moins que de « contribuer à former un nouveau corps de dirigeants en Europe centrale » (Guilhot, 2004 : 4).

Bien que George Soros ait mis sur pied sa fondation *Open Society Institute* (OSI) un peu plus tard – au début des années 70, la stratégie qu'il a employée afin de réaliser la diffusion de savoirs nous semble exemplaire de ce mouvement. Les milieux d'enseignement et de formation joueront un rôle prépondérant dans la création de réseaux qui sont à la fois valorisés et favorisés. Par leurs investissements dans les universités, les philanthropes souhaitent contribuer à l'émergence d'une élite formée selon les principes et points de vue qui sont les leurs. Les stratégies d'enseignement favorisent la venue d'intervenants de l'extérieur et la rencontre avec de hauts dirigeants de différentes sphères. Par conséquent, la formation sert aussi explicitement à la création de réseaux entre les élites actuelles et les élites en devenir. En parlant de la fondation de George Soros, Guilhot dit : « L'idéologie démocratique et participative qui est celle de ces initiatives philanthropiques ne doit pas occulter leur caractère profondément élitiste — que Soros admet d'ailleurs sans ambages. La production de ces "esprits d'État" est à la fois celle d'un personnel d'autant plus capable d'assurer une régulation globale qu'il dispose de réseaux étendus » (Guilhot, 2004 : 14). Il n'est donc pas étonnant que les idées se déplacent d'une fondation à l'autre, en passant par les institutions internationales et les gouvernements locaux : « Plus qu'un simple état de la discipline économique assorti de prescriptions politiques, ce qui est en réalité exporté est un modèle d'interaction entre les campus, les institutions financières internationales et l'État qui garantit la diffusion des doctrines et la mise en œuvre des politiques néolibérales à travers la circulation et la compatibilité de leurs personnels » (Guilhot, 2004 : 11).

The focus here will be on a transnational actor seeking to inform and give shape to the domains of global and regional governance in addition to national and sub-national venues of policy making. This is in line with the argument that civil society actors represent a new logic of governmentality (Sending & Neumann, 2006). The involvement of non-state actors, and specifically transnational philanthropy, in certain fields of policy making and policy delivery can promote the 'transnationalization of policy'. The spread of policy and practice does not always occur in a simple bilateral exchange between sovereign states but can be complemented or by-passed by transnational policy networks (Stone, 2008 : 4).

Cette citation de Stone fait référence à la société civile en y incluant aussi les fondations privées et soulève des enjeux relatifs à la gouvernance dont il sera question plus tard. Ce qui a peut-être été novateur de la part de la fondation de M. Soros – et il faudrait faire plus de recherche pour s'en assurer – c'est qu'elle implique davantage les organismes de la société civile dans ses réseaux et fait de l'*empowerment* auprès d'eux. Cette stratégie sera employée plus tard par plusieurs autres fondations. Les idées passent donc par les institutions financées par ses fonds, pour voyager jusqu'au terrain et s'y implanter à travers les organismes qui y travaillent. Ces réseaux impliquent des instances décisionnelles à tous les niveaux ce qui permettra autant le développement que l'implantation de nouvelles normes sociales :

On a local level, OSI implements a range of initiatives to support the rule of law, education, public health, and independent media. At the same time, OSI works to build alliances across borders and continents on issues such as combating corruption and rights abuses. The idea is to give 'voice' to communities, and emerging policy elites, in transition countries through capacity building, the spread of 'best practices' and country-specific translation of 'open society' values (Stone, 2008: 3).

As a philanthropic entity, OSI has multiple identities as a global, regional, national and local policy actor. To be sure, its capacities as a policy actor at all these levels are quite limited and constrained. However, given OSI's resources, its innovative organizational form, and overt policy (transfer) ambitions, analysis of this network's regional and global impact is long overdue (Stone, 2008: 5-6).

Une fois mises au jour ces stratégies, il n'est pas surprenant de voir se dessiner un mouvement motivé par des orientations communes englobant autant la FLAC que des fondations internationales très actives telles que les Fondations Clinton, Gates, ou l'OSI. Lorsqu'on interroge les sites internet de différentes fondations privées nationales et internationales, on remarque en effet des similitudes à travers les énoncés des missions, des visions et des orientations de plusieurs d'entre elles. Comme il en a été question dans l'article de Lesemann (2008), des instances internationales telles que le FMI, la Banque Mondiale, l'OCDE, l'OMS, les Nations Unies, etc., regroupent régulièrement des intellectuels, de hauts fonctionnaires et des gens influents afin de partager des idées, des expériences vécues et d'élaborer des stratégies et des orientations qui pourront servir de références ou qui tenteront d'y parvenir par le truchement de lobbies locaux. Par conséquent, on remarque rapidement que ces orientations sont portées par un certain nombre de personnes qui arrivent à intéresser certaines instances internationales — telles que celles mentionnées ci-haut — pour ensuite être diffusées plus largement et se répercuter dans les actions menées par les fondations privées et par certains gouvernements épousant les mêmes visées politiques.

L'apport de la nouvelle philanthropie

Il n'est pas facile de définir la nouvelle philanthropie. Toutefois, puisque ce travail ne porte pas spécifiquement sur ce sujet, nous dresserons un portrait rapide nous permettant de comprendre dans les grandes lignes ce à quoi nous référons.

Il est d'abord nécessaire de souligner que le contexte qui l'a vu naître est fort différent de celui de la période précédente, puisque ces fondations privées ont connu une augmentation exponentielle de leur nombre ainsi que des ressources financières qui sont à leur disposition (Faber, et McCarty, 2005). Les années de l'ère Reagan ont

donné lieu à une multiplication des fondations. Certaines entreprises ont bénéficié de cette période pour s'enrichir et ont ensuite pris le relais — par le biais de leur fondation ou non — des programmes sociaux précédemment pris en charge par l'État. La logique est présentée comme suit :

L'administration Reagan a soumis à sa critique l'ensemble de ces programmes et les a remplacés par une intervention reposant sur l'initiative privée. Dans ce but, le président a nommé un « groupe de travail chargé de promouvoir les initiatives du secteur privé », qui a vivement préconisé une stratégie de *partnership* fondée sur la *corporate social responsibility*. *Business*, gouvernement et associations volontaires partagent ressources et savoir en vue de réaliser des projets locaux de développement économique et social. En dernier ressort, entreprises et associations devraient devenir capables de collaborer sans participation gouvernementale. Cette stratégie consacre la disparition du modèle d'action communautaire des vingt dernières années, subventionné par des fonds publics et animé par des professionnels de l'action sociale, pour faire place à un modèle entrepreneurial d'organisation gérée selon les règles du milieu des affaires, capable de vendre ses services à une grande diversité de clients (Lesemann, 1988 : 162-3).

Les nouvelles technologies sont aussi à l'origine de plusieurs fondations privées qui ont vu le jour à cette période et qui sont, selon plusieurs, celles qui ont donné l'impulsion à ce mouvement (Anheier, 2006 et Edwards 2008). Certaines d'entre elles ont profité des années fastes de la décennie 90 pour s'enrichir grâce à des stratégies spéculatives et augmenter encore davantage leur provision.

Les philanthropes qui se définissent comme tels le font souvent par rapport à une génération plus ancienne. Ils ont la volonté de réformer les manières de faire avec des ambitions et des prétentions qui sont différentes.

The new philanthropists believe they are improving philanthropy, equipping it to tackle the new set of problems facing today's changing world; and to be blunt, it needs improvement – much philanthropy over centuries has been ineffective. They think they can do better job than their predecessors. Today's new philanthropists are trying to apply the secrets behind that money-making success to their giving. That is why we call them philanthrocapitalists (Bishop et Green, 2008: 2-3).

Comme il en a été question plus tôt, ils préconisent un travail qui se fait davantage en partenariat et en réseau tout en mettant fin aux structures trop hiérarchisées. Edwards (2008) mentionne trois autres caractéristiques qui peuvent s'appliquer à l'ensemble des nouveaux philanthropes :

- Very large sums of money committed to philanthropy, mainly the result of the remarkable profits earned by a small number of individuals in the IT and finance sectors during the 1990s and 2000s;
- A belief that methods drawn from business can solve social problems and are superior to the other methods in use in the public sector and in civil society; and
- A claim that these methods can achieve the transformation of society, rather than increased access to socially-beneficial goods and services (Edwards, 2008 : 31-2).

Les nouveaux philanthropes ne souhaitent plus donner de l'argent pour donner de l'argent. Ils souhaitent s'impliquer et faire la différence. Le but n'est pas de donner ou de simplement supporter des organisations. C'est plutôt de démontrer que les stratégies employées dans le monde de l'entreprise privée sont aussi applicables pour régler les problèmes sociaux. De plus, ils ne voient plus leur don comme de la charité, mais comme un investissement qui aura des retombées à plus ou moins long terme une « *win-win situation* » ou « *gain without pain* » comme le souligne Edwards. Il s'agit de se donner des objectifs à atteindre, d'investir et de voir si les investissements ont

atteint les résultats qui étaient attendus « *an entrepreneurial results-oriented framework* » :

For many of these 'new philanthropists', philanthropy is an investment, not charity, and its aim is to create social wealth. The new philanthropists are generally results-oriented ; they want to see the impact and the results of their giving relatively quickly. [...] Strategic philanthropy refers both to the working philosophy and the programme strategies of a foundation. It originates from an entrepreneurial view of foundation activities that focuses on strategy, key competencies and striving for effective contributions to social change. [...] First, they tend to focus on foundation processes rather than roles. Second, they apply managerialist business models to foundation practices. The assumption on which they operate is that if only foundations, and their grantees, were found more like businesses, all would be well (Anheier et Leat, 2006 :21-2).

Ils veulent démontrer que les manières de fonctionner de l'entreprise privée sont plus efficaces que les manières utilisées par les autres secteurs qu'ils soient publics ou issus des OSC. Un constat d'échec de la part des nouveaux philanthropes se pose sur le travail mené par ces derniers : « *If only we can make foundations and non-profit operate like businesses and expand the reach of markets, great things will be within our reach, much greater than all the traditional activities of civil society combined* » (Edwards, 2008: 12).

De plus, comme le souligne Edwards, les acteurs de la nouvelle philanthropie tendent à vouloir effacer les frontières entre les secteurs à but non lucratif et ceux à but lucratif. Il faut faire entrer les services dans une logique de marché, qui, selon eux, profitera à tous. Ce n'est pas sans nous rappeler la politique des années Reagan aux États-Unis, où l'on considérait que même la pauvreté pouvait être rentable (Lesemann, 1986). Une citation de l'ouvrage de Novogratz (2007) « *Meeting Urgent Needs with Patient Capital*, » dans le texte de Edwards l'illustre bien : « *We should see every poor person on the planet as a potential customer* » (Edwards, 2008: 28).

Les fondations des diverses époques se sont influencées mutuellement. Celles qui auront été critiques des plus anciennes ont maintenant un discours beaucoup plus nuancé, à la suite d'années de travail sur le terrain et d'une vision moins idéalisée des possibilités d'impact de leurs actions sur les communautés. De l'autre côté, les organisations plus récentes auront aussi de l'influence sur les plus anciennes qui demeurent en activité jusqu'à ce jour. Il serait impossible d'enfermer les fondations dans une des catégories énoncées plus haut. Toutefois, il est possible de distinguer de quelles époques sont issues certaines des mesures et des moyens pris par les fondations en les replaçant dans leur contexte d'émergence.

Les fondations appartenant à ces différents types ont toutefois en commun la volonté d'étendre leurs pratiques soit par leurs propres moyens, par les réseaux dont elles font partie ou par ceux qu'elles contribuent à créer. C'est entre autres à travers ceux-ci que l'influence des fondations privées transite, en participant à des mouvements qui ont des répercussions sur les décisions prises par les instances internationales ou par les gouvernements. Ceci pose donc la question de la gouvernance.

2.2 La gouvernance

On entend parler de la gouvernance presque quotidiennement de nos jours. Pourtant, la plupart d'entre nous n'ont qu'une vague idée de sa définition ou de tout ce que ce terme peut receler. En effet, il n'est pas facile à cerner puisqu'on lui fait porter une multitude de significations et qu'il se retrouve dans de nombreux secteurs d'activité. Pour éclairer ce que ce terme comporte, nous avons cru bon de faire d'abord un retour sur l'étymologie du mot et sur son bagage sémiotique. Ensuite, il sera question de son histoire, puisqu'il a été à certains moments popularisé pour être oublié en d'autres temps et réapparaître plus récemment dans le monde anglo-saxon, et ce, dans un contexte particulier qui sera aussi explicité. Les usages et certaines définitions seront proposés ensuite. Puis, il sera question des perceptions du concept relativement au contexte de son utilisation, car il est parfois utilisé de manière analytique d'autres fois explicative ou normative. Certains des débats qu'il soulève seront aussi discutés. C'est à travers les différents points de vue amenés par divers auteurs que l'utilisation de ce terme sera questionnée et apportera un certain nombre d'interrogations sur sa portée notamment au niveau politique.

Toutefois, ces quelques pages sur le sujet ne prétendent pas faire le tour de la question. La gouvernance est l'objet de recherches de plusieurs groupes et elle est au centre d'une production littéraire impressionnante. Il est plutôt question ici de débroussailler quelque peu le sujet, de démontrer qu'il n'est pas simple de le concevoir et qu'il faut porter une attention particulière lorsqu'on l'entend ou lorsqu'on souhaite l'utiliser.

D'où vient le concept de gouvernance

Aujourd'hui, le concept de gouvernance est omniprésent, et ce, dans diverses sphères d'activité. En effet, il apparaît que ce terme a la cote et qu'il est généralement perçu positivement sans toutefois que les gens qui l'utilisent soient en mesure d'en fournir une définition précise. Il reste donc pour plusieurs un concept flou que certains qualifient de mot valise, puisqu'il serait utilisé à différents propos par les pouvoirs politiques, économiques, sociaux et par les médias, et ce, parfois dans le but de jouer sur ses ambiguïtés (Gaudin, 2002 : 9).

La plupart des textes portant sur la gouvernance contiennent une partie qui relate les origines du terme. Bien que certaines données se recoupent d'un auteur à l'autre, il est surprenant de voir comment on fait remonter ses origines de manières différentes. Cela ne contribue donc pas toujours à simplifier la compréhension du terme, bien que l'on puisse tirer de certaines explications des indices de l'idée contemporaine qui est véhiculée autour de cette notion.

Bien qu'il nous semble fort contemporain, il est intéressant de noter que le terme n'est pas récent. Certains font remonter son origine à Platon qui utilisait le verbe *kubernáo* signifiant être à la conduite d'un char, et ce, pour représenter l'action de diriger les hommes. De cette manière, il faisait passer le terme du champ militaire à celui de la politique pour désigner une fonction stratégique dotée de grands pouvoirs et de responsabilités importantes. Ainsi, dès ses prémisses, le sens du verbe « gouverner »

était associé à la conception qu'une seule personne devait être aux commandes des autres sous une forme hiérarchisée (Gaudin, 1998 : 250).

Puis, le latin du Haut moyen âge a formulé le mot *gubernantia* qui s'est développé ensuite dans les langues européennes, parfois en un seul terme, parfois en deux. Toutefois, lorsque la dénomination se faisait en plus d'un terme, ceux-ci refermaient tout de même un contenu sémantique équivalent (Tournier, 2007 : 250-1). En effet, toutes les utilisations, que ce soit celle de gouvernance, de gouverne ou de gouvernement, renvoyaient à la même idée du gouvernail d'un navire et signifiaient l'action de piloter quelque chose (Canet, 2004 : 2).

Un troisième âge du terme nous amène à la France du temps des Lumières où une différenciation entre gouvernement et gouvernance commence à poindre. D'ailleurs pour certains penseurs ses origines françaises sont indéniables (Campbell, 2000 : 2). Les philosophes de cette époque plaçaient au centre du concept de gouvernement l'idée d'une organisation hiérarchique unique. Ce concept était alors associé à la direction que menait la royauté sur le peuple à cette époque. La gouvernance était une idée soulevée par les philosophes de ce temps comme une alternative au seul gouvernement de l'Ancien Régime. Elle se voulait un équilibre entre le pouvoir de la monarchie et un pouvoir parlementaire à un moment où de nouveaux principes ont entraîné l'émergence du droit des gens et une idée de la société civile. Il est donc plausible que le concept de gouvernance contienne jusqu'à présent certaines traces de l'usage qui en était fait à l'époque (Gaudin, 2002 : 10-11). Cependant, il fut ensuite oublié pour réapparaître au 20^e siècle sous de multiples formes qui sont principalement inspirées du management d'entreprise et de la sphère des sciences économiques.

Le contexte de sa nouvelle émergence

Lors de sa réapparition, il avait en quelque sorte changé de nationalité, puisque beaucoup plus présent dans le monde anglo-saxon. Selon Tournier (2007), le terme est réapparu premièrement en 1937 aux États-Unis dans un article de Ronald Coase et désignait : « les modes de coordination interne permettant de réduire les coûts de la transaction générée par les marchés » (Tournier, 2007 : 252). Cette théorie fut reprise dans les années 1970 et 1980 par des économistes néo-institutionnalistes qui ont qualifié la *corporate governance* comme suit : « l'ensemble des mécanismes de coordination réglant l'organisation interne de l'entreprise dans le but d'une plus grande efficacité » (Tournier, 2007 : 252). Au niveau de l'entreprise, le concept de gouvernance était perçu comme une remise en cause de l'efficacité du modèle fordiste. L'application de ce nouveau concept introduisait l'idée d'une direction qui ne serait plus hiérarchique, mais qui favoriserait un fonctionnement qui se voulait davantage horizontal. Elle était aussi liée à l'idée d'accorder une certaine participation aux actionnaires comme partie prenante des décisions prises par les entreprises (Duchastel, 2004 : 22). C'est ainsi que la notion de gouvernance fut inspirée des penseurs néo-institutionnels des États-Unis pour ensuite passer de la sphère économique à la sphère politique. Selon cette conception, elle était davantage liée à une idée de *gestion* qu'à une idée de *pouvoir* (Canet, 2004 : 3). Toutefois, pour qu'un tel déplacement s'opère, il a fallu que cela s'inscrive dans un contexte qui l'a rendu possible.

Manifestement, selon Peter A. Hall, c'est le choc pétrolier du début des années 1970 qui marque la fin du régime keynésien. Face à l'inefficacité des plans de relance qu'ont mis en place les gouvernements sous cette logique, il s'est opéré un changement qui a entamé un tournant vers les théories de nouveaux penseurs de la sphère de l'économie politique. C'est le paradigme néolibéral monétariste inspiré par l'École de Chicago et Milton Friedman (Tournier, 2007 : 252) — influencé par les théories de Hayek — qui attirera de plus en plus l'attention de la classe politique pour répondre aux crises auxquelles l'État est alors confronté. Selon ces derniers, le seul rôle de l'État est de garantir l'autorégulation du marché.

Soulignons que lorsqu'il est question de néolibéralisme, cela repose selon nous sur : « La conviction que l'État représente un obstacle au développement et que seul le marché est apte à créer de la richesse et à permettre ultimement sa juste distribution. Il vise ainsi le démantèlement des politiques publiques, restreignant l'État à son rôle incontournable d'assurer la validité des contrats et la sécurité des personnes » (Duchastel, 2004 : 19).

En effet, quant aux crises survenues à la suite des Trente Glorieuses, plusieurs États ont souhaité le décloisonnement d'un certain nombre d'activités et ont encouragé les partenariats en tous genres. Cette nouvelle manière de fonctionner était promue par des idées néolibérales qui considéraient la structure étatique comme trop lourde (Gaudin, 2002 : 17). La manière d'opérer une cure minceur de l'État est apparue, entre autres, dans l'idée des nouvelles coopérations entre le public et le privé. D'ailleurs :

La gouvernance se rapporte à l'élaboration de styles de gouvernement dans lesquels les frontières entre les secteurs public et privé et à l'intérieur de chacun de ces secteurs tendent à s'estomper. L'essence de la gouvernance est qu'elle privilégie des mécanismes de gouvernement qui n'ont pas besoin, pour fonctionner, de l'autorité et des sanctions de la puissance publique. Le concept de gouvernance se réfère à la création d'une structure ou d'un ordre qui ne peut pas être imposé de l'extérieur, mais qui résulte de l'interaction d'un grand nombre de gouvernants qui s'influencent réciproquement (Stocker, 1998 : 19-20).

Selon Gaudin, si un décloisonnement entre les genres de gestion a été possible c'est aussi que c'était vu comme une manière de mieux diffuser la culture managériale particulière à l'entreprise au sein du secteur public (Gaudin, 2002 : 17). En effet, c'est dans ce contexte que les entreprises sont de moins en moins soumises au contrôle des gouvernements et acquièrent une position de plus en plus centrale, d'où l'influence grandissante qu'elles ont eue sur plusieurs disciplines. Puis, le courant néoconservateur : « qui est apparu en se réunissant autour du paradigme néolibéral a été le premier vecteur de déplacement de la gouvernance des sciences économiques vers d'autres champs disciplinaires. En faisant de ce paradigme leur identifiant idéologique, les néoconservateurs l'ont importé dans les arènes électorales des pays occidentaux notamment avec Margaret Thatcher, Ronald Reagan et un peu plus tard, en 1986, Jacques Chirac » (Tournier, 2007 : 253).

L'augmentation des niveaux de gouvernement, donc la décentration du pouvoir de l'État, rend plus complexe l'arrimage des politiques ce qui donne une impression de perte de pouvoir de l'État-Nation. Ce contexte fait apparaître la gouvernance comme une solution.

On peut cependant affirmer que la mondialisation, à travers ses diverses manifestations, favorise la multiplication des lieux de production de la norme. Il y a d'abord l'excroissance d'un nouvel espace de régulation transnational à travers les diverses organisations

intergouvernementales. Cette situation n'est pas nouvelle puisque la première organisation internationale remonte à 1815, on passe à 37 en 1909, 154 en 1960, 337 en 1981 et 263 en 1994. Ces organisations internationales, productrices de normes, naissent avec le besoin de régulation qui se fait sentir dans divers domaines qui outrepassent le territoire national. [...] le volume des Organisations internationales témoigne non seulement d'une diversification des domaines d'élaboration de normes et de règles en dehors des États, bien que produites par la coopération intergouvernementale, mais également du poids relatif des divers niveaux de production de norme dans le système mondial (Duchastel, 2004 : 24).

Depuis les années 1990

La chute du mur de Berlin qui symbolisait la fin d'un monde bipolaire a contribué au constat d'un monde en transformation qui était de plus en plus perçu comme multipolaire. Cela favorisait l'idée selon laquelle l'État avait perdu son caractère central dans l'action politique dans divers domaines notamment : les relations internationales, les régulations économiques et le rapport aux pouvoirs locaux (Canet, 2004 : 3). D'où l'idée répandue d'une crise de l'État moderne, comme il en sera question plus tard. C'est avec un constat de décentralisation des activités de l'État que l'on a vu renaître l'idée de la gouvernance. Le concept était utilisé par certains pour expliquer les transformations de la manière de gouverner compte-tenu de la complexification croissante du monde. Pour d'autres, la gouvernance était perçue comme un *modus operandi*, un concept normatif permettant de favoriser une manière de fonctionner. Toutefois, pour certains cela va bien au-delà de l'instauration d'un nouveau mode procédural, mais contribue à véhiculer une conception particulière de l'État (Campbell, 2000 : 2).

Sur la scène internationale, c'est à la fin des années 1980 que les grandes institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, ont repris la notion de la gouvernance : « C'est la Banque mondiale qui a offert, à partir de 1989, une visibilité internationale au recyclage contemporain de ce terme ancien, en lui conférant un nouveau contenu idéologiquement et institutionnellement marqué » (Kazancigil, 2002 : 122). La notion de gouvernance est alors apparue comme le moyen de redonner de la légitimité aux interventions de la Banque mondiale à la suite des critiques auxquelles elle faisait face relativement aux programmes d'ajustement structurel qu'elle avait mis en place dans les années 1980 (Campbell, 2000 : 3).

En fait, en axant sa conception de la gouvernance, ou de la bonne gouvernance, autour des mots clés de *l'efficacité*, de la *participation* et de la *transparence*, la Banque mondiale cultive ce que Bonnie Campbell appelle un managérialisme populiste qui s'articule autour d'une approche technique de la chose publique et une réduction de l'État à la seule fonction de garant d'un régime de droits permettant le plein épanouissement du marché et le respect de la propriété privée (Canet, 2004 : 5).

Les autres agences internationales telles que l'OCDE, le FMI et l'OMC se sont aussi mises au goût de la bonne gouvernance qui leur permettait de pallier le déficit démocratique qui leur était attribué, comme il en sera question un peu plus loin. L'usage du terme gouvernance ne s'est toutefois pas restreint aux pays dits en développement, puisque : « Au début des années 1990, les diagnostics convergent sur un point : le style de gouvernement des pays riches doit évoluer; il faut piloter ces changements; et l'on commence à parler alors de gouvernance politique » (Gaudin, 2002 : 20).

Les usages et définitions qui y sont maintenant associés

C'est en le comparant aujourd'hui au terme gouvernement que l'on comprend mieux, à notre avis, la portée du terme gouvernance, comme il en était question dans la France du 18^e siècle. Il se pose parfois comme critique du gouvernement ou comme manière de qualifier les transformations auxquelles sont soumises les pratiques gouvernementales depuis un certain temps.

Ses origines contemporaines sont aux États-Unis, comme il en fut question précédemment. Pourtant, l'usage traditionnel du mot anglais *governance* en fait un synonyme de « gouvernement » lorsqu'on se réfère au dictionnaire. Ce sont les travaux de plus en plus nombreux des chercheurs qui attestent aujourd'hui la transformation de la signification du terme. Selon Stoker : « la gouvernance implique aujourd'hui une nouvelle définition du gouvernement (correspondant à un nouveau processus de gouvernement), une nouvelle organisation du pouvoir ou une nouvelle façon de gouverner la société » (Stoker, 1998 : 19).

Lorsqu'on s'intéresse pour la première fois à la question de la gouvernance, on découvre tout d'abord que c'est un terme qui est issu de la gestion entrepreneuriale qui s'est ensuite immiscé dans l'administration publique, comme nous l'avons souligné plus tôt. Toutefois, on découvre aussi qu'il est présent dans les relations internationales, puis dans les systèmes politiques nationaux et dans l'étude des divers paliers de gouvernement, même dans des fractions plus réduites des entités régionales vu la tendance à la décentralisation qui lui est aussi associée. Comme cité dans le texte de Duchastel, Rosenau affirme que du point de vue des sciences politiques la notion s'inscrit dans le contexte contemporain de la mondialisation et de l'affaiblissement de l'État-Nation. C'est pour faire face à un monde en transformation pour ne pas dire en complexification, que le concept de gouvernance a semblé à maints égards pouvoir offrir une réponse à divers problèmes. Le terme est ici conçu dans toute son extension pour désigner les nouvelles modalités de la gouvernance politique dans un contexte de déconcentration de l'exercice du pouvoir (Duchastel, 2004 : 22). On peut comprendre la gouvernance ainsi :

La gouvernance est un processus d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement. La gouvernance renvoie à un ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages publics sociaux, ainsi que d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique (Le Galès cité par Tournier, 2007 : 259).

Toutefois, cette définition suppose une remise en cause de la démocratie et permet ainsi d'introduire le débat que cette notion soulève. En effet, elle met sur un pied d'égalité des instances élues et des instances privées qui sont beaucoup plus enclines à défendre leurs propres intérêts que le bien commun.

Le fait que l'autorité publique, censée représenter l'intérêt général, participe dans la gouvernance sur un pied d'égalité avec les autres partenaires, lesquels parlent au nom d'intérêts particuliers ou sectoriels, induit une forme de privatisation de l'administration et l'affaiblissement du contrôle que les représentants de l'État et du gouvernement doivent exercer sur les processus d'élaboration des politiques publiques. [...] Ainsi, la coordination non hiérarchique et participative, constitutive de la gouvernance, où les pouvoirs publics sont dépouillés de leur statut spécifique qui les distingue des autres partenaires, ne leur permet pas d'exercer les responsabilités qui sont les leurs, concernant la protection des

biens communs et le contrôle des externalités négatives qui peuvent résulter du processus de gouvernance (Kazancigil, 2002 : 128-9).

Perceptions et débats autour de la gouvernance

Plusieurs chercheurs soutiennent que la théorie de la gouvernance est en quelque sorte une critique de la forme actuelle de gouvernement jugée inefficace. D'ailleurs : « Pour ces tenants, la gouvernance n'est pas le reflet d'un questionnement intemporel sur le pouvoir politique, mais une réponse à la crise des États actuels concurrencés dans leur dimension territoriale et dans leur légitimité démocratique » (Tournier, 2007; 258). Les réflexions sur la gouvernance sont de plus en plus tournées non pas vers l'exercice du pouvoir, mais vers les modes les plus efficaces et efficients de gestion de la société. Ils ont pour point de départ l'idée d'une crise de la gouvernabilité (Merrien, 1998 : 61) ou différentes crises, soit celles de régulation, de légitimité et de représentation (Duchastel, 2004 : 28-9). Sur un autre registre, certains diront que la gouvernance est un concept apolitique et d'autres que c'est résolument politique (Campbell, 2000). La section qui suit permettra de présenter les thèses de certains chercheurs relativement aux perceptions véhiculées et à l'analyse qu'ils font de la place occupée par la notion de gouvernance. Il est à noter que les auteurs ne partagent pas les mêmes points de vue. Un dernier point nous permettra de présenter notre position relativement à la question.

La gouvernance comme réponse à la crise de l'État

Tout d'abord, la thèse qui veut qu'il y ait une crise de la gouvernabilité et que la gouvernance soit une manière d'y pallier est assez répandue. Cependant, tous ne sont pas d'accord sur l'effectivité d'une telle crise. D'ailleurs, pour certains chercheurs le terme est utilisé davantage pour décrire les changements qui sont en cours que pour relater une crise réelle. Selon Merrien (1998), la nouvelle importance donnée à la notion de gouvernance repose sur trois fondements théoriques :

- L'existence d'une crise de la gouvernabilité;
- Que cette crise reflète l'épuisement des formes traditionnelles d'action publique;
- L'émergence d'une tendance, d'un *trend* politique convergent dans les pays « développés », faisant émerger une nouvelle forme de gouvernance mieux adaptée au contexte (Merrien, 1998 : 61).

Merrien pose ensuite une question très pertinente à ce sujet : « La théorie de la gouvernance présente-t-elle un ensemble de propositions plus riches en contenu, c'est-à-dire mieux susceptibles que d'autres de rendre compte des évolutions des États-providence contemporains? » (Merrien, 1998 : 61).

Pour Merrien, les arguments suivants : l'État n'est plus capable de faire face à la surcharge des demandes sociales, l'action publique n'est pas efficace, la régulation hiérarchique centralisée ne fonctionne plus, elle est trop bureaucratisée ou l'État ne possède plus vraiment le pouvoir qui est plutôt laissé aux marchés internationaux, etc., sont une manière de dépeindre une situation qui vise à amener l'idée de se tourner vers l'application d'une nouvelle solution. Cette solution se trouve dans la mise en œuvre de la bonne gouvernance. L'État voit ainsi sa légitimité reposer sur sa capacité à réduire ses dépenses publiques et sur sa recherche incessante d'efficience de

l'action publique qu'il continue à mener. Il semble donc que l'État étant moins capable de gérer toutes les demandes qui lui sont adressées et de prévoir les répercussions des actions qu'il mène, il se voit concurrencé et devra partager son pouvoir avec d'autres acteurs, dont ceux du secteur privé à travers une forme partenariale. On modifie alors le rôle de l'État souhaitant qu'il soit davantage un médiateur en faisant l'hypothèse que les acteurs participants aux décisions le feront avec le souci du bien commun plutôt que dans leurs propres intérêts (Merrien, 1998 : 62). Selon cette conception des choses, le pouvoir de l'État est réduit à l'état de partenaire, au même titre que les autres acteurs ou avec un statut légèrement supérieur aux autres acteurs. Ainsi, « la nouvelle gouvernance se caractérise par le passage de la tutelle au contrat, de la centralisation à la décentralisation, de l'État redistributif à l'État régulateur, de la gestion de service public à la gestion selon les principes de marché, de la "guidance" publique à la coopération des acteurs publics et des acteurs privés » (Merrien, 1998 : 63).

En fait, la notion de gouvernance renferme selon plusieurs penseurs trois ambitions : analytique, descriptive et normative. Premièrement, on l'utilise aux fins d'analyse pour comprendre la situation politique en fournissant une grille d'interprétation qui sert à comprendre les relations entre les acteurs politiques et les acteurs non politiques. Deuxièmement, au niveau descriptif l'utilisation de la notion de gouvernance serait une manière de prétendre donner l'heure juste sur les transformations qu'ont subies les modes de gouvernement. Troisièmement, le niveau normatif vient du fait que ses utilisateurs tiennent pour acquis les aspects positifs des changements de modes de gouvernement et visent l'implantation de ceux-ci (Merrien, 1998 : 63).

Cependant, pour Merrien, cette idée de crise, qui est très fortement répandue, peut être vue comme une stratégie discursive, puisqu'elle ne trouve pas de fondement si évident dans la réalité. « Le concept de gouvernance a ceci d'intéressant pour un spécialiste de l'État providence qu'il fait immédiatement référence à un ensemble de discours qui, propageant l'idée d'une crise générale des États-providence préconise également leur abolition et leur dépassement » (Merrien, 1998 : 64). Depuis les années 1970, avec l'avènement des crises financières, les réflexions sur l'État-providence se font déjà dans l'idée de la gouvernance. Les experts établissent des diagnostics très pessimistes de l'État-providence, qui semble être responsable de tous les maux. C'est ainsi que la bonne gouvernance doit, selon eux, passer « par la réorganisation et l'affaiblissement de l'État-Providence » (Merrien, 1998 : 64).

Pour savoir s'il est justifié d'opérer une transformation de l'État en mettant à l'œuvre les principes que dicte la nouvelle gouvernance, Merrien examine les trois niveaux où se situent les théories de la gouvernance.

Du point de vue descriptif, il tentera donc de savoir si la gouvernance rend bien compte des changements qu'a subis l'État-Providence jusqu'à nos jours. Cela vise à savoir si la thèse de la crise de l'État est bel et bien justifiée. Selon lui il y a lieu de porter un jugement plus nuancé sur la situation que ce que les experts qui prônent la réforme de l'État par la gouvernance tentent de démontrer. Il est vrai que plusieurs circonstances nous illustrent que l'État-providence est beaucoup plus difficile à gérer depuis un certain temps :

Les États-providence ont été conçus pour une société en croissance, relativement homogène, au sein de laquelle il est possible de répartir les risques, une société dans

laquelle l'immense majorité de la population dispose d'un emploi stable, et non pour une société dans laquelle une part importante et croissante de la population se trouve de manière quasi permanente à l'écart du travail et ne participe que de manière marginale à la vie sociale. Or, la situation actuelle se caractérise par la croissance continue d'un groupe de personnes qui ne cotisent pas, ne paient pas d'impôts et sont de plus en plus à la charge de la collectivité publique (Merrien, 1998 : 64).

Cela dit, dans l'opinion publique la place de l'intervention étatique n'est que très peu remise en question. Des responsabilités sont dévolues à l'État, pensons par exemple aux cas des soins de santé ou de l'aide aux personnes âgées et aux chômeurs. Cela va de soi pour une majorité de la population dans plusieurs pays. C'est donc dire que l'État tel qu'on le connaît ne permet pas de remettre en doute sa légitimité. Selon Merrien, il n'est pas possible non plus de percevoir un changement important dans l'évolution de l'État-providence. À l'idée répandue d'un désinvestissement de l'État, il répond que les dépenses publiques se sont plutôt en général accrues et que l'État intervient encore massivement dans la sphère publique, et ce, pour plusieurs raisons : aider la reconversion industrielle, favoriser la formation professionnelle, etc. L'État contribue à pallier les effets de la crise par des interventions ponctuelles plutôt que d'en être le responsable. C'est-à-dire que :

Les évolutions ne sont donc pas aussi convergentes qu'on voudrait bien le dire. À l'encontre de tous les discours sur la fin de l'État providence, le développement du pluralisme social ou de l'État animateur, il faut bien admettre que les États-providence demeurent des réalités incontournables qui fonctionnent au demeurant non de manière strictement étatique, mais selon des arrangements massivement contrôlés et réglementés par l'État. (Merrien, 1998 : 65).

Au niveau analytique, bien que certaines inclinaisons vers des politiques néolibérales aient pu être dénotées, Merrien considère que chaque pays, qu'il ait un système de protection sociale de type bismarkien ou beveridgien, va poursuivre dans une logique institutionnelle qui est en lien avec l'origine traditionnelle de ses institutions. Toutefois, c'est davantage le fonctionnement de ces institutions qui permet, ou non, une certaine flexibilité dans la gestion acceptant plus ou moins l'influence, l'écoute ou la collaboration d'acteurs extérieurs aux décisions prises par l'appareil gouvernemental (Merrien, 1998 : 67).

En ce qui a trait au niveau normatif, Merrien trouve difficile d'affirmer que les recommandations faites par les tenants de la bonne gouvernance - les privatisations, le ciblage et l'association du secteur privé au secteur public - soient si bénéfiques qu'ils le prétendent pour l'État. « Succès ou échecs dépendent peu de l'aptitude de l'État à devenir modeste, mais plus globalement de la capacité des gouvernements à conclure des compromis néocorporatistes avec les forces sociales, pour autant que celles-ci soient fortement représentatives et légitimes, ce qui est également un des legs de l'histoire passée » (Merrien, 1998 : 68). Dépendamment de la manière dont ils sont gérés, la présence de réseaux sociaux autour de l'État peut entraîner une meilleure représentation des groupes de la population ou contribuer à ne faire entendre que ceux qui sont les plus importants. Plusieurs diront que la gouvernance ne permet pas de prendre en compte les intérêts de la majeure partie de la société lorsqu'il est question d'enjeux ayant une portée à long terme (Kazancigil, 2002; Canet, 2004).

Selon Merrien (1998), il faut faire attention à l'utilisation de la notion de gouvernance qui ne devrait pas être à la fois utilisée comme outil descriptif et performatif.

Une des ambiguïtés de la théorisation tient à son statut. La gouvernance s'inscrit sous le double registre de l'observation et de la prescription. Le constat selon lequel il faudrait plus de souplesse, agir en réseaux publics/privés, risque toutefois de verser dans la banalité ou l'apologie des recettes de management dont la puissance de persuasion tient plus à leur capacité de fournir des justifications rationnelles aux croyances d'acteurs en mal de « libéralisation » et de « déréglementation » qu'à leur pertinence scientifique (Merrien, 1998 : 69).

À un niveau descriptif, cette notion a permis de rendre compte de certaines tendances évolutives de l'État-providence. Les constats qu'il fait de la situation n'appellent pas à une réforme mur à mur telle que le préconisent les tenants de la solution dictée par la nouvelle gouvernance. Selon Merrien, pour pouvoir aborder les problèmes et trouver des solutions il faut savoir analyser les institutions et connaître les normes sociales dans lesquelles elles sont encastrées.

Pour Duchastel (2004), l'évocation des trois crises de l'État, de *régulation*, de *légitimité* et de *représentation*, se situe à un niveau analytique pour évoquer le processus de changements qui est induit par une présence de plus en plus marquée des nouvelles instances internationales qui contribuent à l'élaboration de nouvelles normes. En effet, selon lui, nous utilisons souvent le terme gouvernance pour désigner des dispositifs qui servent à établir des règles, normes et procédures pour organiser le fonctionnement de divers types de systèmes organisationnels. C'est ainsi que la gouvernance répondrait à des besoins de régulation que l'on retrouve à différents niveaux de l'économie politique de la société actuelle (Duchastel, 2004 : 21). Toutefois, cette régulation a ses particularités et partage des points de vue communs sur la manière de l'opérer avec la vision néolibérale :

On peut affirmer que le néolibéralisme privilégie la régulation techno-juridique au détriment d'une régulation politique. Dans l'ordre du gouvernement, le néolibéralisme met l'accent sur la régulation négative, c'est-à-dire celle qui consiste à définir les règles techniques et juridiques assurant le libre déploiement de la logique du marché [...] la gouvernance adopte le même point de vue. Il s'agit avant tout de garantir le bon fonctionnement des organisations en énonçant des règles claires, des normes et des procédures, en assurant des principes de bonne administration : transparence, l'imputabilité, la responsabilité. Elle ne vise pas avant tout un contenu politique, elle laisse hors de sa portée les finalités du système. Il n'est donc pas surprenant de voir les néolibéraux défendre ce modèle de gouvernance. Il s'agit plus ou moins de substituer à l'idée de gouvernement celui de gouvernance, provoquant ainsi une « neutralisation » du premier, un évitement de son contenu proprement politique. La gouvernance est une technique d'administration (Duchastel, 2004 : 2).

La gouvernance peut donc être perçue comme une réponse normative au diagnostic d'une crise fournie par certains à propos des transformations de l'État, et ainsi projeter l'image d'une technique qui n'a aucune portée politique.

La gouvernance concept politique ou apolitique

Lorsqu'il est question de la gouvernance dans un sens dit apolitique on fait référence aux techniques de gestion qu'elle sous-tend. Cette manière de l'entrevoir a pu paraître une façon efficace de répondre à l'idée véhiculée de l'ingouvernabilité des États contemporains, dans l'idée qu'elle permettrait de réduire les actions politiques, celles-ci étant associées à l'inefficacité voire à l'immobilisme des sociétés. « Pour retrouver l'efficacité, les régimes démocratiques devaient trouver les moyens de produire des politiques publiques par des méthodes contournant la politique » (Kazancigil, 2002 :

129). Puisque les actions politiques ne semblent plus avoir une réputation d'efficacité, certaines autorités ont pris la gouvernance comme une manière de fonctionner en faisant croire à un caractère dénué de sens politique pour opérer malgré tout des modifications politiques.

C'est pourquoi, selon Bonnie Campbell, bien que cette nouvelle manière de gérer les affaires publiques ne se dise pas politique, elle véhicule une idéologie qui est politique, puisqu'elle vise à modifier le rôle que l'on attribue à l'État. « Sous un langage administratif formulé en termes d'efficacité et de bonne gestion, il s'agit en fait d'une notion qui véhicule une conception particulière de l'État, de son rôle, de son évolution souhaitable, des rapports entre l'État et le marché, de l'exercice du pouvoir et d'un projet politique précis — en un mot, d'une notion éminemment politique » (Campbell, 2000 : 2).

Légitimité démocratique, société civile et gouvernance

Toutefois, il est aussi nécessaire de dire que le terme gouvernance, qui est largement répandu, se trouve à être aussi utilisé par des acteurs des mouvements sociaux, ce qui semble paradoxal. En effet, la gouvernance est apparue pour les grandes instances internationales comme une solution au déficit de légitimité qui leur était reproché par plusieurs. C'est ainsi que pour pallier ce manque, ces instances ont opéré des rapprochements avec la société civile. C'est sous le couvert de la gouvernance que cela a pu s'effectuer, ce qui est apparu pour plusieurs comme une tentative d'instrumentalisation de la société civile.

La gouvernance introduit l'idée d'une gouverne politique qui aurait tous les attributs de la neutralité : bonne gouvernance, transparence, imputabilité, voire démocratie participative. Sur fond d'une croyance aveugle à deux principes de valeurs universelles, le marché et la démocratie, on fait croire à la possibilité de gouverner en équilibrant les demandes respectives des divers acteurs de la scène mondiale : les États et leurs créations intergouvernementales, les entreprises et la société civile (Duchastel, 2004 : 46).

Étant donné que la société civile se pose comme entité dont la présence est nécessaire à l'existence de la démocratie, dans les circonstances induites par la nouvelle forme de collaboration qu'est la gouvernance, elle est instrumentalisée de sorte qu'elle n'est qu'un amalgame de groupes associatifs n'ayant pas de poids réel dans les décisions prises. « La société civile devient une métaphore, elle ne peut prétendre faire partie d'un dispositif institutionnel garantissant l'exercice de la démocratie » (Duchastel, 2004 : 46).

Finalement, selon plusieurs, la gouvernance telle qu'elle est opérationnalisée ne constitue pas une réponse aux déficits démocratiques ni ne permet de fournir une manière plus équitable de gouverner. Elle répond davantage aux intérêts particuliers de certains groupes qui se sont développé des moyens pour en être partie prenante. Différents points de vue se chevauchent sur les possibilités de l'État dans une structure organisationnelle prônant la gouvernance. Pour notre part, nous ne trouvons pas surprenant que le terme soit réapparu dans les années 1970 et 1980 pour désigner une gestion entrepreneuriale visant une meilleure efficacité et se voulant davantage horizontale. Le risque que cela engendre est de voir l'État, qui agit dans l'intérêt général, se retrouver sur un pied d'égalité avec des partenaires, qui eux agissent pour des intérêts particuliers. Bien qu'on puisse voir cette manière de faire comme un simple système de gestion où l'État joue un rôle de régulateur, nous

croyons au contraire que cela participe d'une critique du rôle de l'État, menant les acteurs privés à s'y immiscer pour en réduire la portée et modifier les manières de faire. Dans ce sens, la gouvernance est un concept éminemment politique, puisqu'elle participe à sa transformation.

2.3 Les idées derrière l'action actuelle des fondations privées

Le détour historique que nous avons pris précédemment a permis d'illustrer les manières dont les fondations privées se sont définies et ont agi dans le passé et plus récemment. C'est ce qui nous permettra de démontrer comment cela a influencé les orientations, les manières de faire et finalement les actions entreprises qui prennent forme aujourd'hui à travers le financement offert par les fondations privées, alors que la section précédente nous a permis de comprendre la place occupée par les fondations, comme acteurs privés, et l'influence qu'elles ont pu avoir dans différents systèmes politiques.

Comme nous l'avons vu antérieurement, plusieurs fondations privées ont participé à la volonté de réduire les risques associés aux transformations de la société. Elles ont une préoccupation pour le maintien de l'ordre, et pour cela, plusieurs d'entre elles cherchent à occuper un espace plus important dans le système de gouvernance qui s'installe dans plusieurs pays. En cela, nous remarquons un intérêt particulier des fondations privées pour les problèmes éminents que pose le vieillissement de la population. Les craintes qui sont liées à cet état des choses sont relatives aux coûts qu'entraîne une telle situation et au besoin de relève qualifiée et en santé dont ces sociétés auront besoin pour poursuivre le développement souhaité. La santé et la performance des générations futures sont essentielles au maintien de l'ordre actuel. Selon la compréhension de plusieurs, la présente structure est menacée par une explosion des coûts liés à une utilisation accrue du système de santé entraînée par une population vieillissante, mais aussi par un recours croissant à ses services des plus jeunes générations dû à l'augmentation des maladies chroniques liées entre autres à une épidémie d'obésité. La transformation d'une société industrielle en une société des savoirs nécessite aussi une attention particulière. En effet, les générations montantes devront non seulement être en bonne santé, mais aussi mieux formées pour ne pas constituer un fardeau pour la société et ainsi pouvoir participer financièrement à la couverture des frais engendrés par une génération vieillissante plus nombreuse. Nous sommes donc entrés dans une ère de prévention qui vise à réduire les risques de vivre des situations entraînant des coûts pour le système public et qui valorise un investissement dans le capital humain. À cette fin, les organisateurs des programmes de prévention ont recours aux sciences sociales pour déterminer là où il faut agir et comment il convient d'agir.

Quelle prévention?

La prévention se base, comme nous l'avons vu dans le passé et aujourd'hui encore, sur une branche des sciences sociales privilégiée par l'État et les fondations privées qui a trait à l'étude des comportements individuels, le comportementisme. Elle a donné lieu à l'établissement de banques de données, à partir d'indicateurs, dans le cadre d'une

approche statistique probabiliste. Les fondations privées contribuent à l'effort que constitue le financement de cette recherche en vue de mettre sur pied des stratégies permettant de favoriser la santé et de prévenir les problèmes sociaux et de santé.

La prévention n'est pas une notion récente, mais selon certains (United States Department of Health and Human Services; Fréchette, 1998; OMS, 2006) elle a connu un nouvel engouement dans la foulée des conférences internationales sur la promotion de la santé. D'ailleurs, bien qu'il existe une différence entre les notions de promotion de la santé et de prévention, elles sont souvent utilisées sans distinction et nous ferons de même au cours de cette section puisque le propos de ce travail n'est pas de s'y attarder¹². Une première déclaration sur la promotion de la santé est issue de la rencontre d'Alma Ata en 1978, suivie de la Conférence d'Ottawa en 1986 qui a donné lieu à la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. Les conférences suivantes ont porté sur la politique des pouvoirs publics favorable à la santé à Adélaïde en 1988 et sur les milieux favorables à la santé à Sundsvall en 1991. Cette dernière rencontre a permis de comprendre les stratégies de promotion de la santé, d'élaborer les manières de les appliquer en plus de présenter les enjeux importants à ce sujet pour les pays en développement. Une dernière rencontre à Jakarta en 1997 intitulée : *À ère nouvelle, acteurs nouveaux : adapter la promotion de la santé au XXIe siècle* (OMS, 2006). Ces événements ont contribué à conférer un nouveau rôle aux systèmes de santé en donnant une importance nouvelle aux méthodes de la promotion de la santé ce qui fait dire à l'OMS :

L'intérêt de plus en plus marqué pour les résultats en matière de santé confirme qu'il est justifié d'accorder un degré de priorité élevé à l'investissement dans les déterminants de la santé grâce à la promotion de la santé. La question « Où la santé est-elle créée? », posée systématiquement, établit un lien entre la promotion de la santé et deux grands débats sur des réformes : l'élaboration de nouvelles stratégies en matière de santé publique et la nécessité de réorienter les services de santé. La démarche résolument tournée vers l'avenir qui imprègne la Charte d'Ottawa a été adoptée par un grand nombre de pays et d'organisations dans le monde entier (OMS, 2006 : VI).

Cet intérêt pour la prévention peut aussi être interprété relativement au concept de « société du risque » élaboré par Beck (1985) et issu de l'ère postindustrielle. Ce concept explique comment l'idée de vivre dans une société du risque, et les méthodes préconisées dans les recherches sur lesquelles se fonde cette société dans ses actions, engendre une compréhension des enjeux sociaux selon une perspective orientée vers le futur :

La conscience que l'on a du risque ne se situe pas dans le présent, mais essentiellement dans l'avenir. Dans la société du risque, le passé perd sa fonction déterminante pour le présent. C'est l'avenir qui vient s'y substituer, et c'est alors quelque chose d'inexistant, de construit, de fictif, qui devient la cause de l'expérience et de l'action présente. (Martuccelli, 1999 : 61).

La prévention s'inscrit dans cette conception de la « société du risque » qui utilise l'expertise pour identifier les risques associés à nos modes de vie, qui sont souvent qualifiés de nouveaux risques sociaux (NRS). Une fois ces risques identifiés, ils font

¹² Pour la distinction entre les notions de promotion de la santé et de prévention voir: Louise St-Pierre et Lucie Richard. 2006. *Le sous-système de santé publique québécois et la promotion de la santé entre 1994 et 2006: progrès certains, ambiguïtés persistantes*. dans dir. Michel O'Neill et coll., *Promotion de la santé au Canada et au Québec perspectives critiques*, PUL. pp.183-204.

l'objet de politiques visant à les éradiquer ou à les amoindrir. Notons, pour en discuter plus longuement ensuite, qu'un des NRS répertoriés est le fait, dans le cas des jeunes familles, de ne pas avoir accès à un centre de garde de la petite enfance adéquat ou de qualité (Jenson, 2008).

Pour Massé (2007), différentes approches sont utilisées pour s'attaquer aux risques liés aux problèmes sociaux et de santé et tenter de les prévenir : les approches par problèmes de santé, par groupes vulnérables, par situation à risque et par facteurs de risque. Les premières permettent à la santé publique de se concentrer sur les problèmes qui sont les plus coûteux sur le plan humain, social et économique. Cette perspective dite *utilitariste* devrait donner lieu à une approche qui permettrait de contrer tous les facteurs de risque associés au problème. Toutefois, elle n'y parvient qu'en dissimulant les causes sociales et économiques structurelles plus profondes. La même critique s'applique aux approches par facteurs de risque en reportant le problème sur les individus et en voulant intervenir sur les comportements plutôt que sur ce qui les entoure ou en s'attaquant aux environnements immédiats des individus, c'est-à-dire les familles et les réseaux de soutien sociaux. La notion de situation à risque participerait, quant à elle, à caractériser des situations dont le risque se trouve en dehors de l'expérience issue des relations entre les individus. Et finalement, toujours tirées des propos de Massé, les approches par populations à risque portent, selon lui, à confondre les populations avec les indicateurs de risque qui, bien qu'ils caractérisent des groupes, ne permettent pas d'expliquer les causes qui font que ces gens se trouvent ainsi identifiés. Encore une fois, cela ne permet pas d'expliquer les déterminants structurels qui sont au fondement de la constitution de ces groupes dans la population globale.

Les descriptions présentées démontrent qu'aucune d'entre elles ne permet d'aborder les problèmes plus profonds qui sont issus des relations entre les différents groupes sociaux et qui sont parfois institutionnalisés dans les organisations étatiques. Massé souligne aussi un manque important au niveau de l'étude de la culture et de ses liens avec le risque. Il mentionne une étude en disant :

Notons que la culture demeure le parent pauvre des études sur les sites du risque. James A. Trostle (2005), dans un bilan récent du traitement des facteurs de risque culturels par l'épidémiologie et la santé publique, montre à quel point l'épidémiologie tend encore aujourd'hui à réduire ces facteurs (valeurs, représentations, croyances) à des variables désocialisées et déculturelées (Massé, 2007 : 16).

Dans le cas que nous avons identifié, plusieurs des approches s'entremêlent. Toutefois, le point de départ relève de l'identification de la pauvreté comme facteur de risque important (Heckman et coll., 2006). En effet, en plus d'être plus sujettes à la maladie physique et mentale, les recherches menées à propos de la pauvreté démontrent que les personnes vivant dans des situations de précarité économique connaissent davantage de difficultés, que ce soit relativement à la réussite scolaire ou à la participation sociale (Ulysse, 2009 : 5), ce qui engendre des coûts sociaux importants. C'est pourquoi on voit se déployer autour de cette question un effort particulier de la part des fondations, une mobilisation considérable de gens influents, et une volonté de certains gouvernements d'aller dans la même direction, encouragée par les instances de gouvernance transnationales comme l'OCDE, la Banque Mondiale, les Nations Unies et l'OMS.

Mais comment réduire la pauvreté? Les adeptes de la prévention de la pauvreté ont pour plusieurs d'entre eux l'idée que la pauvreté se transmet pour une part importante d'une génération à l'autre, et ce, pour diverses raisons, bien que des opinions contraires aient été exprimées à ce sujet :

L'effet de la pauvreté ne s'arrête pas aux impacts à court ou à moyen terme observés chez les adultes et chez les enfants. Il est également présent dans les services d'aide sous la forme d'une affirmation selon laquelle la pauvreté serait l'apanage des mêmes familles et des clientèles « lourdes » année après année. [...] Le deuxième élément nous vient des études éconodémographiques transversales qui, portrait après portrait, montrent que le taux de pauvreté ne change pas beaucoup d'une année à l'autre et que les groupes concernés ont presque toujours les mêmes caractéristiques : familles monoparentales, habitant le centre-ville, ayant de nombreux enfants, ... Cependant, la stabilité des caractéristiques d'un *groupe* de personnes ne signifie pas pour autant que ce groupe est constitué des mêmes *individus*. Ainsi, les mères de famille monoparentale peuvent très bien se succéder dans un quartier où l'on retrouve de l'embauche et des loyers à des coûts modérés; le groupe décrit serait toujours le même, mais les personnes constituant le groupe auront, elles, changé. Il aura fallu attendre l'étude longitudinale de Duncan et Morgan (1985) qui a décrit l'évolution économique de 6500 familles de 1968 à 1980 pour saisir cette partie de la réalité.

Ainsi, on constate que 2/3 des personnes considérées comme pauvres une année ne le sont plus l'année suivante et sont remplacées par de nouvelles personnes sous le seuil de pauvreté (Bouchard, 1989:139).

L'idée d'une transmission intergénérationnelle de la pauvreté étant persistante, elle mène ses tenants à aller à la source de ce problème. C'est-à-dire que pour briser le cycle de la pauvreté, ils ont décidé d'agir sur les jeunes enfants. Ils affirment d'ailleurs qu'il n'est jamais trop tôt pour agir.

This article describes the risk factors that motivate early intervention and reviews both the economic rationale for investing in early childhood and the evidence on the optimal timing of intervention to reduce inequalities. Based on the economic and biological arguments for early intervention we propose the "antenatal investment hypothesis" which suggests that investments made during the pregnancy period may yield the highest return (Heckman et coll., 2009: 1-2).

The intergenerational transmission of socioeconomic inequalities in children's health, and cognitive, behavioural and emotional development emerge early and, without intervention, may persist through life (Najman et coll., 2004 dans Heckman et coll. 2009: 2).

Par conséquent, les théories entourant la prévention précoce ou le développement des jeunes enfants (DJE) sont au fondement de l'action de nombreuses fondations privées et sont promues par plusieurs instances de gouvernance transnationales, telles que celles mentionnées précédemment.

The new investing in children paradigm has been promoted by a number of international bodies, notably the OECD and the European Commission, over the past decade. In 1996, an OECD conference on the 'new social policy agenda' concluded with a call for a social investment approach, which prioritises investment in children and young adults. The 2000 EU Lisbon Summit saw investment in people as key to modernisation of the European social model (Lister, 2008: 384).

Les programmes d'intervention destinés aux jeunes enfants ne sont pas particulièrement récents, que l'on pense aux programmes s'adressant aux jeunes enfants de quartiers défavorisés aux États-Unis dans le cadre de la guerre contre la pauvreté des années 60 – par exemple *Head Start* qui est encore souvent cité – ou aux mesures prises au Québec à la suite du rapport *Un Québec fou de ses enfants*,

mais ils connaissent un nouvel engouement dû à deux facteurs. Premièrement, des avancées importantes dans la recherche en neurobiologie qui font le lien entre l'environnement où évoluent les jeunes enfants et les expériences qui y sont vécues et le développement de leur cerveau. Deuxièmement, le contexte global de la société actuelle, c'est-à-dire le besoin croissant de travailleurs hautement qualifiés et d'une population adulte en santé pour faire face aux défis de la compétition économique mondiale et la hausse des coûts engendrés par une population vieillissante. Les principaux arguments qui y sont associés sont que le DJE permet d'assurer l'égalité des opportunités, de promouvoir l'efficacité dans la société et d'atteindre la croissance économique et le développement. Le mouvement est porté par de nouvelles connaissances issues des neurosciences, de la psychologie développementale, de la pédiatrie et de l'économie (National Scientific Council on the Developing Child, Harvard University, 2007).

Un des tenants de cette approche, et certainement un des leaders dans sa diffusion, est le prix Nobel d'économie 2000 James J. Heckman que l'on voit cité dans la plupart des travaux sur le sujet. La théorie qu'il a produite fait le lien entre des modèles micro-économiques des comportements individuels et des bases de données produites dans les années d'après-guerre — au moment où les fondations privées investissaient dans ce genre de recherches et de méthodes :

The field of microeconometrics emerged in the past forty years to aid economists in providing more accurate descriptions of the economy, in designing and evaluating public policies and in testing economic theories and estimating the parameters of well posed economic models. It is a scientific field within economics that links the theory of individual behaviour to individual data where individuals may be firms, persons or households. Research in microeconometrics is data driven. The availability of new forms of data has raised challenges and opportunities that have stimulated all of the important developments in the field and have changed the way economists think about economic reality. Research in the field is also policy driven (Heckman, 2000: 2).

Ses études font le lien entre les approches comportementale et écologique, entre les compétences développées par les enfants en bas âge et l'environnement dans lequel ils se trouvent. Bien que des corrélations soient encore à l'état d'étude entre le développement et les environnements, elles sont maintenant appuyées par les nouvelles découvertes effectuées par les sciences neurologiques.

Behavioural research confirms that the early years are foundational for a full range of human competencies and are a period of heightened sensitivity to the effects of both positive and negative experiences. In a parallel fashion, studies of human capital formation indicate that the quality of the early childhood environment is a strong predictor of adult productivity and that early enrichment for disadvantaged children increases the probability of later economic success. Although explanatory mechanisms for interpreting these correlations still are being developed, recent advances in neuroscience are illuminating, because they demonstrate the extent to which early experience influences the development of neural circuits that mediate cognitive, linguistic, emotional, and social capacities (Knudsen et coll., 2006 :1).

Les résultats de recherches obtenus dans différentes disciplines et de différentes approches convergent, selon ces auteurs, vers des conclusions qui mènent à l'évidence de l'importance d'investir dans le DJE. Le raisonnement est résumé ainsi :

This paper focuses on the striking convergence of four core concepts that have emerged from decades of mutually independent research in economics, neuroscience, and developmental psychology. First, the architecture of the brain and the process of skill

formation are both influenced by an inextricable interaction between genetics and individual experience. Second, both the mastery of skills that are essential for economic success and the development of their underlying neural pathways follow hierarchical rules in a bottom-up sequence such that later attainments build on foundations that are laid down earlier. Third, cognitive, linguistic, social, and emotional competencies are interdependent, all are shaped powerfully by the experiences of the developing child, and all contribute to success in the workplace. Fourth, although adaptation continues throughout life, human abilities are formed in a predictable sequence of sensitive periods, during which the development of specific neural circuits and the behaviours they mediate are most plastic and, therefore, optimally receptive to environmental influences (Knudsen et coll., 2006 :2).

Ces propos sont repris à travers un recueil de texte sur le *Early Child Development* publié par la Banque Mondiale (Young and Richardson, 2007). En effet, on y apprend que des découvertes récentes menées par des neurologues démontrent que le développement du cerveau s'effectue chez l'enfant pour une part importante et décisive durant la période allant de la grossesse à l'âge de plus ou moins 6 ans. L'environnement dans lequel évolue l'enfant et les interactions qu'il a avec son entourage déterminent les connexions qui se produisent dans son cerveau. Durant cette période, ces connexions participent à la construction de l'architecture du cerveau de l'enfant, ce qui permettra un bon ou un moins bon fonctionnement de celui-ci tout au long de la vie. Par conséquent, ces connexions auront des répercussions sur les aptitudes cognitives, sur les comportements et sur la régulation du système général du corps humain répondant plus ou moins bien à ses demandes (Mustard et Young, 2007). C'est dire que les premières années de la vie des individus sont déterminantes. Elles ont un effet prédictif sur la réussite scolaire et économique des adultes en devenir, mais aussi sur leurs comportements en société et sur l'état de santé dont ils bénéficieront. Toujours selon les promoteurs de cette approche, les programmes de DJE sont cruciaux pour les individus puisqu'ils leur permettront d'être prêts à entrer à l'école en plus de favoriser la persévérance et la réussite scolaire. Les individus y ayant participé auront par conséquent de meilleurs emplois, ce qui contribuera, pense-t-on, à la lutte contre la pauvreté.

Sur le plan des collectivités, et selon les calculs effectués par les économistes proches de ce mouvement, la réussite des individus permettra non seulement à l'État de retirer plus d'impôts de la part de travailleurs plus qualifiés et plus productifs, mais aussi d'économiser en coûts de système. Selon eux, moins d'enfants requerront un enseignement spécialisé; il y aura moins de prestataires des programmes sociaux d'assistance publique à l'emploi; les gens ayant des problèmes de comportement seront moins nombreux, ce qui engendrera des coûts moindres en système de contrôle et de détention pour les criminels (Coffey, 2007) et le système de santé subira une charge moins importante due à des gens en meilleure santé puisque les programmes de DJE favorisent une meilleure santé globale à divers niveaux. On établit un gain sur investissement allant jusqu'à 17 \$ de rendement pour chaque dollar investis, dont 13 \$ vont au bénéfice du trésor public (Mustard, 2007 : 21).

À qui s'adresse la prévention?

Bien que plusieurs pensent qu'ils devraient avoir une portée universelle, les programmes de DJE ciblent principalement les populations qui sont considérées comme étant vulnérables ou « à risque » selon certains indicateurs.

Des études longitudinales sur le développement des enfants ont été mises sur pied dans différents pays. Au Canada, nous avons depuis 1994 l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Cette enquête vise à recueillir des données sur les facteurs critiques qui touchent le développement des enfants. Elle vise à faire ressortir les facteurs de risque et de protection, c'est-à-dire les facteurs qui sont susceptibles d'engendrer des trajectoires d'échecs pour les enfants et ceux qui les en préserveront. Des experts issus de différents domaines, de la psychologie et de la démographie — dans le cas de l'enquête canadienne précédemment citée, établissent des corrélations statistiques entre les situations vécues par les enfants et les problèmes qui sont éprouvés par les adolescents ou les jeunes adultes qu'ils sont devenus. C'est à partir des résultats obtenus que : « L'enfant est repéré selon une projection probabiliste, à partir d'un certain nombre de caractéristiques estimées porteuses de risques (le fait d'être né ou de vivre en famille monoparentale ou recomposée par exemple, ou de connaître des modifications de l'environnement familial), et devient objet de prévention » (Dandurand et Kempeneers, 2001: 142).

L'un des volets importants de cette enquête concerne l'environnement familial des enfants et vise ainsi à documenter la diversification des formes familiales et de leurs impacts sur le développement des enfants. On associe souvent les impacts de l'environnement sur les individus à l'approche écologique. C'est alors que le risque, voire le danger, pour un enfant repose sur différents aspects de son environnement familial : « Les enfants sont "à risque" parce que potentiellement *en danger* (de connaître tous les problèmes anticipés), mais aussi potentiellement *dangereux* pour l'ordre social si les problèmes anticipés (par exemple le décrochage scolaire, des comportements violents ou asociaux...) en font des déviants ou des marginaux » (Dandurand et Kempeneers, 2001: 141). C'est dire que les risques attribués aux situations dans lesquelles les enfants se trouvent ne sont pas interprétés seulement à travers les effets qu'ils ont sur leur propre avenir, mais aussi relativement à une conception particulière de ce que doit être la société. Les programmes de prévention en tant que réponse aux risques identifiés peuvent ainsi être perçus comme des outils de contrôle social qui servent une certaine vision de la société.

C'est ce potentiel de « dangerosité » à double sens qui interpelle et justifie l'action préventive, la volonté de protection et l'intervention régulatrice. Car ainsi que Castel l'a montré pour la France il y a plus de vingt ans, les initiatives modernes prises sous la bannière de la prévention correspondent à une véritable mutation qui engage un certain nombre d'adeptes de la pratique médico-socio-psychologique sur des voies complètement nouvelles par rapport à leurs rôles traditionnels tant thérapeutiques que disciplinaires : « les nouvelles stratégies médico-psychologiques et sociales se veulent surtout préventives, et la prévention moderne se veut, avant tout, dépistage de risques. Un risque ne résulte pas d'un danger précis, porté par une personne ou un groupe d'individus, mais de la mise en relation de données générales impersonnelles ou "facteurs" (de risques) qui rend plus ou moins probable l'avènement de comportements indésirables. [...] La présence de tels facteurs suffit à déclencher un signalement automatique, en vertu de l'axiome qu'une "mère à risques" engendre ou élève des enfants à risques [...]. Ainsi prévenir, c'est d'abord surveiller, c'est-à-dire se mettre en position d'anticiper l'émergence d'événements indésirables au sein de populations statistiques signalées comme porteuses de risques [...] ». (Castel cité par Dandurand et Kempeneers, p.141).

Cette manière de fonctionner contribue à la stigmatisation ou à l'étiquetage d'un groupe d'individus par un autre ce qui entraîne souvent des effets pervers. Relativement à ce qui vient d'être énoncé, Simmel, cité par Paugam, émet l'idée que la pauvreté est en fait une catégorie sociale construite par les autorités qui désignent une population à qui elles entendent octroyer leur assistance : « C'est à partir du moment

où ils sont *assistés*, peut-être même lorsque leur situation pourrait normalement donner droit à l'assistance, même si elle n'a pas encore été octroyée, qu'ils deviennent partie d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne reste pas unifié par l'interaction entre ses membres, mais par l'attitude collective que la société comme totalité adopte à son égard » (Paugam, 1994 : 23-24). Selon cette perception, la désignation contribue à la création d'une catégorie d'individus considérés comme pauvres.

C'est le fait même d'être aidé ou assisté qui assigne les « pauvres » à une carrière spécifique, altère leur identité préalable et devient un « stigmaté » marquant l'ensemble de leurs rapports avec autrui. L'octroi de l'assistance peut, dans certains cas, être vécu comme une *cérémonie de dégradation statuaire* dans la mesure où le récipiendaire est à cette occasion désigné publiquement comme un individu appartenant à une catégorie au statut peu honorable. La relation régulière à un travailleur social, dont le rôle est parfois de se rendre au domicile du ménage et de prendre charge de la totalité de ses difficultés matérielles ou morales, peut être également une épreuve pour les *assistés* obligés dans ce cas de dévoiler leur vie privée à l'enquête publique. Accepter cette assistance, c'est alors accepter d'être catalogué comme pauvre adopter un statut dévalorisé, avoir en quelque sorte son infériorité ou son échec explicitement reconnu (L. A Coser par Paugam, 1994 : 26).

D'où l'idée que le fait de cibler un certain groupe de la population, selon des caractéristiques spécifiques, contribue à sa création. Cela favorise l'intégration par les individus de caractéristiques attribuées au groupe duquel ils sont considérés comme faisant partie. Nous verrons plus tard que certains tenants des approches de DJE proposent des programmes incluant des visites à domicile afin d'identifier les problèmes et d'aider les personnes jugées dans des situations considérées comme posant un risque pour le développement de leurs enfants. Par conséquent, l'objectif visant à briser le cycle de la pauvreté en proposant des programmes de prévention précoce à ces familles pourrait entraîner des effets pervers qui ne semblent pas avoir été pris en compte.

Par qui, comment?

Les théories entourant le DJE ont la cote en ce moment. Elles sont promues par divers acteurs ayant des allégeances politiques différentes. D'un côté, on souhaite que ces programmes soient offerts sur le marché des biens et services par des entreprises privées et soutenues par la communauté; de l'autre, on considère que l'État doit être le pourvoyeur de ces services. Bien entendu, les fondations privées sont plus présentes dans le premier modèle que dans le deuxième, bien qu'elles jouent aussi un rôle de promotion qui influe sans doute sur les deux modèles. Il est aussi soutenu par un certain nombre de gens influents tels que le prix Nobel d'économie James J. Heckman et M. Fraser Mustard, Président fondateur et Fellow de l'Institut canadien de recherches avancées, qui a travaillé à ce sujet pour le gouvernement de l'Ontario ainsi que participé à diverses productions de la Banque Mondiale, dont la publication précédemment citée. Tous deux furent, parmi d'autres, invités à faire une présentation au Forum économique international des Amériques/Conférence de Montréal, intitulée : *Réconcilier économie et santé : les enjeux de la prévention*, à laquelle la FLAC a contribué financièrement, entre autres en la publiant.

Moins d'État : marché et communauté comme pourvoyeurs de services de DJE

Les tenants de ce modèle considèrent que les programmes de DJE doivent favoriser un développement global de l'enfant et encouragent l'implication des entreprises privées, des parents et de la communauté. Les ingrédients de réussite de ces programmes sont : d'offrir un support aux donneurs de soins; d'impliquer les parents et de leur offrir un support institutionnel, c'est-à-dire qu'un service de garde leur soit offert et que les parents puissent s'y impliquer; que les approches utilisées permettent d'optimiser le développement des enfants; finalement, que ce soit une approche intégrée, autrement dit, qu'elle inclue des visites à domicile, des liens avec les écoles primaires et que les prématernelles fassent partie des centres de DJE (Mustard, 2007 : 59).

Les services de DJE offerts dans le cadre de ce modèle ne doivent pas incomber uniquement, ni même d'abord, à l'État. Les tenants de ce modèle considèrent plutôt que les entreprises privées sont les mieux placées pour prendre en main le DJE et se doivent d'être présentes lorsque des décisions en ce sens sont prises par les gouvernements (Coffey, 2007). Comme il en fut question plus tôt, le rôle des gouvernements se trouve disqualifié au profit de celui du monde des affaires jugé mieux apte à gérer la situation :

Business and community leaders must be «at the table» with strong, diverse members of the public sector when ECD policies and issues are discussed, and they have critical roles to play when new policies are implemented. History repeatedly shows that shifts or changes in public policy do not « take off» until business communities rally behind them. As the economist John Kenneth Galbraith said almost 25 years ago, « The views of one articulate and affluent banker, businessman, lawyer, or acolyte economist are equal of several thousand welfare mothers» in the corridors of political power. Clearly, business has vested interest in supporting and influencing the development of sound public policy in ECD because business has a stake in the positive outcomes of ECD programs (education employment, health, safety, productivity, community engagement) (Coffey, 2007: 34-5).

Dans la publication de la Banque Mondiale à propos du développement des jeunes enfants, Grunewald et Rolnick (2007) expliquent comment doit fonctionner le système d'offre de services. Celui-ci doit reposer à la fois sur les secteurs public et privé. Selon ces auteurs, un système *top-down* financé par l'État n'est pas à même d'atteindre de hauts niveaux de retour sur investissement. Ils proposent plutôt :

A bottom-up, market-oriented system that first and foremost empowers at-risk families and keeps decision making about individual programs at a micro level with ECD providers. Much of economic policy research demonstrates that resource-allocation decisions are more efficiently made by markets at the micro level (that is, by individuals and businesses) rather than by planning committees at the macro level (Grunewald et Rolnick, 2007 : 23).

Comme le retour sur investissement est plus grand encore pour les populations dites à risque, ces mêmes auteurs proposent qu'une allocation couvrant les frais de tous les services – la prise en charge des enfants dans les centres de DJE, et les visites à domicile – soit fournie par les gouvernements. Le gouvernement doit mettre à la disposition des familles les ressources nécessaires pour qu'elles puissent ensuite choisir selon leurs besoins – horaires et emplacement – et leurs exigences – la qualité des programmes offerts – l'endroit où elles souhaiteront envoyer leurs enfants. On considère ainsi que le marché de l'offre de services sera représentatif de ce que veulent les parents.

Une mobilisation de la communauté est préconisée par ce modèle. Les tenants de cette manière de voir veulent que les organismes de la société civile, les entreprises et les familles en général se mobilisent autour de ce qu'ils considèrent comme une priorité : le DJE. C'est l'approche *It takes a village to raise a child*, que Hillary Clinton a contribué à populariser, qui caractérise ce point de vue. Tous les acteurs de la communauté doivent être mobilisés autour des enfants, parce qu'il est de la responsabilité de tous de contribuer à l'éducation de la génération suivante et qu'on ne veut pas que les gouvernements prennent toute la place : « *In Canada, early child development is an economic issue, and the support of ECD services is a responsibility of federal, provincial, and municipal governments as well as corporations, businesses, and communities. All of us must take more action in this arena, for "kids are everybody's business"* » (Coffey, 2007: 35). L'implication des familles dans le développement de leurs propres enfants est évidente, mais on considère aussi important que les familles de la communauté s'engagent pour le développement des enfants d'autres familles dans une logique d'*empowerment* parental :

Parents mentors would play a key role in providing parent education and information about available high-quality ECD programs. According to ECD research, parent involvement is critical to a success program, and home-visit by qualified mentors are among the best ways to achieve a high degree of parent involvement. Mentor qualifications would include ECD training, parent training and counselling on issues related to health and financial issues as well as education (Grunewald et Rolnick , 2007: 23-24).

Ce modèle est encouragé par la Banque Mondiale comme en fait part une publication recueillant des textes de différents auteurs sous la direction de Eming Young et Richardson : *Early Child Development : From Measurement to Action*. Il est plus présent au sein des régimes libéraux des pays anglo-saxons où les pauvres sont les seuls à bénéficier d'une couverture sociale et où les politiques sociales sont davantage ciblées.

Plus d'État : l'État providence pourvoyeuse des services de DJE

Ce modèle s'inspire des régimes sociaux-démocrates des pays scandinaves où l'on prône l'égalité des citoyens, des politiques universelles et des services sociaux gratuits. Selon Gøsta Esping Andersen, les changements engendrés par la transformation de la société ont fait que ce ne sont plus tant les personnes âgées qui sont pauvres, mais les jeunes et les enfants. Cet état de choses serait dû à la diversification des structures familiales et au fait que la redistribution de la part de l'État se fait toujours sur un modèle familial dit traditionnel, soit un couple uni et des enfants demeurant sous le même toit. Cela entraîne un appauvrissement des foyers recomposés ou monoparentaux causant ainsi la pauvreté des enfants.

Le modèle préconisé par ceux qui favorisent l'intervention de l'État pour offrir les services de DJE s'inscrit dans une perspective orientée vers le futur qui s'articule autour de la prévention, de l'investissement et de l'activation. Les auteurs Jenson et Martin qualifieront cette nouvelle architecture sociale de paradigme LEGO. C'est une approche multifonctionnelle, puisqu'elle propose des mesures d'activation qui sont applicables autant pour le présent que pour l'avenir. En effet, l'investissement dans les services de garde est considéré à la fois comme une mesure d'activation présente et future, puisque, en plus de permettre aux deux parents de participer au marché du travail, des études ont démontré que les services de garde sont bénéfiques pour le développement des jeunes enfants. De plus, dans les milieux plus modestes et selon

les données statistiques disponibles, la pauvreté est problématique pour le développement des enfants, alors que ce n'est pas le cas de la présence des mères sur le marché du travail. Il est alors bénéfique pour ces enfants que les mères aient un emploi, puisque dans ces milieux, cela réduit la fréquence de la pauvreté infantile par 3 ou 4 (Esping-Andersen, 2008).

Par conséquent, on propose le développement de programmes sociaux offrant des places en services de garde pour les enfants et pour les autres personnes dépendantes afin non seulement d'alléger le fardeau des familles, et ainsi favoriser un plus haut taux de natalité, mais aussi de favoriser l'égalité des possibilités et des revenus entre les hommes et les femmes. On souligne que les femmes sont maintenant souvent plus scolarisées que les hommes, l'État bénéficiera donc de l'investissement qu'il a fait dans les études des femmes, à travers les impôts qu'elles paieront, en favorisant leur présence sur le marché du travail. C'est d'ailleurs ce qui permettra de couvrir les frais des nouveaux services (Esping-Andersen, 2008).

La nécessité de repenser la politique familiale se fait clairement sentir. À moins de « dé-familiarisé » les fonctions de protection et notamment de prise en charge des enfants, nous ne parviendrons jamais à concilier maternité et emploi. Une fécondité basse ne signifie pas que les citoyens ne veulent pas d'enfants, mais plutôt que les contraintes qui pèsent sur eux augmentent. Or la famille demeure une institution clé de la société; et le défi consiste à mettre en place des politiques qui la soutiennent. Sous les formes de plus en plus variées qui sont les siennes, la famille est également un élément clé du bien-être des enfants. Par conséquent, une politique qui protège tous les enfants de tout état de privation économique est indispensable. De manière plus générale, le coût que représentent les enfants augmente – de même que leur externalité positive, comme nous le verrons bientôt. Il nous faut donc concevoir un partage équitable des coûts et des bénéfices que représentent les enfants (Esping-Andersen, 2008: 25-6).

Ce modèle repose entièrement sur des dispositions prises par l'État pour aider les familles en général. Il se propose aussi d'assurer la qualité et une meilleure uniformité des services offerts à la population.

Pour notre part, bien avant de nous intéresser à la manière dont sont implantés les programmes de DJE, nous nous questionnons sur la manière dont sont pensées les stratégies de prévention et, dans le cas présent, de lutte contre la pauvreté. En plus d'éventuellement engendrer des effets pervers – de stigmatisation, nous croyons que la prévention est un projet politique visant à opérer un système de contrôle social, au niveau du comportement des individus, permettant à l'État de faire reposer sur les individus la responsabilité de leur santé et ainsi réduire les coûts des interventions qui sont sous sa responsabilité. Toutefois, il nous semble que la prévention réduit les problèmes sociaux à des problèmes individuels en évacuant du même coup l'aspect des rapports sociaux qui en font intrinsèquement partie, ce qui, selon nous, fait abstraction d'une part importante des réalités sociales. Dans la foulée de ce commentaire, nous posons cette question : est-ce que l'on met en œuvre des programmes de DJE pour donner à chacun une « égalité des chances » pour ensuite faire reposer sur chaque individu la responsabilité de son propre succès ou échec?

Pour illustrer notre propos, nous posons une deuxième question : et si le décrochage scolaire était entre autres lié à la culture d'une société qui valorise beaucoup plus le travail que les études? Dans un tel cas, les études comportementales ne pourraient en faire état puisqu'elles s'intéressent seulement à l'individu, à son environnement immédiat et à la part visible de ses actions plutôt qu'aux motivations qui poussent les

individus à agir ainsi. D'un autre côté, les interventions en petite enfance n'atteindraient pas non plus les objectifs fixés, puisque les adolescents, quelque bien développé que soit leur cerveau, seraient encouragés à quitter l'école pour gagner leur vie. Plusieurs exemples de ce genre peuvent être donnés démontrant que les théories de DJE dans l'amalgame qu'elles font entre le développement du cerveau et la réduction des problèmes sociaux et de santé font totalement fi des rapports sociaux et de ce qu'ils sous-tendent en fait d'influences entre les individus et les groupes d'individus, des tensions qui existent entre eux et des enjeux qu'ils posent au plan politique.

2.4 La société civile : entre intérêts, démocratie et gouvernance

Les fondations privées et leurs actions au sein des collectivités attirent de la sympathie de la part d'une portion importante d'individus. Effectivement, comment peut-on désapprouver les gestes de ceux qui donnent de leur plein gré? Bien que la littérature ne soit pas très développée à ce sujet, les principales critiques à l'endroit des fondations privées, de leurs actions et des impacts de leurs interventions sont abordées dans la présente section. Toutefois, nous ne reviendrons pas sur les critiques ayant trait aux méthodes employées et aux effets pervers qu'elles engendrent, qui sont formulées précédemment dans cette section, bien qu'elles s'appliquent aux fondations qui y font appel.

Questions d'ordre démocratique, d'intérêts et de gouvernance

Les critiques qui sont les plus fréquemment formulées, et celles qui sautent le plus facilement aux yeux, sont relatives aux questions de la démocratie, des intérêts des donateurs et de la place occupée par le financement de la part des fondations privées dans la redistribution de la richesse (Faber et McCarthy, 2005 : 4-5). En effet, les gens se demandent : comment ce fait-il que la richesse de certains leur permette de se soustraire au système d'imposition pour ensuite avoir le choix de la cause pour laquelle ils décideront d'investir cet argent, et ce, bien souvent, sans obligations de reddition de comptes?

Plusieurs auteurs (Edwards, 2008; Faber et McCarthy 2005; Seybold 1982) font remarquer que l'argent investi ne contribue pas nécessairement à la redistribution des richesses vers les moins bien nantis, mais participe plutôt à la consolidation, voire à la création d'institutions, dont ce groupe social bénéficie.

[...] la philanthropie comme un moyen commode, égoïste et hypocrite que se donnent les élites pour échapper à l'impôt, étaler leur supériorité matérielle et – ultime avantage, mais non le plus négligeable – installer un réseau sélect d'institutions d'éducation, de culture et de loisirs à leur convenance, auquel elles ne pourraient prétendre dans un système où toutes les décisions de politiques et de financement appartiendraient à l'État et où les règles seraient les mêmes pour tous. Une infime partie de l'argent donné par les riches, fait-on valoir, circule hors de leurs rangs ou permet de redistribuer la richesse en la canalisant vers des causes et des institutions dont bénéficient les classes inférieures; du reste, ce soin, plus d'un philanthrope opulent vous le dira, revient plutôt aux œuvres de charité ou à l'État [voir par exemple, Odendal, 1990 et Osrtower, 1995, p.113-131]. (Siber, 2008 : 370).

In doing so, foundations have served as a major catalyst for reforming society in line with the larger vision of the political-economic elite comprising the " funding class. " (Faber et McCarthy, 2005 : 3)

En effet, les interventions des fondations privées ne sont pas tenues de bénéficier à un groupe particulier de la société ou à la société en général. Les philanthropes ont donc tout le loisir d'investir là où ils le jugent bon. On fera remarquer que les actions entreprises par les fondations privées sont souvent le reflet des goûts, des intérêts, des idées, de l'origine, où elles sont relatives à l'histoire personnelle du philanthrope :

Mais il importe sans doute davantage de savoir que la hauteur du don et le choix du bénéficiaire sont largement fonction de l'engagement personnel du donneur, de ses goûts et de sa propension à s'identifier à certaines causes. [...] Le fait est clair lorsque de riches donateurs prennent la décision d'exercer leur générosité en créant une fondation privée à leur nom, parce qu'ils aiment bien disposer d'un instrument qui leur laisse toute latitude pour choisir et définir eux-mêmes les objectifs et les modalités du don [Odendahl, 1990] [...] Or, dans la philanthropie on a constaté que la forme que prend le don individuel est liée non seulement aux inclinaisons et aux goûts particuliers du donneur, mais aussi au groupe – religieux, ethnique, voire économique et professionnel – auquel il appartient ou – et la distinction a son importance – auquel il est enclin à s'identifier [...] Enfin, et surtout, n'oublions pas que les premières grandes fondations américaines ont toutes été créées par des familles, dont elles portent le nom et perpétuent d'une certaine manière la tradition et l'identité (Siber, 2008 : 374-5).

Dans le même ordre d'idée, certains auteurs affirment qu'en plus de choisir leurs causes selon des penchants personnels, les philanthropes déterminent aussi quels sont les problèmes prioritaires d'une communauté et qui seront les bénéficiaires de leur aide.

[...] the more "supervisory" approaches employed by mainline foundation, which too often assume the responsibility of deciding what are the primary problems and needs of a particular community, invent the special projects or services designed to "remedy" the problem and then select (or even create) the organization(s) that will provide and/or advocate for these "needed" services, projects, or policies. (Faber et McCarthy, 2005 : 10)
En outre, on n'a pas suffisamment remarqué que même le receveur est généralement choisi en tant qu'il représente une catégorie ou un groupe social jugé et sélectionné selon des critères (socio-économiques, ethniques, intellectuels, religieux, artistique, etc.) retenus par l'individu ou l'organisation qui accorde le don (Siber, 2008 : 375).

Cette critique nous fait dire qu'il est peut-être plus facile d'atteindre les objectifs visés lorsque tous les paramètres de l'équation sont déterminés en fonction des objectifs. En effet, les fondations privées veulent faire valoir qu'elles sont plus efficaces que les gouvernements pour répondre aux problèmes sociaux. Toutefois, celles-ci n'ont pas les mêmes responsabilités. Pour prouver leur efficacité, elles peuvent s'intéresser à une problématique particulière et l'attaquer avec l'angle qui saura les avantager, se donner des objectifs qu'elles pourront atteindre et pour cela s'adresser à un terrain qu'elles savent réceptif. Ce qui n'est pas le cas des activités des gouvernements qui ont une mission universelle, qui doivent intervenir sur différentes problématiques pouvant avoir des répercussions sur d'autres volets de leurs responsabilités.

Pratiques et impacts des fondations sur les OSC

Comme il en a été question plus tôt, en plus d'investir dans la recherche et de privilégier les savoirs d'experts, plusieurs fondations privées n'offrent plus un soutien désintéressé aux organisations de la société civile (OSC). Elles veulent faire la différence et, pour cela, elles doivent démontrer leur efficacité. Cette raison les pousse à adopter une attitude beaucoup plus directive avec les bénéficiaires de leur aide. Elles

veulent juger et décider elles-mêmes de ce qui sera fait de leur argent (Siber, 2008 : 374) et leurs actions philanthropiques prennent souvent la forme du travail qui prévaut dans le milieu des affaires. C'est pourquoi, on a vu s'introduire le système des *good practices* et de la gestion axée sur les résultats dans le milieu des OSC. Les fondations privées prennent de plus en plus de place en tant que bailleurs de fonds et dictent les manières de faire aux OSC. Ce nouveau modus operandi fait dire à certains qu'un véritable changement de vocation des OSC s'opère, en plus d'engendrer une réduction de leur diversité et de modifier la relation entre elles et leurs membres (Edwards, 2008 : 48-9).

Diversity is declining as norms of good practice converge around a certain vision of professionalism [...] Technocracy has transformed mediating grounds – locally grounded schools, congregations, unions, and non-profits – into service delivery operations, says Harry Boyte, the leader of the civic agency movement in the United States [...] As a result, the U.S. non-profit sector may be “larger, but weaker”, says Pablo Eisenberg, a staunch critic of what he calls “corporatization of non-profit groups”(Edwards, 2008: 47-8)... Changing the relationship between citizens' organizations and their members to one of passive consumption, instead of active participation (Edwards, 2008 : 49).

Pour Edwards, la « société civile » est celle qui permet de questionner les institutions et de militer afin de promouvoir des changements au niveau fonctionnel des structures de l'État. Toutefois, comme nous en avons discuté plus tôt, les fondations privées ont souvent des objectifs contraires. Leurs actions visent plutôt le maintien des structures actuelles par le contrôle des transformations qui ont cours dans la société. L'implication plus grande des fondations privées dans le financement des OSC devient un obstacle à l'autonomie des organisations ce qui entraîne une modification de leur rôle en faveur des demandes des bailleurs de fonds.

Les façons de faire inspirées de plus en plus du modèle entrepreneurial tendent à transformer la culture opérationnelle des OSC.

In business, the pressure to quickly go to scale is natural, even imperative, since that is how profit margins grow, but civil society things have to move at the pace required by social transformation, which is generally slow because it is so complex and conflicted. Having inherited their wealth or made it very quickly, the philanthrocapitalists are not in the mood to wait around for their results. In business, scaling up tends to be direct (more consumers and larger markets), whereas in civil society scale tends to come through indirect strategies that change policies, regulations, value and institutions. Business wants “smooth distribution, quick certain payment, and really high volumes” in order to maximize returns, whereas civil society might focus on small numbers of people and their concerns, which are rarely if ever smooth (Edwards, 2008 : 64-5).

Les philanthropes exigent une reddition de compte qui est souvent basée sur des critères qui ne sont pas ceux des OSC, mais plutôt ceux inspirés par les milieux d'où proviennent les bailleurs de fonds. C'est dire que bien souvent, les résultats des interventions des OSC doivent être compris sur la base d'objectifs quantitatifs plutôt que qualitatifs.

Ce qui ressort de cette nouvelle relation entre des fondations privées qui interviennent dans le choix des actions et des méthodes utilisées par les OSC, c'est un jugement sévère des premières envers le travail des deuxièmes.

One clear subtext of the debate is disappointment with the achievements of groups in civil society, which are criticized as “amateur” and “riddled with inefficiencies,” always in contrast to the operations of business. There is also a tendency to make a fetish out of certain kind

of “innovation” that privilege business thinking, rather than looking at the impact that civil society makes on its own terms. The bedrock of citizen action may be effective but not especially new – I am thinking of the day-to-day work of solidarity and caring that wins no plaudits but is incredibly important in holding societies together (Edwards, 2008 : 50).

Il semble y avoir peu de reconnaissance du travail effectué sur le terrain par les OSC, pas plus d'ailleurs que des connaissances qu'elles ont développées dans leur relation avec les personnes à qui elles viennent en aide. C'est plutôt une relation d'imposition d'expertise et de manières de faire qui vient des bailleurs de fonds dans une logique que nous nommons *top-down*, c'est-à-dire, qui provient des décideurs et s'impose sur les receveurs.

Les OSC sont vulnérables puisque soumises au financement des bailleurs de fonds. Dans le cas de la montée d'une philanthropie plus impliquée dans les interventions, telle que celle issue du type de la nouvelle philanthropie, elles risqueront donc de perdre une part de leur autonomie et pourront se voir soumises aux décisions et aux manières de faire et par le fait même voir leur mission s'enligner sur les intérêts des philanthropes qui les financent.

Conclusion

La description des différents types de fondations privées et des caractéristiques qu'elles possèdent sont symptomatiques du contexte qui les a vues naître. Les fondations dites scientifiques ont mis sur pied des méthodes permettant, selon elles, de mieux comprendre les transformations en cours dans les États-Unis de l'après-guerre et d'y intervenir, alors que les nouveaux philanthropes ont introduit des manières de fonctionner qui sont issues du monde des affaires et ont souhaité un État moins interventionniste dans un contexte où régnait la déréglementation. D'ailleurs, on le comprend bien lorsqu'on met en parallèle l'arrivée des fondations de la nouvelle philanthropie et la réémergence du terme « gouvernance ». Ce mouvement s'inscrit dans la critique d'un État interventionniste et semble appuyer la thèse de sa crise, pour pouvoir légitimer les interventions qui sont faites sur le terrain qu'il occupait jusque-là. Bien que certains fassent la promotion du projet d'une gouvernance qui s'appuie sur des techniques de gestion, affirmant que cela ne constitue pas un projet politique, nous réitérons l'idée qu'il est fondamentalement politique puisqu'il vise à réduire le rôle de l'État.

Les interventions en prévention, qui sont préconisées par différentes fondations privées, participent à la critique de l'action étatique en présentant une avenue qui se prétend plus efficace que celles utilisées par l'État jusque-là pour assurer le maintien de l'ordre social. L'identification des nouveaux risques sociaux et la volonté de les réduire découlant de la prédictibilité de leur occurrence est l'objet de la prévention. Elle vise maintenant les enfants pour parvenir, dès le plus jeune âge, même avant la naissance, à agir sur le développement du cerveau de manière à prévenir certaines tares affectant la réussite des individus et assurant ainsi un retour sur investissement permettant de réduire les coûts afin de maintenir l'ordre actuel. Toutefois, diverses critiques ont été exposées. Elles ont été principalement relatives aux méthodes utilisées et à une lecture réductrice de la complexité sociale. Des effets pervers quant au risque de stigmatisation que peut engendrer la désignation d'un groupe social selon des caractéristiques particulières ont aussi été discutés. Des manières d'implanter des

programmes de DJE ont été identifiées, l'une plus centrée sur le marché et l'autre gérée par l'État. Les fondations privées sont plus présentes dans la première qui ne favorise pas un État avec un rôle prépondérant.

La place des OSC dans un environnement incluant la présence des fondations privées a aussi été abordée. Nous avons vu que dans certains cas, comme il en fut question relativement à la légitimité que fournissent ces organisations, elles sont instrumentalisées à différentes fins ou sont de plus en plus utilisées par les fondations privées pour être le relais des programmes pensés en haut et imposés sur le terrain à travers elles. Elles deviennent à la fois une manière de légitimer les actions des fondations privées et de simples pourvoyeurs de services laissant de côté le rôle de représentation qu'elles jouaient auparavant pour des populations n'ayant pas d'autres moyens de se faire entendre.

C'est donc dire que la présence des fondations privées pose un certain nombre d'enjeux relativement à l'influence qu'elles ont sur les instances étatiques, ainsi que sur leurs relations avec les OSC. La partie suivante mettra en lien les analyses que nous venons d'exposer, les réalités vécues par les intervenants du terrain et les enjeux soulevés par la présence de ce nouvel acteur que constituent les fondations.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DONNÉES RECUEILLIES

La partie qui suit mettra en parallèle les théories présentées dans la partie précédente avec les données primaires provenant du terrain de recherche, les données secondaires tirées des mémoires présentés en commission parlementaire ou avec des informations issues de sites internet liés au cas étudié. Nous reprendrons les théories pour voir si elles ont une résonance sur le terrain, et le cas échéant, analyser de quelles façons elles s'y articulent. Les manières dont les intervenants des milieux parlent de différentes caractéristiques des types de fondations — scientifique et de la nouvelle philanthropie — dans leur expérience avec la FLAC seront abordées. Puis, nous exposerons les enjeux relatifs à la gouvernance suivis de ceux en lien avec la prévention. Divers aspects des manières d'opérer de la fondation et des impacts qu'elles engendrent seront traités par la suite; seront présentés finalement ceux qui suscitent des perceptions positives de la part des acteurs.

Nous tenons à rappeler que les résultats produits à la suite de cette recherche sont issus d'une phase exploratoire qui ne permet pas de tirer des conclusions définitives sur la problématique soulevée, mais plutôt d'identifier des pistes de recherche et des angles qu'elle pourrait prendre dans l'éventualité d'une recherche plus approfondie sur le sujet. Des suggestions et recommandations à ce titre seront présentées à la fin de cette partie. Enfin, nous souhaitons que les propos tenus ne soient pas interprétés comme une critique envers les actions spécifiques de la FLAC, mais plutôt, comme une démonstration, à travers cet exemple qui est plus près de nous, des transformations qui sont en cours au niveau de la gouvernance de l'État, de la place qu'y occupe un nouvel acteur dans la sphère de l'intervention sociale – les fondations privées – et de l'impact de sa présence sur les organisations de la société civile. Par le fait même, les liens avec la section précédente permettront de démontrer que le cas que nous avons choisi n'est pas unique, mais participe d'un mouvement plus large à travers lequel se manifestent différentes caractéristiques, influences, et manières de faire.

3.1 Ce qui ressort globalement des entretiens réalisés

L'échantillon de neuf intervenants, issus de deux territoires de la province et rencontrés entre avril et novembre 2009, ne permet pas de tirer des conclusions sur les activités de ladite fondation. Il nous permet de connaître l'expérience vécue par des intervenants du terrain relativement à leur relation avec une fondation privée, ce qui reste, en soi, très intéressant.

Les commentaires exprimés par les intervenants que nous avons rencontrés ont touché à plusieurs dimensions de leurs relations avec la FLAC et les programmes qu'elle a initiés, ainsi qu'ils ont démontré une réflexion approfondie des enjeux du partenariat conclu entre la FLAC et l'État.

Les difficultés, les craintes et les mises en garde ont été exprimées en majorité par les acteurs que nous avons rencontrés relativement à leur perception de la dynamique instaurée par l'arrivée du nouvel acteur dans leur milieu d'intervention. Toutefois, près de la moitié ont souligné certains aspects positifs des interventions de cet acteur, comme il en sera question plus tard. De plus, quelques-uns ont une appréciation

globalement positive des interventions de la fondation sur leur territoire, bien qu'ils soulèvent aussi un certain nombre de problèmes, et semblent croire en la possibilité de négocier avec elle pour adapter ses programmes à leurs réalités.

Les commentaires tirés des mémoires présentés en commission parlementaire sur les différents projets de loi constituent aussi des connaissances nous permettant de mieux saisir la perception des organismes de la communauté sur les interventions de la FLAC et de ses programmes. Nous y ferons référence à quelques reprises.

3.2 Les caractéristiques de type « scientifique » attribuées à la FLAC par les répondants

L'époque des fondations privées étatsuniennes « dites scientifiques » a laissé des marques qui sont aujourd'hui toujours présentes et qui se retrouvent aussi dans les fondations privées du Québec. La FLAC en est un exemple avec le financement qu'elle offre à divers groupes et centres de recherche universitaire (voir annexe n° 2) et avec l'utilisation qu'elle fait de la recherche en général. Les recherches servent à appuyer les actions qu'elle mène sur le terrain, ce qui fait dire à plusieurs qu'un système d'experts s'installe et s'impose aux organismes du terrain dans une logique « top-down », comme nous le verrons plus loin. À ce propos, voici ce qui nous a été rapporté par des intervenants de différents milieux :

Il y a deux ans il y a eu le Forum économique de Montréal, ça va dans toutes les directions c'est une grande messe je pense que c'est un peu international. Et Chagnon avait ses journées à lui. Il faisait venir ses experts. Ça coûtait 200 \$ pour y assister. Mais finalement, la salle était remplie par des gens que Chagnon avait invités et il payait lui-même la présence de ses invités. C'était son espace de propagande et de diffusion (intervenant n° 1).

C'est là qu'ils ont dit qu'on pouvait avoir un coordonnateur, puis peut-être des intervenants aussi en psychomotricité, parce qu'il y avait des études, en lien avec l'hôpital Ste-Justine, qui démontraient que les enfants en milieu défavorisé, quand ils arrivent à la maternelle, ils ne sont pas au même niveau parce qu'ils ne sont pas stimulés. Ça fait qu'ils arrivaient déjà avec des pistes, parce qu'il y avait déjà des études longitudinales en lien avec le CIRIS je pense. C'est sûr qu'eux autres, par en haut, ils s'associent à des Universités : l'Université de Trois-Rivières, l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal. Ça fait que c'est ça que tu vois, malgré qu'ils disent qu'ils partent du bas. Eux, en haut, ils sont en train de structurer, par des façons informatiques tout ça, mais toujours en disant : en bas, c'est vous autres qui avez le contrôle (intervenant n° 5).

Ils nous font même des rencontres sur comment on doit faire la différence entre du ludique et du sportif. Mais, ils ne nous amènent pas au compétitif. Vraiment, c'est tout décortiqué. Ils embauchent même un expert pour faire ça. Puis là, ils arrivent avec un programme et ils disent : il faut que vous remplissiez telles attentes. Puis ils nous reviennent constamment avec notre mission, les objectifs et ces choses-là (intervenant n° 5).

Parce que la Fondation Chagnon c'est beaucoup axé sur la compétence. Beaucoup axé sur des études. J'ai une information ici qui s'appelle l'industrie de la pauvreté. C'est une nouvelle industrie axée sur les experts et la discussion entre experts de la problématique. Puis on débat là-dessus, on dépolitise la lutte à la pauvreté. On l'institutionnalise pour que ça devienne une affaire de débat et non d'action. La Fondation va financer des études. Jamais elle ne va faire des interventions sans avoir des études scientifiques pour la « backer ». Ça, c'est un des enjeux. Ça prend des experts pour donner des programmes de basket-ball (intervenant n° 7).

Moi, je suis allé à Trois-Rivières quand il y a eu les différentes universités qui font des évaluations qui sont venues présenter à QEF l'avancement du projet de la Fondation

Chagnon. C'était plus naturellement sur QEF, parce que QE commençait. [...] Puis là, on voyait qu'ils veulent s'en aller par en haut et par en bas. Dans le sens de par en haut avec des écrits, quelque chose qui va être du solide. Puis, par en bas dans le sens de dans le milieu (intervenant n° 6).

Les citations présentées illustrent comment les intervenants perçoivent le travail de la fondation. Elle appuie ses interventions sur les résultats obtenus à la suite de recherches menées dans divers groupes dont ceux qu'elle appuie financièrement. Ceci fait dire qu'elle participe à la fois à l'identification et à la définition des problématiques selon un point de vue qui est le sien.

Par exemple, la maturité scolaire QE, QEF, la Fondation Chagnon font partie du comité régional. Là, la fondation vient de nous apprendre qu'elle se retirait du comité pour laisser place à QE, puisque ça s'inscrit tellement... Le projet de loi 7 quand la ministre Courchesne l'a présenté l'année passée, c'était une réponse à l'enquête sur la maturité scolaire. Donc, ça a été fait conjointement Fondation Chagnon et Santé publique cette enquête-là, le financement de l'enquête et la publication du rapport. Alors, c'est lié (intervenant n° 1).

Par exemple le comité sur la maturité scolaire, à part des docteurs et des gestionnaires, il n'y a pas de sociologues, d'anthropologues ou de travailleurs sociaux. Ce sont des gestionnaires et des docteurs. Ça fait que le social est complètement absent des espaces où on est en train de déterminer le social. Il n'y a même pas de dialogue, parce que ça ne résonne même pas, ils ne comprennent pas de quoi tu parles quand tu apportes d'autres préoccupations. Leur cadre de référence c'est la médecine et l'épidémiologie. Tu ne peux rien apporter dans ce contexte-là. À part ça, ils sont dans les bonnes intentions et la vertu (intervenant n° 1).

3.3 Les caractéristiques de type « nouvelle philanthropie » attribuées à la FLAC par les répondants

Tout comme les tenants de la nouvelle philanthropie, la FLAC ne souhaite pas seulement soutenir les activités des groupes de la société civile, mais bien intervenir pour y opérer des changements, et éventuellement faire la différence. Pour cela, les activités philanthropiques seront souvent traitées à la manière de celles du monde des affaires. Notons par exemple le recours à la firme-conseil *McKinsey & Company* pour développer sa stratégie de déploiement. La mission et la définition du travail de cette firme se lisent comme suit :

Notre mission est ambitieuse : aider les clients à améliorer leur performance de façon substantielle et durable.

McKinsey aide depuis 1926 les chefs d'entreprise à relever leurs principaux défis, qui vont de la réorganisation pour assurer leur croissance à long terme à l'amélioration du rendement, en passant par l'optimisation des revenus.¹³

Nous ne connaissons toutefois pas la stratégie développée dans le cas qui nous intéresse, mais un bref article décrit la démarche utilisée pour parvenir à la mettre sur pied :

L'équipe de McKinsey avait pour rôle d'aider la Fondation à définir les exigences en matière de stratégie, de modèle opérationnel et d'organisation. Elle a suggéré de tirer parti de l'expérience des autres et des premières leçons de la Fondation sur le terrain québécois.¹⁴

¹³ Tiré du site internet : <http://www.mckinsey.com/locations/montreal/francais/aboutus/>, (18 février 2010).

McKinsey a réalisé une tournée l'amenant à rencontrer et à créer des réseaux avec les chefs de file de plusieurs fondations nord-américaines importantes. Une étude des *best-practices* a constitué une partie des démarches effectuées, ainsi qu'une mise en parallèle de ce que voulait faire M. Chagnon et de ce qui se fait ailleurs :

McKinsey a élaboré trois tournées de consultation pour M. Chagnon et son équipe. Composées de rencontres avec les chefs de file de plusieurs fondations nord-américaines prépondérantes, les tournées visaient à tester et remettre en question le premier modèle hypothétique de la Fondation tout en profitant de l'expérience – positive et négative – d'autres fondations. Chaque tournée s'accompagnait d'une période de synthèse et de réflexion stratégique.

La première vague de tournées a fait clairement comprendre qu'un changement stratégique complet s'imposait. Comme l'a révélé le chef de projet de l'équipe : « Au début, M. Chagnon pensait que sa fondation mettrait en place et dirigerait des organismes sans but lucratif, mais il a découvert que les tentatives en la matière ont pour la plupart avorté ». Ainsi, les deuxième et troisième tournées se sont limitées aux activités suivantes : examiner le nouveau modèle stratégique, en effectuer un premier contrôle marginal auprès des fondations qui l'ont mis à l'épreuve, puis se rendre dans une communauté où le modèle s'était bien implanté quelques années plus tôt.¹⁵

Cet exemple démontre bien les méthodes entrepreneuriales utilisées par la FLAC, qui font qu'elle s'inscrit aussi dans le type « nouvelle philanthropie ». Les acteurs des milieux de pratique soulignent aussi certaines caractéristiques que l'on attribue à ce type de fondation. Nous verrons, par ailleurs, que la fondation utilisera la reddition de compte de manière à démontrer les impacts de ses actions et leur efficacité. Voici les propos des intervenants à ce sujet :

(En parlant de l'agent de développement) À chaque fois qu'il arrivait de ses rencontres de Trois-Rivières, il arrivait avec un discours, un vocabulaire! Hé mon Dieu! Je crois que j'en ai effacé de ma mémoire. Qu'est-ce qu'il disait tout le temps... C'était beaucoup le vocabulaire... il y avait beaucoup le mot partenariat, mais c'était du vocabulaire d'entreprise qu'il utilisait, c'était évident! (intervenant n° 5).

Puis, [en parlant de l'agent de développement] il exigeait ça des partenaires. Une fois deux personnes qui travaillent à la ville, à 4h30 ils se lèvent en plein milieu de la rencontre et [nom de l'agent de développement] qui dit : qu'est-ce que vous faites? Et eux de répondre : écoute on a deux enfants, donc à 4h30 c'est fini, on s'en va. Ils sont partis. Là j'ai fait wow! Eux, ils ont osé le faire! Mais, personne n'osait faire ça! Parce que pour eux (en parlant de la fondation) il faut travailler 24h/24, 7jours/7, sur le chemin il faut toujours produire, il n'y a jamais de repos. Donc, ils s'attendent à ça de nous autres, moi je n'avais pas d'enfants. C'est certain qu'ils s'attendaient à ça de moi. C'est clair! Puis, [en parlant de l'agent de développement] il le dit, il s'attend à ça des partenaires (intervenant n° 5).

[Nom du fiduciaire] veulent augmenter leurs frais de gestion. Je ne sais pas s'ils vont [en parlant de QEF]... j'espère qu'ils vont ouvrir un peu leurs horizons rattachés aux coûts de gestion d'un projet comme ça. Mais ça, des fois je trouve qu'ils sont un peu bornés. Ils ont comme des œillères. Et quand on parle de partenariat, ce n'est pas l'approche de partenariat que j'entends moi. Je pense que c'est plus du partenariat à la limite d'affaires. C'est plate à dire. Ils ont un plan de match et tu adhères ou tu n'adhères pas. Un moment donné, c'est peut-être un jugement bien personnel, mais l'argent a un pouvoir et les organismes communautaires ils sont souvent en mobilisation pour avoir plus de leviers financiers pour combattre la pauvreté. Et c'est tellement un gros bâton, c'est facile de

¹⁴ Tiré du site internet : <http://www.mckinsey.com/locations/montreal/francais/work/nonprofit/>, (18 février 2010).

¹⁵ *op.cit*

manipuler les milieux. Ça fait qu'ils disent : « nous autres on s'en va là », et bien le monde c'est sûr qu'ils vont embarquer, tu sais, 140 millions... ils vont vouloir. Ils arrivent avec un certain pouvoir qui fait que j'ai l'impression qu'on est plus dans une approche de partenariat d'affaires (intervenant n° 3).

Tout ça pour dire que nous, on le vit de l'intérieur. Mais là, il y a le coordonnateur qui est au service carrément des partenaires. Mais on se sent mal là-dedans, parce qu'en même temps on a une commande et qu'il faut commencer à remplir des stats. Ça fait qu'il faut beaucoup, beaucoup gérer les partenaires et il y a [nom de l'agent de développement] qui pousse (intervenant n° 5).

Eux autres, c'est très axé sur le résultat. Ce qu'ils imposaient en même temps c'est un logiciel de reddition de compte, dont tu vas entendre parler, le P2-B2 et maintenant le P3-B3 je ne sais pas trop. C'est un logiciel de reddition de compte où pour chaque action qu'ils vont financer ils vont te demander : combien de jeunes as-tu rejoints? Sont-ils venus toutes les fois? Il y a une reddition de compte qui est vraiment super structurée et dont le financement est directement proportionnel d'une année à l'autre au résultat. C'est la première mouture. La réaction c'était, ... Sont très très, très directifs! Ils nous disent, comment faire, des redditions de compte très très développées, puis là bon, on n'a pas de marge de manœuvre dans le fond, on est des sous-traitants de QEF. C'était ça le message. C'est pour ça qu'au niveau de la presse ça a commencé à chialer (intervenant n° 7).

D'après ce qui est exprimé par les milieux de pratique jusqu'à maintenant, on comprend que la fondation se retrouve dans toutes les étapes de l'intervention, c'est-à-dire, dans l'identification de la problématique, dans la recherche, dans l'élaboration et l'implantation de programmes, ainsi que dans leur évaluation. Dans la période d'essai, avant de réaliser un partenariat avec l'État québécois, elle choisissait aussi les territoires et les populations qui allaient recevoir sa programmation. Il semble que la FLAC pourrait vouloir prouver son efficacité, et ce, par rapport aux actions menées jusqu'à maintenant par les organismes communautaires — qu'elle souhaite organiser selon les méthodes inspirées du milieu des affaires, mais aussi relativement à l'action publique menée par le gouvernement jusqu'à ce jour. La question que nous posions précédemment s'applique ici à un cas réel : n'est-il pas plus facile d'obtenir de bons résultats à la suite d'interventions menées lorsqu'on en contrôle tous les paramètres?

Toutefois, la démonstration de l'efficacité dans ce cas ne tient pas compte des responsabilités différentes qu'ont les gouvernements et les fondations privées. Les gouvernements ne s'intéressent pas à une problématique en particulier, ni à une population choisie pour recevoir son aide. Le gouvernement doit travailler pour une population entière, sur plusieurs problèmes qui s'entremêlent et qui ont des répercussions les uns sur les autres. Il est ensuite redevable à l'ensemble de la population. C'est donc dire qu'il est plus facile de démontrer son efficacité lorsqu'on peut organiser tous les paramètres d'une intervention relativement à l'atteinte d'objectifs, ce que tous ne peuvent pas faire. Les actions de la FLAC peuvent paraître se poser comme critique de l'action menée par les gouvernements et les OSC. Il n'est donc pas surprenant de retrouver, dans le document faisant part de sa mission, qu'elle s'est donné comme vision d'influencer le gouvernement ainsi que d'autres acteurs : « La Fondation souhaite que son action contribue à faire en sorte que les gouvernements adoptent des actions préventives efficaces, à caractère universel et permanent, et qu'ils mobilisent l'ensemble des acteurs concernés, prioritairement au

Québec, afin qu'eux aussi adoptent une approche de prévention de la pauvreté et de la maladie ». ¹⁶ Ce qui fait dire à certains :

Moi, ce qui me préoccupe, c'est beaucoup plus la notion de vision abordée. Avant, la vision, je me souviens d'internet, la première chose c'était la vision. Maintenant, la vision elle est rendue plus basse elle est diluée dans la quantité d'informations. La vision, c'est marqué : que le gouvernement adopte des attitudes efficaces préventives. Mais d'aller dire ça, si tu le revires, ça, c'est ta prémisse de base, c'est de dire que ce que fait le gouvernement, ce n'est pas bon et que nous on connaît c'est quoi les meilleures pratiques. Ça m'inquiète d'autant plus que d'une part, la FLAC n'est pas juste dans un des PPP elle est dans tous les PPP. C'est la seule qui est là de 0 à 100 ans. Ça, pour moi c'est dangereux. D'autant plus qu'on a une loi de la santé canadienne qui nous protège de la privatisation jusqu'à un certain point, mais du développement social, on n'a pas de protection. Et qu'il n'y a pas eu de débat. Au niveau de la santé, on en a fait un, on est pour ou contre la privatisation y'a des débats qui se font. Là, il n'y a aucun débat : est-ce qu'on veut donner notre développement social à une fondation qui va gérer la suite du développement au Québec. Et c'est ça pour moi le plus grand danger (intervenant n° 2).

La fondation ce n'est pas anodin que sa vision s'attaque au gouvernement. Ce n'est pas anodin. Une fois, ils auraient pu dire que : moi ma mission c'est de m'attaquer aux mauvaises pratiques du privé. Un moment donné, j'ai vu M. Chagnon et je lui ai dit : vous voulez faire bouger les enfants, mais avez-vous pensé à demander aux grosses chaînes de Wal-Mart de ne pas mettre de vidéo en première page de leurs dépliants? Il a dit : non, nous on ne veut pas toucher à ça... Mais dans le fond, les choses qu'on vend, c'est ce qui empêche les enfants de bouger, de bien manger. Donc, travailler au niveau du privé, ça, il ne va pas le faire, alors c'est du corporatisme privé aussi (intervenant n° 2).

Les citations démontrent que la fondation dans ses actions pour s'intégrer à la gouvernance de l'État le fait avec un projet politique clair : modifier les manières de faire des gouvernements, mais, comme en fait part le dernier extrait, sans avoir comme volonté d'agir ou d'influencer les entreprises privées. Il est encore une fois question, d'agir pour contrôler les transformations sociales qui risqueraient de porter atteinte à un système qui favorise le marché dont les fondations bénéficient. On préfère critiquer les manières de faire des gouvernements, les dire inefficaces pour se donner la légitimité d'intervenir.

3.4 Enjeux relatifs à la gouvernance

La vision de la fondation réfère à certains enjeux liés à la transformation de l'exercice du pouvoir des gouvernements actuels. En effet, elle démontre que certains acteurs non élus ont ou tentent d'avoir de l'influence sur les orientations qui sont prises par l'État, et ce, dans le cas qui nous intéresse, grâce à des moyens financiers importants, mais aussi en tentant de démontrer sa plus grande efficacité relativement à celle de l'État dans des sphères qui relèvent de ses compétences. Bien que la fondation spécifie ne pas vouloir agir là où l'État intervient déjà, plusieurs semblent exprimer des préoccupations en ce sens. Encore une fois, cette attitude donne l'impression d'une critique de la fondation envers les moyens pris par l'État pour remédier aux problèmes qu'il rencontre entre autres relativement à la question qui intéresse principalement la fondation : la prévention de la pauvreté et de la maladie.

¹⁶ Tiré du site internet: http://www.fondationchagnon.org/fr/PDF/mission_cible_vision_strategies_etc.pdf, (10 février 2010).

Puis c'est là qu'on a commencé à voir le nom de la Fondation Chagnon un peu partout. Donc, c'est ça, y'a trois institutions qui ont été créées par cette loi-là (en parlant de la loi 112). Il y a le comité consultatif où la fondation n'est pas présente. Mais, il y a le Fonds québécois d'initiatives sociales qui était décrit dans un document comme étant un PPP dans le domaine du social et un PPP avec la Fondation Chagnon. Alors, déjà là on voit l'arrimage entre le gouvernement et la fondation (intervenant n° 7).

Ce que je remarque à date, c'est que les conseils d'administration sont toujours moitié-moitié, gouvernement-Fondation Chagnon. Ce qui peut être une bonne chose parce que ça oblige la fondation à avoir un partenaire aussi fort que lui. Il faut que les ministères acceptent leur rôle, parce que dans les premiers temps, le ministère a complètement laissé faire (intervenant n° 2).

(En parlant de l'arrivée de QE) Moi, je me demandais, «qu'est-ce que c'est, ça? » Et c'est devenu clair... Un moment donné, j'ai fait quelques démarches dans ma tête et j'ai lu '*Ces riches qui ne paient pas d'impôts*'. Ensuite, changement de loi pour investir dans sa fondation, pis après pour venir dire au Québec entier comment intervenir en pauvreté. Moi, ça me donne mal au cœur. Les CLSC ont travaillé en petite enfance pendant des années, des années puis ils en ont fait des affaires, mais ils n'avaient pas l'argent de la Fondation Chagnon. Maintenant, ils nous disent LA manière de travailler en pauvreté. C'est l'activité physique, puis la saine alimentation. Puis on va savoir nous autres comment le faire, mais s'il n'y a pas tant de jeunes à votre activité, votre activité n'est pas pertinente (intervenant n° 4).

Je vois le gouvernement s'associer déjà QEF c'était trois ministères associés : Éducation, Loisirs... Maintenant, on est rendu à sept associés avec entre autres le PAG (*Plan d'action gouvernemental* de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012). Et ils sont la caisse de fonds. Alors, comprends-tu que tous nos ministères ont mis de l'argent? Alors là, comprends-tu que moi je ne veux pas qu'ils viennent nous dire comment faire? Mais c'est ça qu'ils sont en train de faire au Québec. Alors moi, le « feeling » c'est : on es-tu en train de voter pour des décideurs qui finalement donnent leurs responsabilités et le pouvoir de décision au privé. Puis, tous les fonctionnaires de l'État vont faire OUI. [...] Alors, je trouve ça très inquiétant et très dangereux. Je suis très inquiet : où va le Québec si on est en train de négocier comme ça (intervenant n° 4).

QE est arrivé alors que le CLSC était tout à fait engagé en ce qui était de l'ordre du lien avec les familles. Ça, je ne sais pas du tout ce que ça a apporté. J'en ai aucune espèce d'idée. Et donc où ils veulent s'en aller quand ils parlent de 0-25 ans. C'est un terrain occupé (intervenant n° 4).

QE, la différence c'est qu'ils veulent vraiment que les familles à risque soient comme bombardées de partout et qu'ils aient tout ce qu'il faut pour devenir supposément des parents et des enfants mieux équipés. Sauf que notre constat : on a réalisé que ces familles-là sont déjà bombardées par les programmes SIPPE du CLSC et des centres jeunesse (intervenant n° 5).

Les intervenants du milieu expriment des craintes relativement à la place que prend le privé dans des domaines où le gouvernement intervenait déjà. Il ressort des commentaires un sentiment de manque d'écoute de la part de la fondation. L'expérience et l'expertise développées par les gens qui ont travaillé dans le passé sur les problématiques auxquelles s'intéressent maintenant la FLAC, ne se sentent pas écoutés par ces derniers, qui de surcroît pourraient avoir de l'influence sur les orientations des gouvernements. Plusieurs s'interrogent au sujet de l'influence de la FLAC sur les décisions prises par le gouvernement. Ils se demandent si l'État abdique son rôle de décideur et de régulateur des activités et des orientations adoptées dans certains de ses champs de compétences. Plusieurs avis en ce sens ont été exprimés par différents acteurs durant la commission parlementaire tenue sur le projet de loi n° 7

(voir annexe n° 1) et sur le projet de loi n° 6, tous deux issus de la 39^e législature. Voici les points de vue d'intervenants :

Considère que les objectifs visés par le Fonds ne sont pas nouveaux et font l'objet de programmes offerts autant par le gouvernement que par les organismes familles (La confédération des organismes familiaux du Québec).

Les secteurs auxquels s'intéresse la Fondation Chagnon sont des responsabilités étatiques dont les priorités doivent être définies démocratiquement (Centrale des syndicats du Québec).

N'est pas d'accord avec le fait que des programmes qui sont aussi financés par des deniers publics soient orientés par des instances privées (Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec).

Cette nouvelle façon de faire soulève un enjeu majeur. Il s'agit de la possibilité que le secteur privé en vienne à décider des actions à poser, qu'il identifie les problèmes et oriente les solutions. Pour le Conseil, l'action de tels Fonds doit s'inscrire à l'intérieur des priorités de l'État et leur être complémentaire (Conseil de la famille et de l'enfance).

Il est pour le moins inquiétant que des fondations privées réussissent à engager des fonds publics selon ce qu'elles jugent important pour la société, selon leurs valeurs et leurs visions, alors que les citoyennes et citoyens, les associations et regroupements n'arrivent pas à faire reconnaître leurs besoins. L'implication de ce partenaire qu'est la Fondation Chagnon se fait sur de nouvelles bases (propos tenus par Mme Mariette Gélinas présidente de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec, lors de la Commission parlementaire sur le projet de loi n° 6).

Les individus qui décident d'investir dans une fondation ont leurs raisons de le faire. Toutefois, cela soulève des questions de l'ordre de la gouvernance, puisque bien sûr l'argent utilisé par les fondations pour mener leurs activités, provient de fonds dont le gouvernement se prive pour réaliser sa mission. Le cas qui nous intéresse pose avec encore plus d'acuité cet enjeu. En effet, en plus de donner de ses propres deniers libres d'impôts, la FLAC et la famille Chagnon s'associent avec l'État sur des projets qu'elles ont initiés — la FLAC pour les lois instituant des Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie et pour le développement des jeunes enfants et un « holding » de la famille pour le Fonds de soutien aux proches aidants des aînés qui est toujours à l'état de projet de loi — en posant comme condition que l'État investisse de son côté de l'argent des contribuables. L'investissement dans la fondation et dans le *holding* Chagnon sert, à ce moment-là, d'outils pour influencer les orientations prises par les élus relativement aux intérêts de non-élus. Les commentaires et préoccupations des milieux à ce propos sont clairs :

Je pense que la fondation va réussir le jour où M. Chagnon ne sera plus là, dans le sens où M. Chagnon dans sa tête c'est son argent.[...] Il faut qu'il y ait une stabilité au niveau des structures, au niveau des manières de faire plus de respect aussi pour être capable de changer la dynamique entre les communautés, lui et la fondation. Plus le temps passe, plus il se fait une mauvaise réputation (intervenant n° 2).

Le deuxième niveau de problème c'est qu'on vient de mobiliser 1 milliard 50 millions de dollars pour une période de 10 ans, mélange d'argent public et d'argent privé, mais pour répondre aux objectifs de la fondation. Parce que la fondation et la famille Chagnon, en tout cas si vous parlez un petit peu avec une association des groupes d'aidants naturels, il y a une préoccupation pour les gens atteints de la maladie d'Alzheimer qui est la cible des aidants naturels, mais je connais plein de monde qui sont des aidants naturels pour des maladies autres que l'Alzheimer. C'est vraiment des intérêts de la famille de la Fondation Chagnon qui sont mis au premier plan. Donc ça, c'était un deuxième niveau de problème,

c'était la dimension PPP ou en fait, mobilisation des ressources publiques et privées pour des fins privées (intervenant n° 7).

3.5 La mission orientée vers la prévention

Comme nous l'avons présenté dans la partie théorique, il y a un engouement autour de la prévention qui s'intéresse particulièrement aux jeunes enfants et plus précisément à ceux qui se retrouvent, selon certains indicateurs, dans des conditions dites de vulnérabilité. Les mission et cible de la FLAC représentent bien ce que nous avons décrit dans la partie précédente à propos de la prévention de la pauvreté par le développement des jeunes enfants. Il est aussi cohérent avec la volonté de plusieurs fondations privées d'intervenir sur les problématiques sociales qui risquent de perturber l'ordre social, ce qui se manifeste, dans le cas qui nous intéresse, par les mesures proposées afin de réduire les coûts du système de santé. Voici les énoncés des *mission* et *cible* de la FLAC¹⁷ :

Notre mission :

La mission de la Fondation Lucie et André Chagnon est de contribuer au développement et à l'amélioration de la santé par la PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ ET DE LA MALADIE, en agissant principalement auprès des enfants et de leurs parents.

Notre cible :

Dans cette perspective, la Fondation s'est donné pour cible de contribuer à la réussite éducative des jeunes Québécois, en agissant de manière accentuée auprès de ceux qui vivent en situation de pauvreté. Selon la Fondation, si la réussite éducative s'inscrit dans un environnement où prévalent des interventions précoces auprès des enfants, le développement des saines habitudes de vie et la persévérance scolaire, son impact sur la prévention de la pauvreté et de la maladie sera amplifié. La Fondation considère donc que la réussite éducative s'avère un pilier essentiel de la prévention de la pauvreté et de la maladie.

Certains intervenants des milieux de pratique ont aussi exprimé certains faits, caractéristiques ou interventions qui lient la FLAC au mouvement de DJE.

C'était un projet de concertation territoriale qui s'appelait 'famille en tête'. Ils voulaient mettre sur pied un organisme. Ils l'ont mis sur pied, mais ils l'ont dissous. Puis, bon, un lieu de concertation autour des enfants, du développement des tout-petits (intervenant n° 1). (En parlant du Forum Économique de Montréal, où la FLAC tenait ses journées) Et là, il y avait un monsieur, un prix Nobel d'économie américain, qui était là et qui expliquait le développement du cerveau, la neurobiologie et tout le tralala et il parlait aussi beaucoup de l'approche au niveau des jeunes garçons (intervenant n° 1).

Les partenaires QE c'est différent, c'est de la naissance, on va aller rejoindre des CPE, on va rejoindre plus la maternelle, ces groupes-là. On essaie de créer des alliances pour peut-être aider les enfants à rentrer à l'école (intervenant n° 5).

Admettons que des enfants qui arrivent à l'école sans avoir été stimulés beaucoup entre 0 et 5 ans dans certaines communautés. Ça fait que les enfants quand ils arrivent à l'école ils sont complètement en retard sur les autres. Ils ne sont pas capables de monter les escaliers une marche après l'autre, ils font une marche et le deuxième pied arrive sur la marche. Pas capables de tenir un crayon, pas capables de couper du papier avec des ciseaux. Parce qu'ils n'ont pas été stimulés. Donc, le défi de QEF c'était de corriger, dans

¹⁷ Tiré du site internet: http://www.fondationchagnon.org/fr/PDF/mission_cible_vision_strategies_etc.pdf, (10 février 2010).

les milieux qu'eux autres avaient identifiés, qui sont selon eux les plus vulnérables (intervenant n° 8).

Puis, des critiques ont été formulées de la part des acteurs des milieux de pratique à propos des intentions qui sont au fondement des interventions de la FLAC. Ils expriment un certain désaccord relativement à la manière qu'a la FLAC de percevoir et de répondre à la problématique de la pauvreté.

Je me disais : eux au niveau des mandats, ça va être d'évaluer les impacts de mettre une patinoire réfrigérée. C'était ça la phrase. Ça fait que je ne peux pas dire si c'était au niveau des enfants ou au niveau des communautés. En même temps je me disais, de mettre une patinoire est-ce que c'est pour permettre à nos enfants de vivre en société et de s'amuser, d'avoir une joie de vivre? On me disait à [nom d'un quartier] à QEF il y a 4000 enfants qui font des activités avec QEF. Le but en arrière de ça est-ce que c'est de permettre à nos enfants de s'amuser, d'être en forme? Mais non, le but premier c'est d'avoir un impact sur le coût des systèmes de santé. C'est lui le premier! Le but ce n'est pas de permettre aux enfants une joie de vivre, ou de vivre en société, ou de retourner jouer dehors! Ce n'est pas ça le but. C'est d'avoir un impact sur : que nos enfants vont être des bons travailleurs plus tard, que nos enfants vont nous coûter moins cher en soins de santé. Y'a des débats qui ne se font pas! (intervenant n° 2).

(En parlant de la vision, des objectifs et de la mission) C'est sûr que c'est très, très individuel dans le sens qu'il y a une action qui est faite, mais c'est sur les individus. Je me rappelle la discussion avec [nom de l'agent de développement] et la coordonnatrice de l'époque dont j'oublie le nom, puis mon boss de l'époque. Mais, pour [nom de l'agent de développement] c'était clair, la pauvreté, ça passait par la persévérance scolaire et la persévérance scolaire ça passait par l'activité physique. Eux autres avaient trouvé la formule pour faire en sorte que les enfants restent à l'école, et en restant à l'école c'est sûr qu'ils sortent de la pauvreté. Tu vois le processus n'est pas du tout lié aux causes structurelles de la pauvreté, et il n'est pas question qu'ils se positionnent là-dessus, d'aucune manière (intervenant n° 4).

Oui la notion des PPP, puis qu'ils le prennent dans le social, mais qu'ils le prennent à leur façon là, comprends-tu? C'est tout le bout curatif, c'est tout le bout responsabilité individuelle. Y'a rien, rien, rien de responsabilité collective, rien de changé puis l'objectif c'est que ça coûte moins cher puis que ça aille mieux. Puis eux autres ils savent (intervenant n° 4).

C'est une fondation qui a des objectifs très très restreints. Donc, ça ne s'attaque nullement aux causes de la pauvreté. Au mieux sur certains effets. Au mieux. Mais, personne n'a demandé la Fondation Chagnon. Y'a eu aucune demande du milieu qui serait venue demander que nous mettions sur pied des activités (intervenant n° 7).

Souvent maintenant les nouveaux parents ils sont très au courant, souvent ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas, ils ne peuvent pas acheter les affaires. Ils n'ont pas de sous! Mais, ils sont très au courant de comment élever un enfant, de comment le stimuler. Donc, en tout cas, nous, c'était notre constat dans le secteur [nom d'un territoire] que les parents sont quand même équipés. Qu'est-ce qu'ils ont besoin, c'est, oui, de leur rappeler parce qu'il n'y a pas de parents parfaits, mais c'est plus un support. Au niveau de la nourriture, du logement, quand ils viennent de se séparer. Par exemple : les centres jeunesse veulent me retirer mon enfant parce que mon conjoint consomme. C'est plus ces réalités-là dont ils ont besoin. Mais, QE ils veulent tout avoir ça, mais ils misent beaucoup sur... c'est un peu sur la vertu. Puis c'est l'allaitement, c'est la lecture. C'est toutes ces choses-là. Mais, nous autres on trouve, c'est beau, mais nous autres on dit : ils ont faim... Même si QE ce n'est pas centré sur l'activité physique, c'est centré sur le développement global de l'enfant, ils n'incluent pas la nourriture (intervenant n° 5).

Plusieurs intervenants ont mentionné que bien que la fondation dise vouloir s'attaquer aux causes de la pauvreté, elle ne s'attaque en fait qu'aux effets de celle-ci en voulant agir sur les individus plutôt que sur les causes structurelles qui rendent certaines

couches de la population plus vulnérables à la pauvreté. De plus, s'intéresser aux enfants c'est comme dire que les adultes, eux, sont responsables de la condition dans laquelle ils se trouvent, alors que les enfants en sont les victimes. Ce discours résonne de manière très culpabilisante pour les parents visés. Quelques mémoires de la Commission parlementaire sur la loi n° 7 soulèvent aussi les dangers de stigmatisation sociale liés au fait de cibler une population particulière dans le cadre d'interventions.

Ils avaient ciblé cinq territoires en fonction de critères très, très simples. En fait, c'était l'indice IMSE de classification des écoles. C'est l'indice de milieux socio-économiques et cet indice-là, c'est un indice qui permet de classer les écoles de 1 à 10 au niveau de la défavorisation. Donc 1 étant les plus riches et 10 étant les plus pauvres. C'est un indice qui est fabriqué à partir d'éléments qui sont de l'ordre de la scolarité de la mère, du travail ou non des parents (intervenant n° 8).

Dans ce sens-là, ça nourrit toute la tendance de la responsabilisation qui est le modèle néolibéral, et ça, ça choque les syndicats. De un, ils sont complètement absents des tables, même s'ils voulaient être là, je ne suis pas certain qu'ils seraient là. Mais, toute l'approche de la Fondation Chagnon c'est l'idée de la responsabilisation des parents. Si les enfants sont mal nourris, c'est de la faute des parents, ils sont irresponsables, parce que les parents ne savent pas comment les nourrir. Ça fait que c'est très culpabilisant comme discours (intervenant n° 7).

Une approche universelle n'exclut pas la prise en compte de certaines situations et des besoins particuliers de certains milieux. Cela évite les effets non désirés des actions ciblées envers une frange de la population, telle que la stigmatisation. De plus, lorsqu'on parle d'enfants vivant en situation de pauvreté, on se voit obligé de définir ce qu'est une famille en difficulté. La fixation de critères comporte par définition des risques d'exclusion : à partir de quels seuils de revenus, de quel niveau d'incapacité, etc. va-t-on décider que tel enfant, telles familles ne sont pas admissibles? En outre, toutes les familles sont susceptibles de se trouver à un moment ou l'autre en situation de vulnérabilité (Conseil de la famille et de l'enfance).

Or, il nous apparaît essentiel de faire un examen plus attentif des fondements scientifiques et idéologiques à l'origine de ce type d'interventions et s'assurer qu'on ne fasse pas porter le poids des problèmes sur le dos des familles sans questionner les inégalités sociales et économiques qui jouent un rôle fondamental dans les possibilités de développement des enfants. Il existe un danger bien réel de stigmatisation des individus dans le fait de vouloir cibler des populations dites « à risque » sans remettre en question les inégalités sociales (Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec).

Depuis quelques années, le raisonnement pour déterminer les priorités d'action s'appuie sur une vision strictement économique, médicale et psychologisante. La dimension sociale semble être évacuée. Quand on en parle, c'est pour la réduire à des indicateurs d'identification de population dite « à risque » ou « vulnérable » sur laquelle on souhaite intervenir; ceci ayant pour conséquence de créer encore plus de stigmatisation et de repousser encore plus dans la marge des personnes qui auraient davantage besoin de solidarité, d'accueil, de liens de proximité. Ces familles souhaiteraient sûrement davantage être reconnues, soutenues et valorisées dans leur expérience plutôt que d'être « intervenues » (Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal).

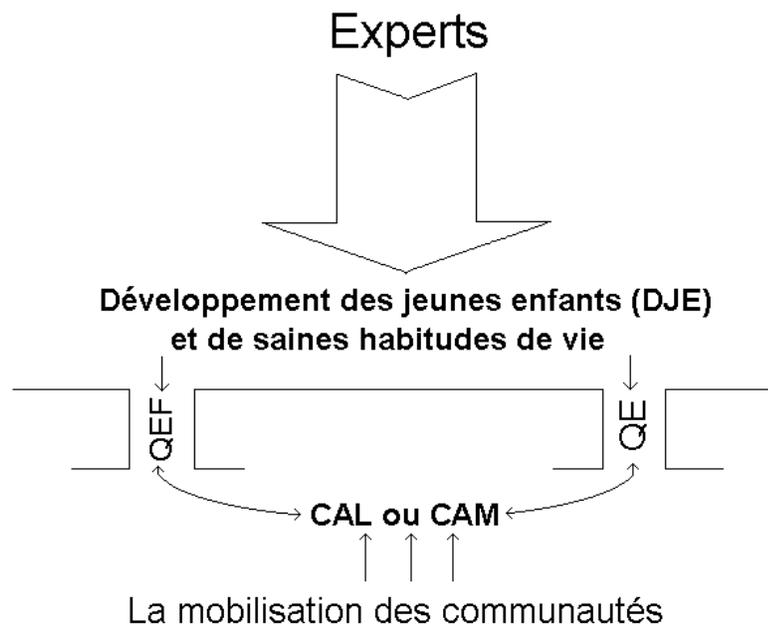
Les propos tenus par les intervenants des milieux de pratiques démontrent la divergence de leurs points de vue et celui de la FLAC. La manière d'aborder la problématique et d'y répondre et les intentions sous-jacentes à leur intervention auprès des enfants ne sont pas convergentes.

3.6 Les impacts sur les organismes communautaires

La relation entre la FLAC à travers QEF et QE et les organismes communautaires comprend plusieurs dimensions. La première dont nous parlerons fait référence aux manières de faire des nouveaux philanthropes, puisqu'elle démontre que la fondation fait davantage que donner de l'argent pour soutenir des organismes attachés à une cause. La deuxième s'intéresse aux manières de faire et à la mobilisation des communautés, posant la question des possibilités des milieux de choisir les interventions qu'ils souhaitent mener localement. La troisième fait référence aux façons de faire inspirées du monde des affaires qui provoquent un choc culturel pour les organismes communautaires. La quatrième met en lumière la reconnaissance du travail mené par les organismes et la dernière a trait aux missions des organismes et du groupe qu'ils constituent au sein de la société.

Une fondation qui intervient?

Ainsi qu'il en a été question plus tôt, les fondations actuelles ne souhaitent souvent plus seulement soutenir les organismes de la communauté, mais bien intervenir, et ce, souvent à travers eux. On parle alors de mobilisation des communautés. La manière dont fonctionne la FLAC avec les programmes QEF, QE, qu'elle a initiés, et les organismes communautaires pourrait se comprendre ainsi :



Les organismes expriment qu'une pression importante vient d'en haut, ce qui fait dire qu'une dynamique davantage de type « top-down » caractérise la relation des communautés avec les programmes initiés par la FLAC, ainsi qu'éventuellement avec la FLAC elle-même. À ce propos, voici le point de vue des intervenants :

En fait, ces gens-là ne descendent pas, il y a quelque chose qui est développé au niveau de la fondation avec certaines personnes. Ces programmes-là sont amenés aux représentants régionaux, qui sont un ou deux par région. En dessous d'eux, il y a des agents de développement. On leur donne un guide et c'est de même que ça marche! Quelles sont les

valeurs, les valeurs qu'on veut et quelles sont les manières de faire. Tout est réglé d'avance ça fait que tout est déjà pensé en haut (intervenant n° 2).

Nous autres, on le (l'agent de développement) taquinait même là-dessus. Ah mon Dieu! On s'apercevait qu'à chaque fois qu'il arrivait, il arrivait avec un mot clé. Nous autres, on le voyait tout de suite. On le lui remettait souvent sous le nez. Ah mon Dieu! [...] Mais, c'était vraiment, c'était évident. Et les partenaires le voyaient, parce qu'il revenait avec ces mots-là et ça paraissait quand il revenait de Trois-Rivières, il y avait toujours quelque chose de nouveau à chaque semaine (intervenant n° 5).

Cependant, ce modèle n'est pour l'instant qu'une proposition nous permettant de réfléchir sur ladite relation, puisque nos recherches ne permettent pas de le valider de manière certaine, ce qui constitue une limite de cette recherche exploratoire comme nous le verrons plus loin. De toute façon, il semble que les rôles de chacun des représentants de QEF ou QE, ainsi que la place de la fondation par rapport aux programmes QEF et QE, ne soient pas clairs. Pas plus d'ailleurs que le mandat des coordonnateurs des CAL ou des CAM. En effet, les coordonnateurs des CAL et des CAM ont un rôle particulier et parfois ambigu par rapport aux milieux. Bien qu'il soit dit qu'ils travaillent pour eux, ils sont convoqués à des réunions et des formations de QEF. Pour certains, ils font partie de l'outillage permettant la transmission « top-down » des manières de faire de la fondation.

C'est [nom de l'agent de développement] qui nous donne (en parlant des coordonnateurs) les valeurs de QEF. T'as les partenaires, ils disent que ce sont eux notre chef. Sauf que c'est lui (en parlant de l'agent de développement) qui a l'argent, c'est lui qui a notre contrat de travail, c'est lui qui nous permet d'avoir accès à un REÉR, donc c'est lui, si on se fait mettre à la porte qui nous le dit. Parce que c'est lui qui reçoit les sous. Mais, ce sont les partenaires qui sont supposés nous gérer. Ça fait que c'est mélangeant. Ça fait que les partenaires en quelque part ils décrochent de ça, parce qu'ils ne savent plus où se mettre (intervenant n° 5).

(En parlant de la psychomotricité) Ils ont commencé à dire : là va falloir que vous vous retiriez de ça. Mais nous, on venait de l'implanter. Puis l'année suivante, ils disent qu'il faut le retirer. Ça fait qu'on n'était pas contents! Puis le message qu'ils nous passent c'est que désormais on ne vous dira plus quoi faire, ni où intervenir. Vous allez faire des planifications stratégiques sur trois ans, c'est vous qui savez mieux quels sont vos besoins. En même temps leur message il est supposé d'être : vous décidez. Ben là, laissez-nous décider! Je regrette, mais c'est de l'ingérence! Nous avons décidé ça, donc c'est ça! Puis on sait que dans 6 ou 7 ans ça va se terminer. Laissons-nous le temps de trouver nos stratégies parce que ça, on le sait qu'il y aura une fin. Sauf que tu nous donnes toute l'autonomie de décider, et bien, donne-nous la! Il y a un message chez QEF qui est dur à suivre, qui n'est pas clair. J'aimais mieux avant au moins on savait c'était quoi. Là, en ce moment, c'est on veut, mais on ne veut pas, c'est très ambigu (intervenant n° 8).

Comme je te disais, la structure QEF dépendait de la table du CAL. QE c'est Montréal qui décidait, puis ils disaient que c'était nous autres qui devions prendre des décisions, mais ce n'était pas vrai (intervenant n° 6).

Finalement quand on s'assoit tous, je me souviens, on était à la Commission scolaire, parce qu'elle s'était impliquée. Là, quand on a présenté tous les projets, il n'y avait pas de limite, et c'était que tout part du milieu. Mais là, quand on a eu les résultats, eux quand ils ont décidé, ce n'était pas comme ça que ça marche. Et non, ça, on ne peut pas, ça, c'est pas bon, ça, c'est pas bon, ça, c'est pas bon (intervenant n° 5).

Après avoir fait les démarches et les objectifs entre les partenaires, ils arrivent, eux, les agents, déjà leurs cartables ça d'épais et ils ont tout le processus comment former un CAL. Il commence à y avoir des restrictions, et là les gens font hum... (intervenant n° 5).

Puis ce sont les CAL qui gèrent et sélectionnent les projets locaux qui vont être soutenus par QE. Quand je dis que ce sont les CAL qui sélectionnent et qui gèrent, ça veut dire qu'il y a des exigences très très importantes (intervenant n° 7).

Autant ils disent aux partenaires, c'est vous qui décidez. Autant, nous, les coordonnateurs, on est dans notre petite bulle et on veut faire ça. Ça fait que quand ça ne marche pas même avec une école, c'est l'école qui n'est pas correcte. Ce n'était pas nous! C'était vraiment, ils ne veulent pas embarquer. Ça fait qu'on les rencontrait et on leur disait : regarde c'est ça le projet. C'était à toutes les semaines qu'on rencontrait les directeurs! (intervenant n° 5).

Une mobilisation des communautés?

Malgré le discours qui dit que les CAL ou CAM ont le contrôle de ce qui se passe sur le terrain et que les activités sont déterminées en son sein à la suite de la concertation des partenaires du milieu, plusieurs affirment que dans la pratique ça ne se passe pas comme ça. Il y a un décalage entre le discours et la pratique ce qui ne permet pas de comprendre les intentions de la FLAC, en plus de contribuer à brouiller les rapports entre certains partenaires :

(Par rapport au discours de la FLAC) Ils ne le disent pas haut. C'est très insidieux. Eux autres, ils sont excellents pour dire : « Excellent! » Les mots, ne sont pas les mêmes que l'action. Ça, c'est très important. Dans les textes, on va lire combien c'est important la concertation et comment il faut travailler ensemble. Mais dans l'action, ils se placent dans la position de boss. C'est « top-down » ah oui, ça c'est clair, clair, clair! Et c'est confondant. [...] Parce que quand un partenaire entend quelque chose puis il dit : ben oui, c'est ça qu'il a dit. Et l'autre il dit : ben oui il le dit, mais il ne le fait pas. Et là ça devient... C'est entre les partenaires que ça devient difficile (intervenant n° 4).

C'est parce que c'est une approche qui est à la fois dans le texte qui dit : on respecte ce qui vient des communautés. Ce qu'ils oublient de dire c'est : à condition qu'ils fassent comme on veut. Ça fait qu'un moment donné, ça achoppe au niveau des communautés (intervenant n° 2).

La façon que ça a toujours été présenté, les sous viennent de QEF donc je suis un coordonnateur de QEF, mais je suis coordonnateur, je suis prêté au CAL, alors c'est le CAL qui gère ça finalement. Ça fait que quand on fait les activités, il ne faut pas mettre la bannière de QEF en premier. Il faut mettre nos choses. C'était le CAL de [nom du CAL] qui est censé d'apparaître, et moi, je suis prêté donc ce sont eux qui doivent faire la gestion, qui me guident, qui sont mon lien pour me soutenir, et ils disent qu'est-ce qu'ils veulent. Sauf que parallèlement il faut que j'aille aux rencontres. On passe une fin de semaine à Trois-Rivières pour se faire former : c'est ça qui est QEF. Vous devez faire ci, vous devez faire ça. Et quand on fait des rencontres de groupe, je ne suis pas avec des partenaires du CAL, je suis avec l'agent de développement qui est [nom]. Il nous dit c'est comme ça que ça devrait marcher (intervenant n° 5).

(En parlant des rencontres) Ce dont je me rendais compte, c'était vraiment que l'échange il n'y en avait pas. Eux autres, ils avaient des commandes, et ils nous disaient comment faire. Mais, l'échange autour de la table, pas fort, pas fort. Mais, en même temps il fallait approuver les affaires. C'est nous qui devons approuver le budget et en même temps on se faisait dire : non, ce n'est pas comme ça que l'on dépense le budget. Ça fait qu'il y avait de l'incongruence de : à la fois vous êtes un CAL, puis vous êtes responsable du fonctionnement de votre CAL, mais en même temps il faut que vous tourniez à droite, tournez à gauche, allez en avant. Il va falloir que vous demandiez la permission à QEF, puis QEF un moment donné dit non (à travers l'agent de développement) (intervenant n° 4).

Je te dis que c'est QEF, mais ce n'est plus vrai. Ce n'est plus QEF nécessairement, c'est le Fonds. Maintenant, c'est ça! Le monde dit toujours faites-vous QEF? Moi, je dis arrêtez-là! On ne fait pas QEF. On fait une planification en activité physique et sportive dont QEF est

un des bailleurs de fonds. Arrêtez d'appeler ça QEF comme une fin en soi. On es-tu Centraide, t'es tu Centraide? On ne dit jamais ça... [En parlant des bailleurs de fonds] mais vous êtes au service de notre affaire. On n'est pas à votre service. Moi, je ne suis pas capable. Je ne suis pas au service d'un bailleur de fonds. Avant, dans les autres quartiers, les gens étaient au service du bailleur de fond de QEF. Là, QEF ils ont décidé que ça ne serait plus ça. Que ce serait l'inverse. En principe dans le discours. Ok, dans le discours maintenant on n'est plus au service du bailleur de fonds. C'est le bailleur de fonds qui est à notre service en disant : faites votre planification, ne pensez pas à nous autres en la faisant. Et une fois qu'elle va être faite, on va l'évaluer et on va en financer un bout. C'est correct dans le discours, mais après ça, laissez-nous libres de décider ce que l'on fait!(intervenant n° 8).

Le commentaire qui suit semble exprimer un type d'instrumentalisation de la société civile. Cette dernière serait alors utile pour approuver les décisions et les processus élaborés par la fondation privée. Cette manière de procéder, comme il en a été question dans la partie théorique, confère une plus grande légitimité démocratique aux actions menées par les fondations, puisque les décisions prises ne semblent pas seulement reposer sur elle. Elles sont aussi soumises à l'approbation des organismes des milieux de pratiques.

La santé publique ouvre un comité, on est dans la coconstruction. Ils invitaient tous les acteurs à être là. Je dis, ben là! Qu'est-ce que c'est ça! On rit de qui là? Un moment donné, j'ai compris. La Fondation Chagnon nous appelait en même temps pour nous courtiser et la santé publique aussi. Je dis, ben là, ils ont besoin tous les deux de se légitimer. Parce que la santé publique on les reconnaît, on est obligé de vivre avec. Mais, ils sont contestés dans leur légitimité et dans leur lecture. La Fondation Chagnon est contestée. La seule légitimité qu'elle a c'est qu'elle a de l'argent dans ses poches. Ça fait que tous les deux ont besoin d'avoir de l'ancrage, puis des alliés, puis de la légitimité donc la force à la santé publique c'est de faire un comité plus ouvert puis être obligée de prendre en compte la perspective des autres (intervenant n° 1).

Un choc culturel

Il existe des tensions entre les organismes communautaires et QEF et QE. On nous mentionne différentes façons de percevoir et de faire les choses qui font référence aux caractéristiques des fondations de type « nouvelle philanthropie » : des interventions dans le social à la manière du monde des affaires. Cette tension s'apparente à un choc culturel où les organismes et les intervenants de la FLAC ne parlent pas le même langage et ont une vision du travail qui ne correspond pas.

Ils t'arrivent avec la mentalité : il faut que tu aies une voiture, un cellulaire, une pagette. Moi, je n'avais pas de voiture, cellulaire non, parce qu'il fallait qu'on l'assume! Ça fait que tu vois, je résiste déjà. J'ai accepté la pagette, mais c'était... la pagette sonne, il faut rappeler. Et là, moi, je n'étais pas vu efficacement puisque je me promenais dans mon quartier à pied. Donc dans mon déplacement de 20 minutes, je n'étais pas joignable. Parce que, nous, il fallait qu'on soit efficace! Il fallait qu'on produise! Ça fait que si on ne pouvait pas répondre au téléphone, on n'était pas bon. On n'était pas capables de rendre la marchandise. [...] En plus, je marchais, je répondais à leurs critères, je faisais de l'activité physique! Mais c'est parce qu'eux, ils travaillent dans leur voiture avec leur cellulaire et leur laptop. Et tout était comme ça! Ça fait que c'est vraiment l'image de l'entrepreneur avec le cellulaire. Mais, dans le communautaire, on n'en a pas de cellulaire! Ce n'est pas ça la vie avec les résidents. On n'adhère pas nécessairement à ça parce que ce n'est pas ça la vie (intervenant n° 5).

Aussi c'est qu'à l'époque, je ne sais pas si c'est encore comme ça, mais à l'époque ils avaient engagé beaucoup de monde qui venait de Vidéotron. Puis, ce n'est pas une vision sociale, c'est une vision... Moi, quand je vais à la comptabilité, aux chèques, et qu'on me dit : bien là, ils prendront dans leurs placements. Là, tu dis : tu ne comprends pas que les

groupes communautaires ils n'en ont pas de frais de déplacement. Ça fait que des fois, tu te butes à ça. Ou d'autres fois, quand tu négocies un protocole, parce qu'il y a un protocole entre la fondation et les communautés qu'ils doivent signer avant que les sous soient versés, qui est à peu près le protocole le plus lourd que j'n'ai jamais vu! Quand tu fais 11 protocoles avant d'arriver à une entente avec la communauté, puis que dans le premier protocole il est écrit que tout ce que la communauté va faire appartient à la fondation. C'est lourd, ça devient épuisant (intervenant n° 2).

Lui il s'est brûlé auprès des organismes par son attitude et la façon qu'il était. Il voyait le milieu communautaire comme des entreprises, puis il voyait la pauvreté comme une chose simple (intervenant n° 3).

Moi, quand j'étais coordonnateur, c'est une des raisons pour lesquelles j'ai quitté, c'est que je portais les valeurs du communautaire et ce que je faisais comme coordonnateur ça venait me chercher. Ça fait que j'étais constamment en conflit. Moi, j'étais en conflit parce que je trouvais que ça ne respectait pas la réalité du milieu communautaire, ça ne venait pas rejoindre mes valeurs (intervenant n° 5).

Un moment donné là, la planification. C'était comme des gros sabots qui arrivent et puis c'est nous qui sommes prioritaires, dans tout! Aujourd'hui, je pense à quelque chose là, admettons que je dis QE appelle et ils te disent quelque chose, il faut le faire tout de suite. Nous, ce n'était pas notre façon de faire (intervenant n° 6).

Comme nous l'avons aussi vu auparavant, les manières de fonctionner sont différentes d'un endroit à l'autre. La reddition de compte, telle que conçue par la fondation, ne fait pas partie des habitudes des organismes communautaires. En fait, pour les gens issus du milieu communautaire, les pratiques ne peuvent être jugées en fonction du nombre de personnes rejointes par une activité, mais plutôt par la qualité des interventions et la possibilité qu'elles ont de réellement aider les gens.

(En parlant du travail que ça donne à faire) C'est trop! Il n'y a pas de respect! Il n'y a pas de relation égalitaire. C'est la plus grande difficulté. Et là, il y a [nom de l'agent de développement] qui veut être respectueux et qui se retrouve dans un organisme, dans une boîte, dans une structure qui est organisée comme elle l'est et c'est le privé, ça fait que c'est la reddition de comptes sur tout (intervenant n° 4).

Au début, c'était des questionnaires à n'en plus finir 64 pages! Penses-tu que dans le communautaire on a le temps de remplir ça? Des statistiques, ça n'arrivait jamais au bon moment. Ils se sont tous ajustés, mais il a fallu qu'on réagisse (intervenant n° 6).

Puis nous, on a été chanceux, mais avec tous les changements drastiques qui ont été imposés par QEF la dernière année, et c'était vraiment « heavy » là, avec des dates buttoirs, et « si tu ne fais pas ça pour telle date, tu n'auras pas ton financement ». C'était un peu dans cette approche-là (intervenant n° 3).

Ça fait qu'eux autres, ils nous étaient arrivés avec des chiffres et il faudrait...Mais nous on veut la qualité, les maisons de quartier on se bat encore c'est la qualité, c'est pas la quantité, on travaille avec des gens (intervenant n° 5).

Moi, d'aller calculer un coût par enfant... Pour QEF ça c'est tant de piastres par enfants ou pour l'intervention en prévention. Et bien moi ça, ça ne me rejoint pas. Si on regarde ça froidement, une jeune mère va coûter plus cher en intervention que de faire des activités avec 30 enfants. On ne peut pas regarder ça sous cet angle-là. Y'a une logique marchande (intervenant n° 2).

(En parlant du coordonnateur) Il a fait une étude, un recensement de tout ce qu'il y avait comme offre de service en sport et saines habitudes de vie. Voir ce qui se fait pour pouvoir voir où il y avait des besoins. Pour voir chaque table de concertation pour dire : quels sont vos besoins, selon les critères établis, encore là, c'est toujours ça, c'est assez contraignant à QEF, et ils demandent quand même un ratio de jeunes important il faut que l'activité rejoigne beaucoup de monde (intervenant n° 9).

Donc notre priorité c'est celle-là, ils nous ont financés la première année en psychomotricité. Mais là, ils viennent nous dire : il va falloir financer moins la psychomotricité parce que vous ne touchez pas assez d'enfants dans le ratio. Parce qu'il y a 17 000 enfants dans votre quartier. C'est sûr qu'on met toutes nos billes dans les enfants de la maternelle et les enfants de la maternelle c'est peut-être 2000 sur 17000. QEF trouve que 2000 sur 17 000 ce n'est pas un ratio qui est très élevé d'utilisation de la subvention. C'est comme si de faire de l'intensité ça ne paraît pas bien dans le pourcentage de jeunes atteints par la subvention. C'est comme si eux autres ils veulent pouvoir dire : « avec l'implication de QEF dans [nom d'un territoire] permet de rejoindre 82 % des clientèles ». Mais on ne veut pas saupoudrer n'importe quoi pour toucher le plus de monde on veut faire quelque chose d'intensif là où c'est important (intervenant n° 8).

Il apparaît dans certains des commentaires, ainsi que dans divers documents sur ou par la FLAC, que la reddition de compte permet à celle-ci de prouver son efficacité, comme nous l'avons dit plus haut.

La reconnaissance de la FLAC envers les organismes communautaires

Les intervenants des organismes communautaires font état d'un manque de respect de la part de la fondation relativement à leur travail, à l'expertise qu'ils ont développée à travers des années de relation avec les milieux, ainsi qu'à propos des structures externes et internes des organisations auxquelles ils appartiennent.

Des fois, j'ai peut-être l'impression qu'ils prennent le milieu pour du « cheap labor ». De tenir tête à ces niveaux-là (en parlant du fait que la fondation ne veut pas donner plus que x pourcent pour les frais de gestion) moi je trouve que c'est aussi ce qui fait que ça ne favorise pas le partenariat (intervenant n° 3).

On n'a pas parlé du procès démocratique, mais ça, effectivement quand tu arrives au CAL c'est avec des décideurs : des directeurs d'école, des CSSS qui peuvent prendre des décisions sur place. Dans nos mœurs et coutumes du communautaire, on a des mandats pis il faut aller voir avec notre monde. Il n'y a aucun moment, il n'y a aucune place pour ça, on est là pour décider alors... Tout ce processus, et ce n'est pas juste la Fondation Chagnon, on est en train de miner ce processus-là par un ensemble de façon de se concerter puis de se partenariatiser qui ne sont pas basés sur ce modèle démocratique là. Ce n'est pas juste la Fondation Chagnon, mais c'est aussi la Fondation Chagnon qui contribue à dédémocratiser notre fonctionnement dans les groupes. Ça, c'est un enjeu (intervenant n° 7).

Puis, il y avait déjà une plate-forme qui existait, qui était le comité de vie de quartier où il y avait ces mêmes partenaires-là, puis il y avait même des partenaires plus larges : la paroisse, les clubs optimistes qui fonctionnaient en concertation au niveau du quartier...Mais, avec l'arrivée de QEF, ils ont exigé une nouvelle structure de partenariats de mobilisation, et ça, c'était dans l'approche initiale. Comment c'est arrivé? Bien c'est avec beaucoup d'argent, ça fait que les organismes ont sauté là-dessus à bras ouverts et c'était : faites ce que vous voulez puis on va vous donner l'argent pour. Ça fait que c'est comme ça que ça a commencé, puis plus ça avançait dans le temps plus c'était : vous allez en faire plus, mais avec moins. Ça fait que ça a été un changement d'attitude avec des exigences qui étaient amenées, puis une façon de faire. [...] Je suis arrivé, bien je n'étais pas là depuis le début alors je n'ai pas compris nécessairement pourquoi il y a eu la création d'une nouvelle table de concertation à même le secteur quand il y avait déjà un milieu de vie qui existait. Je ne sais pas s'il y avait des raisons X. Et c'était déjà une entité légale constituée. C'est un comité du quartier, c'est un OSBL il a une charte, une structure administrative existante, une corporation tandis que QEF ça ne l'est pas (intervenant n° 3).

Dans la législation c'est dit QE c'est 10 ans QEF aussi, persévérance scolaire c'est 5 ans, les aidants naturels c'est 10 ans. Mais au bout de 10 ans, après avoir créé un besoin,

déstabilisé le milieu et remplacé en démolissant un certain nombre de lieux déjà existant, qui va prendre la relève? (intervenant n° 7).

C'est sûr qu'ils favorisent beaucoup le partenariat entre les gens, mais nous dans le secteur [nom du secteur] ce qu'on ne comprenait pas c'est que nous on le fait déjà. Pourquoi il faudrait le faire de nouveau. On a déjà le lien. C'est sûr qu'on n'avait peut-être pas autant d'ouverture dans l'école, autant accès aux gymnases et au matériel du prof d'éducation physique, mais on est déjà dans les écoles, on est déjà avec la Ville. Et la Ville, nous surtout, particulièrement dans le secteur, on a une relation qui était : on fait une activité, ils nous incluaient [...]. Ça fait que nous on demandait déjà à la ville OK est-ce qu'on peut inclure les gens, on les incluait déjà dans nos activités. Et là, ils nous disaient qu'il fallait faire ça (être en lien avec la Ville et les écoles), mais on ne comprenait pas parce qu'on se disait, ça existe déjà. Mais, ils disaient, oui, mais-là il faut le faire comme... parce que là QEF a des sous. Ça fait qu'ils nous demandaient de refaire nos relations et on se disait : on ne va pas perdre nos relations, parce que la Ville a plus de chance de rester à vie versus quelque chose qui dit, au début je pense que c'était 4 ans, ce n'était pas encore 10 ans. On avait de la misère à comprendre. Ça fait que la Ville, encore aujourd'hui a de la misère à se positionner et de dire : oui, je fais déjà ça avec mes organismes. Ça fait que nous avec la Ville même depuis le début des maisons de quartier ils nous donnent accès à des photocopies, ils nous donnaient des sous pour notre mission justement pour réaliser nos activités. Et avec la Ville ce n'est pas obligé d'être juste du sport on avait le culturel. Pour nous, c'était une liberté parce qu'ils ne venaient pas du tout influencer notre mission [...]. En même temps, je me souviens on avait des rencontres à la Ville et l'agent de développement (de la fondation) disait : on va fonctionner de même. Moi, je me rappelle, je ne comprenais pas pourquoi il disait ça, parce qu'on avait déjà notre relation avec la Ville. Il ne disait pas non, non on va recommencer, mais c'était ça qu'il disait dans son vocabulaire (intervenant n° 5).

La fondation était toute nouvelle à ce moment-là et je pense que la fondation comme telle est incorporée depuis 2000, puis la première manifestation c'était 'Famille en tête'. Puis là, ça a complètement bouleversé le quartier parce que tu avais un énorme organisme communautaire qui arrivait, avec plus d'un million de budget qui a dédoublé tout ce qui se faisait sur le terrain pour procéder (intervenant n° 7).

Au début, ils ont implanté ça (en parlant de QEF) et ça n'a pas fait des heureux partout, parce qu'ils ont imposé leurs façons de voir les choses, leurs façons de faire à des communautés qui avaient déjà des modes de fonctionnement existants. Si ça se trouve, ils sont débarqués dans des communautés qui étaient depuis le plus longtemps mobilisées, concertées par exemple Hochelaga-Maisonneuve et le Sud-ouest. Des communautés qui, au niveau de la mobilisation, avaient déjà de l'action. Donc, c'est pour ça qu'ils ont été plus ou moins bien accueillis (intervenant n° 7).

Donc, QEF est encore là (en parlant des agents de développement, qui siègent sur les CAL/CAM) ... et ce n'est pas clair ce qu'ils viennent faire. C'est sûr qu'en quelque part ils viennent pour s'assurer que nos actions, nos plans d'action sont conformes avec leurs orientations. Mais, est-ce qu'ils viennent à l'inverse pour nous soutenir dans ce qu'on a besoin? Je ne sais pas... Et c'est ça le problème. C'est qu'ils ont imposé beaucoup de façons et je ne te le cacherai pas, QEF ils ont changé dans des quartiers les structures de concertation locales. Ils sont allés jusque-là (intervenant n° 8).

Moi, je pense que les places où ça fait du bien, ce sont les places où il n'y avait pas de concertation avant... Les endroits où on arrive pour vous aider vraiment à vous mobiliser. Là, ça risque d'avoir plus d'effets bénéfiques. Mais pas : vous vous êtes organisés, on va aller vous aider à vous réorganiser. Créer des CAL là, à côté de ce qui existe déjà... Il faut respecter les communautés (intervenant n° 2).

Tout ça pour dire que là j'arrive ici, et je rentre de nouveau dans les dynamiques à [nom d'un territoire], ce qui est différent. Moi, quand je suis arrivé à [nom d'un territoire] c'était éclaté. Ça ne marchait pas. Même QEF, ça n'avait pas de bon sens. Ça ne marchait pas, il n'y avait aucun lien. Qu'est-ce que ça a fait? On est revenu à notre réseau, on a recommencé les liens qu'on avait avec la Ville. On a donc fait notre semaine de mars avec la Ville comme dans le temps, on a fait nos collaborations avec l'école comme dans le

temps, nos clubs de devoirs. Ça fait que nos réseaux que QEF avait comme effacés, ils sont revenus comme avant. On fonctionne très bien dans notre réseau qui existait (intervenant n° 5).

Plusieurs commentaires ont été formulés relatant un changement d'orientation de la mission des organismes communautaires en tant que groupes de la société possédant une fonction au sein de celle-ci. En effet, les organismes communautaires ont aussi comme fonction de représenter les réalités et les revendications de leurs membres relativement à la problématique à laquelle ils sont associés. Il va sans dire que les membres des organismes communautaires ont déjà une charge de travail importante limitant leur possibilité de réflexion sur les différents enjeux qui sont soulevés dans leur secteur d'intervention. Les exigences imposées par le nouveau bailleur de fonds participent à la transformation de ce rôle qui fait de ces organismes de plus en plus de simples pourvoyeurs de services à la population.

Quand je te dis que c'est insidieux, c'est fort, c'est vraiment fort... Parce que dans les faits, au début il y a eu le pourquoi on se rencontre, la vision, la mission. Mais un moment donné, ils sont tellement accaparants dans le travail à faire qu'il n'y a plus de temps de réflexion pour les partenaires. Ils ne sont plus dans la réflexion là. Ils deviennent centrés sur la tâche et là ok si on veut que cette activité-là se poursuive l'année prochaine. Et il a fallu un chemin pour que [nom du responsable d'un organisme] se dise : non. On n'y va plus. Puis ça a voulu dire des tensions à l'intérieur du groupe (intervenant n° 4).

La FLAC contribue à changer les orientations des groupes communautaires, entre autres par la réorganisation des structures de concertation. Les discussions se font dorénavant entre les acteurs choisis par la fondation et elles sont monopolisées autour des questions qu'elle privilégie.

Je peux comprendre qu'une maison de jeunes veuille parler avec le directeur d'école de son coin. Je ne suis pas certain que ce soit sur la question de l'activité physique, c'est peut-être sur la question de la violence, c'est peut-être sur les relations gars-filles. Il y a un tas d'enjeux qu'ils peuvent... sauf que si tu es là, avec le directeur d'école, tu ne pourras pas le rencontrer 4 fois. Et la fois que tu le rencontres, la discussion est autour de l'activité physique. Alors, ça dédouble dans ce sens-là les lieux de concertation et les possibilités de concertation existantes dans le milieu, parce qu'on les voit se réunir sur des choses très circonscrites, décidées par la Fondation Chagnon (intervenant n° 7).

Tant de la part de la Ville que de la part du communautaire ce qui est ressorti de ces rencontres-là, c'est que QEF prenait trop de place et puis que ça brisait les concertations. [...] Parce que le communautaire vit, ce qu'on vit c'est qu'ils ont démobilisé plutôt que de mobiliser. Au lieu de faire en sorte que la concertation soit plus riche, il y a eu un moment qui a fait que sur certaines affaires, les écoles et les maisons de quartier se sont parlées, mais elles se parlaient sur d'autres. Puis là, ils n'avaient plus d'espace pour s'en parler à la table du CAL. Puis, le CAL prenait tellement de place que ça a coupé toute cette partie-là de travail. Des organismes communautaires, ensemble, ont démarré des activités collectives avec le CAL, mais ils en faisaient autrement avant. C'est juste que là, ils se sont retrouvés avec des budgets possibles à partager. Ce n'est pas le CAL qui a fait qu'ils se sont mis à se parler. Et là, ce qui est en train de faire le CAL ici, c'est en train de démobiliser entre autres beaucoup le communautaire. Parce qu'ils n'ont vraiment pas beaucoup de sous, les conditions ne sont pas simples, tout est difficile pour eux autres. Puis l'objectif d'une maison de quartier ce n'est pas de faire de l'activité physique. L'activité physique peut être un moyen de rencontrer des citoyens et de faire en sorte qu'on travaille avec les citoyens, et oui tant mieux s'il y a de l'activité physique, mais ce n'est pas ça l'objectif. Alors, pour [nom du territoire] il y avait une démobilisation claire de la concertation, donc des pertes d'occasion de se parler entre partenaires et de se parler d'autres choses dans le fond que de l'activité physique financée par QEF. Parce qu'il y a des affaires qu'on peut faire ensemble sans qu'on soit financé par QEF (intervenant n° 4).

Moi, je pense que c'est difficile de fonctionner au rythme de QEF. Pour les suivre, il faudrait fonctionner qu'avec eux autres (intervenant n° 4).

L'autre aspect, c'est celui de la reddition de compte qui est très très exigeant. Entre 2004-5, quand j'ai eu premier vent de la Fondation Chagnon, puis aujourd'hui, on dirait qu'il y a une certaine... ils sont un peu plus mous, ils ne sont pas aussi rigides. Une certaine flexibilité... certaine. Mais cela dit, il demeure qu'il y a beaucoup de redditions de compte à faire. La personne qui a le 30 000 \$ elle n'est pas plus disponible à son organisme. [noms de deux maisons de la famille] Avant la Fondation Chagnon, elle faisait des choses avec les enfants qui pouvaient impliquer des activités physiques. Mais, elles n'ont pas dédié un poste à temps plein sur ça, parce que c'est une maison de quartier qui offre des choses à des personnes aînées, des cuisines collectives, un tas de choses et, à l'intérieur, il y a un petit coin réservé à des activités de saine alimentation pour les jeunes. À partir du moment où la Fondation Chagnon arrive, le petit morceau de tarte prend toute la place et de façon démesurée. Ça aussi ça a un impact sur la mission générale d'une maison de quartier (intervenant n° 7).

Mais comme nous ce n'est pas notre mandat. Est-ce qu'on va prendre sur nous d'être fiduciaire de projets qui ne rentrent pas dans nos objectifs généraux par exemple? Au niveau des ados, c'est ça qui a été plus compliqué. C'est de concilier ta mission de base avec le projet que tu vas présenter. C'est sûr que c'est des sous et qu'on s'est dit, c'est intéressant de pouvoir développer quelque chose, mais là, tout ce qu'on nommait ça ne rentrait pas dans les critères (intervention n° 9).

En réfléchissant sur le sujet des transformations de la mission des organismes communautaires en tant que telle et du groupe qu'ils constituent dans la communauté, nous avons été mis sur la piste de changements importants allant au-delà du financement par la fondation. La fondation aurait trouvé une stratégie pour mobiliser une part plus importante encore des organismes communautaires et de ses projets autour des préoccupations qui sont les siennes.

Au fond, ce qu'ils veulent qu'on fasse c'est : avant, tu faisais un plan d'action QEF, alors tu disais QEF va me donner 200 000 \$, je vais faire un plan d'action de 200 000 \$. Aujourd'hui ce qu'ils demandent de faire c'est : faites votre plan d'action sans penser aux 200 000 \$. QEF, là ça devient un bailleur de fonds parmi tant d'autres. Faites le plan d'action qui pourrait largement dépasser le 200 000 \$ puis, et ça serait le fun, sans l'imposer, que ce que nous on ne financera pas qu'il y ait d'autres bailleurs de fonds de la communauté qui le financent, d'autres partenaires... ..] QEF devient un bailleur de fonds comme l'est Centraide, comme l'est la santé publique... QEF devient un simple bailleur de fonds qui soutient avec d'autres une démarche de planification en saines habitudes (intervenant n° 8).

Cette citation nous fait comprendre que le coordonnateur du CAL/CAM gère les projets qui sont souhaités par les organismes qui y siègent. En effet, les organismes participants au CAL/CAM sont amenés à déterminer les besoins de leur milieu, en ce qui a trait à l'offre d'activité physique, et à faire un plan d'action. Ce plan d'action n'est alors pas fait en considérant une enveloppe budgétaire particulière. Le coordonnateur devrait ensuite éventuellement trouver du financement pour arriver à financer l'intégralité du plan d'action. C'est donc dire qu'en plus de mobiliser la population selon les critères de QEF autour du financement qu'il leur offre, le coordonnateur doit dénicher d'autres financements pour financer des projets qui, oui, répondent aux critères de QEF, mais qui seront financés par d'autres bailleurs de fonds. Non seulement les projets des groupes communautaires financés par la FLAC répondront aux exigences de ses programmes, mais aussi ceux qui seront sous le même chapeau du CAL/CAM, organisés par QEF, mais financés par différents bailleurs de fonds.

Cela fait dire que les stratégies de la FLAC dans son ensemble font courir le risque d'une uniformisation des orientations, des points de vue, des visions, des missions et

des actions des organismes communautaires, ce qui contribue à modifier leur rôle envers les populations qu'ils desservent.

3.7 Aspects positifs et nuances relatives aux interventions de la FLAC

Comme nous l'avons souligné plus tôt, des commentaires positifs ont aussi été exprimés par les acteurs des milieux de pratique que nous avons rencontrés. À ce propos, il est principalement ressorti des entretiens réalisés, malgré des manières de faire ayant contribué à la démobilité, que les lieux de concertation ont aussi permis d'asseoir à la même table des acteurs qui n'y avaient jamais participé auparavant. De plus, les fonds injectés permettent la tenue d'activités qui, autrement, ne seraient pas réalisées.

Il y a quand même des choses positives avec QEF. Par exemple, ça a ouvert des nouvelles discussions qu'il n'y avait pas avant entre les écoles et le milieu communautaire parce qu'ils ne siégeaient pas nécessairement sur les comités de vie de quartier. Ça a ouvert des discussions un petit peu plus grandes qui étaient intéressantes et aussi par la bande entre la Ville et le milieu scolaire (intervenant n° 3).

En même temps, ils ont assis des directions d'école ensemble, là où il n'y en avait jamais eu. Ils ont comme imposé un rythme qui dans certains quartiers n'existait pas. Ils ont fait en sorte que des partenaires se sont assis ensemble là où ça n'était pas évident (intervenant n° 7).

Mais, si on regarde au niveau de l'investissement dans un milieu, c'est sûr que c'est de l'argent qui est super intéressant. Il y a beaucoup de choses qui se font au niveau de l'école, au niveau de la psychomotricité. Les activités à la grille horaire, dans l'horaire scolaire. Ah oui. Ça fait qu'il y a une grosse part là (intervenant n° 3).

Ça fait 3-4 ans que sont jumelés QEF-QE, puis ça va assez bien. De la manière qu'on a amené notre structure de gouvernance, ça favorise les ponts des fois entre les projets et les clientèles (intervenant n° 3).

Il faut reconnaître que ce que QEF a imposé comme structure, on vit très bien avec ça aujourd'hui et puis moi je vois que c'est un bénéfice au niveau de la concertation. Mais, dans [nom d'un territoire] là ça devient plus compliqué parce que tu crées une première concertation et ils changent. Ça n'est pas correct là un moment donné, tu te dis, écoutez, là ! Pouvez-vous respecter les structures qu'on a. Puis, on va s'organiser pour répondre à vos exigences de bailleur de fonds. Mais là, on ne va pas changer tout le temps les structures du jour au lendemain. Moi c'est ça que je leur reproche. Vous pouvez imposer des choses, mais vous ne pouvez pas imposer le rythme tout le temps (intervenant n° 8).

Puis moi je les aime beaucoup, QEF, je trouve que c'est une des meilleures choses qui est arrivée dans les communautés depuis un bout. Je trouve ça intéressant moi qu'un bailleur de fonds débarque en disant on vient mettre des ressources, on paye quelqu'un pour coordonner la démarche. Parce que c'est un des rares bailleurs de fonds pour ne pas dire le seul qui dit moi je vais investir, mais je vais aussi investir dans une ressource pour m'assurer que ça se fasse. Ça fait que dans le 200 000 il y a 50 000 \$ qui vont au coordonnateur qui mobilise. Il faut qu'il mobilise, c'est important et ça je ne mets pas ça en question sauf que l'autre 150 000 \$ là, ça il faut que ça serve directement à des ressources et c'est à nous à décider ce qu'on en fait. Ça pour moi c'est clair que c'est... Ça fait que je trouve que c'est une démarche qui est fort intéressante (intervenant n° 8).

Des nuances sont aussi à apporter, puisque tout n'est pas vécu également sur tous les territoires. Plusieurs paramètres déterminent comment les interventions sont perçues dans les milieux. Notons par exemple : l'historique du quartier en matière de regroupement communautaire et de culture de concertation entre divers acteurs des

milieux. De plus, des organismes plus anciens et mieux établis se sentiront souvent plus solides pour négocier avec la fondation. Les commentaires à ce sujet sont les suivants :

Dans les quartiers que tu vas aller voir, les quartiers ne sont pas tous égaux en termes de services et d'organismes communautaires. Ici on ne peut pas dire qu'on s'enfarge dans les groupes communautaires, on n'a pas une offre de service à tout casser. Il n'y a pas beaucoup de groupes communautaires. On s'est organisé beaucoup en concertation parce qu'on n'a pas de ressources. C'est pour ça qu'on est fort en concertation. Parce qu'on n'en a pas de ressources, ça fait qu'on s'est dit, comme on n'a pas de ressources, on va travailler plus ensemble et on va s'en organiser. Alors que dans d'autres quartiers, les organismes ont poussé depuis 20-30-40-45 ans, plein d'organismes, mais peu de concertation, parce qu'il y a une autre dynamique, tu te compétitionnes presque la clientèle, ça fait que tu n'es pas porté à partager. Alors que nous, quand tu n'as rien c'est plus facile de partager. Ce qui est arrivé aussi c'est qu'ils ont constaté que QEF, dans les autres quartiers, les petites concertations qu'ils ont créées à côté de celles existantes, ils ont fait des petites principautés avec ça qui travaillent toutes seules en vase clos; elles ne sont pas concertées du tout avec la communauté c'est la petite concertation de QEF qui assoit les 4-5 organismes financés, puis tout le reste de la communauté est très isolé de ça. Ça fait qu'ils ont réalisé qu'ils ont créé eux-mêmes ça, ils ont imposé leurs façons de fonctionner, mais ça fait en sorte que ce n'est pas viable. Ce n'est pas fonctionnel. Puis, ils n'ont pas la mobilisation de la communauté. Il y a la concertation régulière et il y a la concertation QEF à côté et ils ne se parlent pas les uns et les autres, la chicane est prise. Ça fait que l'objectif de QEF à ce moment-là de MOBILISER les communautés dans un mode physiquement actif des jeunes, que tout le monde mette l'épaule à la roue pour que les jeunes soient plus physiquement actifs, ils ne l'atteignent pas dans ces quartiers là. Parce qu'ils n'ont pas respecté le mode de fonctionnement, la culture de mobilisation. Alors, que nous c'est l'inverse, nous ils l'ont respectée parce qu'on leur a demandé de le faire comme ça. Puis, à [noms de deux territoires] ... la deuxième vague c'est complètement différent. Parce qu'ils ont tenu compte des communautés. Ils ont appris de leurs erreurs qu'est-ce que tu veux (intervenant n° 8).

Un organisme qui n'a pas peur d'aller négocier avec le privé. Eux, c'est un vieil organisme issu des communautés religieuses. C'est un organisme d'une trentaine d'années qui a sa propre fondation et il y a des hommes d'affaires sur le CA de la fondation. Ils sont assez solides dans leurs pratiques pour pouvoir s'asseoir et négocier. Ce qui n'est pas le cas de tous les organismes d'être assez solides pour établir leurs balises. [...] Dans des quartiers, ce sont des groupes qui sont plus affamés ou moins critiques aussi qui embarquent. Ça, ça fait des frictions et des conflits aussi entre les organismes et dans les milieux (intervenant n° 1).

Alors ça, ça a bien été, mais après beaucoup de rencontres, je peux te dire en moyenne 10 heures, pour arriver à convaincre QEF (intervenant n° 6).

Et maintenant, moi j'ai mis le pied à terre. Quand je dis, je prends ce qui va avec notre mission, ok. Et ce que je ne veux pas prendre, je ne le prends pas (intervenant n° 6).

Votre projet dans le fond d'activités physiques et sportives (en parlant du programme de QEF) va s'intégrer à quelque chose de beaucoup plus global, qui va être encore bien mieux. Ce qu'on va faire c'est qu'on va vous intégrer dans notre affaire et on va vous amener plus loin. Puis là, ça a été long avant que ça passe, mais ils étaient dans le mouvement où ça commençait à chialer dans les 5 autres quartiers, ça fait qu'ils ont dit : oh le modèle de [nom d'un territoire] il est intéressant parce que, on ne subira pas les frustrations de la communauté. On va s'adapter à ce qui existe déjà dans la communauté ce qu'ils n'avaient fait nulle part ailleurs encore. C'était un plus, en plus ils se disaient : on ne subira pas les frustrations de la communauté pour nous imposer ci pis ça (intervenant n° 8).

Selon certains, des erreurs ont été commises au début, toutefois la FLAC en a tenu compte et a réajusté ses programmes pour en éviter la reproduction. Selon d'autres, il y a eu des changements dans le discours, mais la réalité demeure la même.

3.8 Les limites, pistes et recommandations

La recherche comporte plusieurs limites. Elles sont entre autres relatives à l'étendue du projet et aux multiples facettes qu'il recèle et à la courte période qui nous était allouée pour le réaliser. Par conséquent, peu d'acteurs ont pu être rencontrés. De plus, bien que nous ayons rencontré des gens avec des points de vue divers, la technique « boule de neige », que nous avons utilisée afin d'identifier des intervenants, peut avoir favorisé la sollicitation d'acteurs ayant des opinions convergentes.

D'autre part, le travail de recherche a parfois un rythme plus lent que l'évolution de la problématique étudiée. C'est donc dire que certains aspects que nous avons identifiés ont peut-être fait l'objet de modifications de la part de la fondation ou de ses programmes sans que nous ayons pu en rendre compte, en plus de n'avoir pu suivre tous les développements associés à la FLAC. D'ailleurs, il nous a été mentionné, durant un des événements auxquels nous avons participé, qu'il faut maintenant faire une distinction entre la FLAC et les programmes QEF et QE qui sont, paraît-il, indépendants de ladite fondation. Cette distinction n'a pas été possible dans le cadre de cette recherche. De plus, les entretiens que nous avons réalisés n'ont pas permis de la faire ressortir. Au contraire, les rôles de la fondation et des programmes qu'elle a initiés semblent pour les acteurs interrogés très liés, ou la différence n'est vraiment pas claire. Cependant, une étude plus approfondie nous permettrait de savoir s'il y a eu des phases différentes dans l'intervention de la fondation qui justifieraient éventuellement que l'on puisse penser ainsi maintenant. Il faudrait alors vérifier s'il y a toujours une continuité entre les idées véhiculées par la FLAC et celles véhiculées par QEF, QE.

Dans le même ordre d'idée, il a été fait mention qu'il existe bel et bien une mobilisation de la communauté à travers QEF et QE et qu'il y a un mouvement ascendant provenant des milieux où ils sont implantés, ce que les entrevues n'ont pas montré. Dans ce cas, il serait nécessaire d'étudier plus en profondeur le rôle des individus dans la structure des QEF et QE afin de comprendre les possibilités qu'ils ont de modifier et d'adapter les programmes selon leur perception des besoins des milieux. Il s'agirait de connaître jusqu'où les acteurs ont une prise sur les actions qu'ils mettent en oeuvre.

Comme tout n'est pas vécu de la même façon sur tous les territoires, il est intéressant de se questionner sur les raisons qui engendrent ces différences. Une hypothèse serait que certains milieux sont mieux organisés que d'autres et qu'un rapport de force leur permet de négocier avec la fondation. L'histoire communautaire des différents milieux et les structures de concertation qu'ils ont développées semblent jouer un rôle.

Plusieurs points restent à éclaircir pour pouvoir comprendre davantage les dynamiques qui sont induites par la présence de ce nouvel acteur. Ce fait est d'autant plus vrai que nous n'avons pas accès à toute la documentation qui est au fondement des actions de la fondation. Nous avons constaté qu'une certaine pratique du silence règne sur divers sujets entourant la fondation et plusieurs témoins craignent de s'exprimer à propos de cette problématique.

Conclusion

Tout compte fait, bien que nous ne puissions pas tirer de conclusions définitives à partir du travail réalisé jusqu'à maintenant, on peut affirmer que plusieurs questions sont soulevées par l'arrivée de la FLAC sur le territoire québécois, et ce, à divers niveaux. Les commentaires que nous avons recueillis demeurent sans doute très intéressants, puisqu'ils sont certainement représentatifs de l'opinion d'une partie des intervenants qui travaillent avec les milieux de pratiques. D'ailleurs, plusieurs rencontres à diverses occasions (voir annexe n° 3), en plus des mémoires des commissions parlementaires sur les projets de loi, ont permis de confirmer que les frustrations et les préoccupations exprimées par les acteurs qui ont été rencontrés pour ce travail ne sont pas des cas isolés. Par conséquent, il est important de tenir compte du fait que les acteurs du terrain sentent qu'une attention importante de la fondation est portée à l'expertise et que les connaissances qui y sont développées s'imposent à eux. Les modes d'opération de la structure de la fondation, ainsi qu'à différents égards ceux du fonctionnement des programmes QEF et QE, paraissent à plusieurs issus du monde des affaires et ne sont pas adaptés aux réalités des milieux communautaires.

La place de la FLAC dans les orientations prises par l'État fait aussi partie des préoccupations soulevées par les acteurs rencontrés et par ceux ayant soumis des mémoires en commissions parlementaires. Plusieurs d'entre eux expriment aussi des inquiétudes relatives aux programmes déjà offerts par des instances gouvernementales et à leur dédoublement par les programmes initiés par la FLAC. Les théories préconisées qui font des liens entre la pauvreté, les enfants, les familles et les populations soulèvent un certain nombre de préoccupations de la part des personnes que nous avons rencontrées. Il a aussi été question de la manière dont celles qui travaillent près du terrain vivent leur relation avec la fondation et ses programmes et de la différence entre ce qui est dit et ce qui est fait. Puis, les aspects positifs des interventions de la fondation ont été présentés. Finalement, les limites ainsi que des pistes de questionnement ont été signalées en vue de la poursuite de ce projet de recherche.

En mettant en parallèle les théories et les pratiques, il est intéressant de voir que le cas de la FLAC, bien qu'unique au Québec, participe à un mouvement plus large englobant plusieurs fondations, aux États-Unis, par exemple. Les questions soulevées par cette mise en parallèle dépassent notre territoire pour se poser plus globalement et nous interroger sur l'implication de ces fondations qui ont de l'influence au plan international, à travers les différents réseaux auxquels elles sont associées.

CHAPITRE 4 : Description, réflexions et bilan relatifs aux activités reliées au stage

Cette dernière partie permettra de dresser un bilan des réflexions, des apprentissages, des réalisations, des retombées anticipées de ce projet et des activités de transfert de connaissances qui ont été effectuées ou planifiées pour les prochains mois. Une première section traitera de réflexions autour de la mobilisation et du transfert de connaissances. Nous aborderons ensuite les apprentissages réalisés au cours du stage. Puis, conformément à l'exigence du programme de maîtrise dont est issu ce travail, des activités visant à transférer les connaissances produites durant le stage ont été effectuées. Au moins deux activités de cette nature sont prescrites, soit : un minimum d'une activité s'adressant au milieu de pratique, tandis qu'au moins une autre doit s'adresser au milieu scientifique. La description de ces activités constituera les deux derniers points de cette section. Toutefois, il n'est pas toujours aisé de catégoriser un milieu comme étant scientifique ou de pratique, puisque plusieurs de ces transferts étaient présentés à des publics que je qualifierais de mixtes. Par conséquent, ces sections présentent deux points qui ne sont pas mutuellement exclusifs. Elles décriront et justifieront les activités qui ont été réalisées et celles qui le seront prochainement, et ce, dans le cas des deux différents types d'activités, c'est-à-dire selon ce qui semble le plus communément accepté comme classification.

4.1 Réflexions autour des activités de mobilisation et de transfert de connaissances

Une volonté de rapprocher les milieux de pratique et les milieux scientifiques donne lieu à différentes approches. Le travail de recherche que j'ai réalisé m'a principalement menée à me questionner sur le lien entre la reconnaissance des connaissances développées par les milieux de pratique et les concepts de mobilisation de connaissances et de transfert de connaissances.

En effet, comme il en a été question plus tôt, des intervenants rencontrés durant ce projet de recherche nous ont fait part du peu d'écoute qu'ils recevaient de la part de la FLAC. Un certain manque de respect de l'expertise qu'ils ont développée dans leur travail avec les populations était ressenti par les milieux. Ils se disaient dans une dynamique d'imposition de connaissances, c'est-à-dire victimes d'un système d'expertise qui ne reconnaît pas les savoirs qu'ils ont développés. Dans la distinction que nous faisons entre la mobilisation des connaissances et le transfert de connaissances, cette manière de faire serait qualifiée de transfert de connaissances. Nous ne voulons pas dire par là que ce concept recèle une connotation négative, mais plutôt qu'il fait référence à une manière de procéder qui est à sens unique. Effectivement, bien qu'elle soit pensée en fonction des personnes à qui elle s'adresse, cette approche ne favorise pas l'échange de connaissances. C'est dire que dans le cas qui nous intéresse, et si nous nous reportons à la partie d'analyse présentée précédemment, la FLAC ne fait ni de la mobilisation des communautés, ni du transfert de connaissances au sens où nous l'entendons. Elle ne profite pas, selon ce que nous avons pu observer, de la présence des acteurs pour mobiliser les connaissances qu'ils ont développées dans le milieu où ils sont amenés à travailler avec les populations. Au contraire, elle profite plutôt de cette mobilisation pour transférer les connaissances qui

ont été développées dans différents centres de recherche. Pour sa part, la mobilisation des connaissances ferait référence à la reconnaissance d'une complémentarité des connaissances avec une volonté de déhiérarchiser les types de connaissances produites.

Au moment de faire la recherche documentaire, les différents sites que j'ai fréquentés et les publications que j'ai lues pour en savoir davantage sur les activités de la FLAC n'ont pas démenti ce que les acteurs nous ont communiqué. En effet, plusieurs sites internet qui recevaient un quelconque appui de la FLAC¹⁸ permettaient de diffuser des connaissances produites par des experts, mais ne semblaient pas laisser de place à l'expertise pratique. Il est souvent question du transfert de connaissances lorsqu'on consulte les documents de la FLAC, que ce soit de la part d'intervenants qualifiés qui transmettent aux intervenantes en milieu de garde (Duclos, 2008), ou d'intervenants de Québec en Forme envers les organismes communautaires : « C'est ainsi que sur la base de ses connaissances et de ses savoir-faire, Québec en Forme soutiendra en 2008 de nouvelles entités locales engagées dans des interventions en activité physique auprès des enfants de 4 à 12 ans, dans de nouvelles régions, tout en soutenant un ou plusieurs projets-pilotes en alimentation destinés à des jeunes de 4 à 17 ans. » (Plan stratégique de QEF, p.13). On ne parle pas à mon avis d'une réelle mobilisation des connaissances qui valoriserait le savoir-faire de chacun et qui favoriserait l'échange des connaissances produites autant par les milieux de pratique que par les milieux de recherche. Il semble ainsi compréhensible que plusieurs milieux aient exprimé qu'ils ressentaient un manque d'écoute et de respect de la part de ladite fondation envers les connaissances qu'ils ont développées dans leur relation avec les milieux (voir annexe n° 1).

Pour notre part, nous avons voulu que notre projet de recherche utilise davantage l'approche de mobilisation des connaissances. L'intérêt que nous voyons dans l'utilisation de cette approche est que la recherche s'adresse à des problématiques qui sont exprimées par les milieux de pratique, tout en faisant avancer les connaissances scientifiques relatives à cette portion de vécu. C'est alors une coconstruction de la recherche qui requiert la contribution des différents types de connaissances, et ce, de manière continue, c'est-à-dire, aux différentes étapes du projet de recherche : de l'élaboration de la problématique à la divulgation des résultats.

Mais avant d'en venir à la collaboration, il faut comprendre que les connaissances des milieux de pratiques et des milieux scientifiques sont de différents ordres. Ils sont toutefois complémentaires lorsque les connaissances sociologiques développées ont un intérêt pratique comme l'explique Martuccelli :

Le travail sociologique, lorsqu'il est animé par un intérêt pratique, garde la spécificité de ses exigences de production de données et d'argumentation scientifique, mais opère par des critères spécifiques. La valeur de la connaissance dégagée se mesure, en partie, par sa valeur ajoutée à l'action et sa capacité à cerner les contraintes qui pèsent sur elle. Le but de la connaissance sociologique est d'augmenter le niveau de pratiques des acteurs par l'extension de leur réflexivité critique (Martuccelli, 2002 : 28).

¹⁸ Passeport santé.net: <http://www.passeportsante.net>, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants: <http://www.excellence-jeunesenfants.ca>, Naître et grandir. net: <http://www.naitreetgrandir.com>, Le conseil canadien sur l'apprentissage: <http://www.ccl-cca.ca/ccl>, ...

Les connaissances des milieux de pratique servent donc à mieux cerner les problématiques vécues, à les traduire en questions de recherche pour ensuite les documenter et finalement les analyser. Il faut toutefois, à travers ces démarches, s'assurer de ne pas perdre de vue les connaissances que nous ont transmises les milieux de pratiques au risque que les résultats ne répondent plus à leur réalité. C'est pourquoi il faut développer des mécanismes permettant d'intégrer les milieux de pratique aux différentes étapes de la recherche.

4.2 Les apprentissages réalisés en cours de stage

Plusieurs apprentissages ont été réalisés au cours du stage. Il est certain qu'une fois qu'on est en lien avec des gens des milieux de pratiques, les apprentissages effectués en milieu académique prennent une toute nouvelle dimension. Il va sans dire qu'on se rend compte de la complexité des dynamiques et tensions qui existent entre les différents acteurs sociaux et entre les différents lieux de pouvoir. On comprend mieux les enjeux qui entourent une problématique et éventuellement les stratégies qui sont sous-jacentes aux actions menées. C'est ce que j'ai découvert, entre autres, en me penchant sur les discussions qui ont été tenues lors des commissions parlementaires, à la lecture des mémoires qui y étaient liés (annexe n° 1), ainsi qu'en m'intéressant à la définition de différents concepts et à leurs transformations. Par ailleurs, les rencontres effectuées m'ont aussi permis de dénoter les tensions qui existent entre les différentes organisations. Le fait de s'intéresser à une problématique actuelle dont les enjeux sont grands pour plusieurs acteurs rend les tensions encore plus visibles. Il m'a aussi été possible d'observer les stratégies de communication déployées par certains acteurs dans le but d'exercer des pressions sur les décisions gouvernementales.

D'un autre côté, quand on traite d'un sujet d'actualité, comme c'est actuellement le cas, on se rend davantage compte du rôle du chercheur et des risques de la diffusion des résultats. On peut parfois avoir le sentiment d'être pris entre un milieu de pratique, qui a besoin d'une production scientifique sur un sujet pour éventuellement appuyer ses revendications, et un milieu de recherche qui ne peut pas aller aussi vite et qui doit prendre le temps de s'assurer d'appuyer ses arguments sur des bases solides avant de pouvoir s'exprimer. Dans le cadre d'une recherche exploratoire, il est difficile de tirer des conclusions définitives. Des recherches plus approfondies permettraient davantage de prendre position. La recherche prend donc du temps et cela occasionne des frustrations de la part des OSC.

Un constat qui s'est dégagé du stage réalisé a permis de soulever l'importance de rester en lien avec les milieux de pratique pour ne pas s'éloigner des préoccupations qu'ils expriment et pour ne pas orienter la recherche sur les connaissances tirées de la littérature au détriment de celles qui nous viennent du terrain. Les rencontres qui ont jalonné ce projet ont permis de me recentrer à chaque fois sur ce qui était vécu par les organismes des milieux de pratiques. Elles ont été nécessaires puisqu'à quelques reprises j'ai senti qu'elles m'ont ramenée sur les préoccupations des intervenants du milieu.

Une chose qui peut paraître banale, mais à laquelle il est essentiel de porter une attention particulière, c'est de reconnaître l'apport de chacun. Le travail se construit à partir des réflexions effectuées et partagées par les collaborateurs et les intervenants

qui ont bien voulu nous donner de leur temps et qui s'intéressent parfois depuis plus longtemps que nous au sujet en question, en plus de le vivre au quotidien. Leur apport est inestimable, riche et précieux. Nous avons été vraiment privilégiés que leur confiance nous ait été accordée et qu'ils aient partagé leurs connaissances avec nous. Il faut le reconnaître et souligner l'apport de chaque acteur ce qui participe aussi à la déhiérarchisation des connaissances.

Puis, il faut leur faire part de notre propre réflexion sur le sujet et vérifier avec eux comment ils le reçoivent. Cette partie se réalise à travers les activités de transfert de connaissances — qui peuvent aussi être de mobilisation dans le cas où, comme nous le privilégions, cela donne lieu à un échange entre les différents participants — qui sont présentées dans les sections suivantes.

Le travail de recherche effectué de cette manière peut toutefois être insécurisant pour certains chercheurs, puisqu'en impliquant un plus grand nombre de personnes il ne peut pas être planifié de la même façon et risque de se voir modifier au fil des différentes interactions avec les milieux. Il faut le voir selon moi comme un genre de « work in progress » dont un canevas de base donne les lignes principales, mais qui offre assez de flexibilité pour être moulé à partir de l'interaction des connaissances théoriques et pratiques.

Bien entendu, plusieurs apprentissages ont été réalisés grâce à ma participation à une équipe de recherche. J'ai pu profiter de la générosité et de l'expérience de mon directeur de recherche Frédéric Lesemann et de ma directrice de stage Nathalie St-Amour. Tous deux m'ont transmis des connaissances qui me permettaient de faire des liens entre la théorie et la pratique, ainsi que le savoir-faire en ce qui a trait à la conduite d'entrevue, à la réalisation de comptes-rendus et à l'analyse de contenu. Les questions relatives à la place du chercheur, à son rôle dans la société et à ses responsabilités ont été au centre de plusieurs discussions entre nous et réflexions de ma part.

Sur un autre plan, la réalisation d'un tel projet du début à la fin a été un grand accomplissement pour moi. Bien que ce soit une recherche version réduite, j'ai vu les différents morceaux de son élaboration prendre place et j'ai compris l'importance de chacune des parties. Bien entendu, le parcours n'a pas été linéaire. Plusieurs ajustements ont été nécessaires et j'ai parfois ressenti de l'insécurité relativement à l'orientation de la recherche, à l'ampleur de celle-ci et aux attentes des milieux. Je dois dire toutefois que ce qui a contribué davantage à cette insécurité, et le plus grand défi que j'ai eu à relever était de faire coïncider le projet de recherche avec le programme de maîtrise qui m'apparaissait, à moi et à d'autres, comme étant très imprécis.

4.3 Activités de transfert en milieu de pratique

Plusieurs activités de transfert ont été réalisées auprès des milieux de pratiques. Premièrement, un article a été produit (voir annexe n° 4) relatant une des théories sous-jacentes aux orientations données par la FLAC. Il a été publié dans le Bulletin du Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles du mois de septembre dernier et se trouve sur le site de ce regroupement. Ce bulletin s'adresse aux membres de ce partenariat tels qu'ils ont été présentés plus tôt dans la description

du milieu de stage, ainsi qu'au grand public puisqu'il est accessible par le truchement d'internet.

Puis, Nathalie St-Amour et moi-même avons été invitées par la FAFMRQ à présenter nos travaux au Forum Social Québécois, qui se tenait au début octobre 2009. Cet organisme est un des deux regroupements ayant organisé la rencontre tenue en mai 2008. Nous avons depuis ce temps travaillé conjointement, c'est pour cette raison que nous trouvions tout à fait justifié d'accepter cette invitation. Mme St-Amour a présenté une cartographie de la présence de la FLAC dans la sphère sociale québécoise et elle a soulevé un certain nombre de questions que pose ce type de partenariat avec l'État. J'ai ensuite fait la présentation de l'article produit pour le Bulletin du Partenariat en utilisant un support visuel *Power-Point* (voir annexe n° 7). Puis, une représentante de la FAFMRQ a présenté à son tour les réflexions menées au sujet de la relation entre les organismes communautaires et la FLAC et a soulevé plusieurs enjeux que cela suscite. L'activité regroupait une douzaine de personnes issues des milieux de la pratique, des institutions publiques et de la recherche scientifique. En plus de l'hétérogénéité de l'assistance, ses points de vue divergents ont contribué à donner lieu à des échanges très intéressants. Toutefois, cela a aussi suscité des réflexions à savoir si nos recherches étaient assez avancées pour commencer à présenter des résultats.

Cette présentation a eu un certain nombre de retombées. Elle a donné lieu à la rédaction d'un texte sur le blogue d'un des participants suscitant quelques commentaires. Les textes et présentations ont été mis en ligne sur le site internet de la FAFMRQ, et, plus récemment, un autre organisme qui collabore avec nous – le ROCFM – nous a demandé la permission de les publier sur son site internet, ce qui a été fait.

Le travail que j'ai réalisé dans le cadre de mon stage a contribué et contribuera à la réalisation de présentations et d'événements visant le transfert des connaissances, et ce, à divers types de publics. En effet, le document relatant les activités de la FLAC (annexe n° 2) a contribué à différentes présentations que Nathalie St-Amour a réalisées, l'une tenue lors d'une rencontre du Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles, une autre au Forum Social Québécois, ainsi qu'au Forum public sur les partenariats public-philanthropie organisé par la Centrale des Syndicats du Québec (CSQ) en novembre dernier. De plus, le tableau résumant les points de vue des acteurs présents en Commission parlementaire sur le projet de loi n° 7 a contribué à l'analyse qu'elle a réalisée et qui a été publiée dans le Bulletin du Partenariat. Finalement, un colloque sur la question des fondations privées regroupant des acteurs issus de différents champs d'activités s'est tenu au printemps. Il constitue en quelque sorte la poursuite des travaux réalisés par le groupe de recherche et inscrit le projet dans une continuité de mobilisation des milieux de la recherche et de la pratique autour de la problématique soulevée. Enfin, il est prévu de présenter les résultats de cette recherche au personnel du CSSS Bordeaux-Cartierville–St-Laurent qui, je le rappelle, m'a accordé la bourse Marie-Anne-Lavallée.

4.4 Activités de transfert en milieu scientifique

Bien que nous ayons déjà réalisé des activités de transfert dans des événements où étaient présents des gens issus du milieu de la recherche scientifique, une activité s'adressant spécifiquement à ce milieu a été réalisée, alors qu'une autre reste à faire. En effet, les résultats des travaux menés jusqu'à maintenant ont fait l'objet d'un exposé à l'occasion du Congrès de la Société Québécoise de Science Politique dans un atelier s'intitulant *Vers une « privatisation » des politiques sociales? Fondations privées, O.N.G., partenariat public/privé et recomposition de l'action étatique* qui s'est tenu les 20 et 21 mai 2010 à l'Université Laval¹⁹. De plus, un texte a été produit à la fin avril 2010 pour être ensuite présenté aux participants qui exposaient à l'occasion de ce congrès. Les circonstances entourant cet atelier nous ont obligés à réaménager l'horaire à deux reprises, ce qui a demandé un peu de flexibilité de la part de tous les participants. À la dernière minute, M. Lesemann a pris en charge l'organisation et l'animation de l'atelier. Le nombre réduit de participants a donné lieu à une spontanéité dans les échanges entraînant du même coup des discussions fort intéressantes. Le réaménagement a aussi regroupé sur le même panel que le mien une personne s'intéressant à une problématique qui à prime à bord nous paraissait à mille lieues de la mienne, alors que nous avons été stupéfaits d'y trouver de nombreux rapprochements. Cette situation a permis de faire ressortir les questions de fond qui touchent deux cas pouvant, à première vue, sembler isolés. Puis, la présence de chercheurs de différentes nationalités dans la salle a obligé M. Lesemann à clarifier certains concepts qui ne sont pas perçus de la même manière en Europe qu'au Québec.

Le thème développé lors de cet atelier est aussi celui d'un prochain numéro de la revue *Lien social et Politiques*. Il a donc été convenu que le texte préparé pour la présentation au congrès serve à la réalisation d'un article qui sera soumis pour publication à la revue devant paraître au printemps 2011.

4.5 Réflexions autour des retombées anticipées

Les résultats obtenus à la suite de ce projet de recherche et de mobilisation auront sans doute une pertinence pour le milieu de stage – Le Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles – et ceux qui sont en lien avec lui. En effet, ces milieux bénéficient de l'avancement des connaissances produites par le travail réalisé, ce qui contribue à une meilleure compréhension des enjeux entourant l'articulation de la famille, du communautaire, de l'État et du privé. De plus, ce travail permet de faire ressortir les tendances qui sont sous-jacentes à l'engagement avec la FLAC et constitue un outil de réflexion sur la place des fondations privées dans la sphère sociale.

Plusieurs acteurs pourront ainsi tirer profit des retombées d'un tel projet de recherche et de mobilisation, tels que :

- Le Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles

¹⁹ Voir le programme du congrès en page 51 : <http://www.unites.uqam.ca/sqsp/congresAnn/congres2010/Programme%20preliminaire.pdf>, dernière consultation 17 mars 2010.

- Le CSSS de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent
- Les organismes communautaires et institutionnels en particulier ceux qui se consacrent à la famille
- Le ministère de la Famille et des Aînés
- Le ou les groupes de recherche qui s'intéressent à cette problématique
- La Fondation Lucie et André Chagnon

En effet, les résultats permettront au Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles de mieux cerner les enjeux entourant la problématique soulevée et, ainsi, d'étendre ses connaissances relativement à un sujet qui touche son objet d'étude. Dans cette même perspective, le CSSS de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent bénéficiera des résultats obtenus pour parfaire ses connaissances relatives au thème de la famille. Les résultats pourront aussi contribuer à expliquer certains enjeux touchant son territoire et, éventuellement, à permettre de mesurer l'impact de la problématique sur l'organisation des services socio-sanitaires. Les résultats obtenus pourront, enfin, intéresser des instances décisionnelles telles le ministère de la Famille et des Aînés, les agences de la santé et des services sociaux, les directions de santé publique ainsi que les organismes communautaires touchés par la problématique.

Les acteurs interrogés ont été amenés, par leur participation à cette enquête, à prendre du recul relativement à leurs expériences respectives ou à leur implication avec la FLAC. Cette activité permet parfois aux répondants de bénéficier d'un moment pour réfléchir à des événements passés et revenir sur des situations auxquelles ils se sont trouvés confrontés.

Les résultats pourraient s'avérer utiles pour les milieux de pratique, puisque les acteurs rencontrés jusqu'à maintenant souhaitent un débat de fond sur la question. Les réflexions sur le sujet pourront être alimentées par le travail qui est ici présenté.

Le milieu de la recherche bénéficiera de ce travail, puisqu'il constituera une première étape pouvant être qualifiée d'étude exploratoire en vue de la réalisation d'un projet plus large qui a fait l'objet d'une demande de subvention à l'automne 2009 et qui visera l'intégralité du territoire québécois.

Qui sait, peut-être la FLAC verra-t-elle aussi un intérêt à consulter les résultats obtenus?

Conclusion

La popularité de la mobilisation des connaissances ou du transfert de connaissances a alimenté mes réflexions qui se poursuivront au-delà de la maîtrise. Certes, cet engouement ne me semble pas étranger à l'importance croissante d'une société des savoirs. Il m'apparaît que celle-ci en fait partie, du moins en partie, le contexte d'émergence. La tendance pour la promotion et la prévention en santé me semble aussi contribuer à la volonté de l'élaboration de nouvelles approches permettant aux gens de s'approprier plus facilement les connaissances produites, d'où un nombre croissant de sites internet qui vont dans ce sens.

Les connaissances et le savoir-faire que j'ai développés durant cette maîtrise me permettront de poursuivre ces réflexions comme ils m'auront permis de développer un regard critique sur les formes que prennent la mobilisation ou le transfert de connaissances, comme il en a été question plus tôt. Puis, les exigences de ce programme m'auront donné la chance d'expérimenter différentes manières de réaliser des activités de mobilisation et de transfert de connaissances.

CONCLUSION

Les activités de stage desquelles ce travail est issu ont donc premièrement été initiées par la rencontre qui s'est tenue en mai 2008. La problématique ainsi que les trois axes de recherche établis — la gouvernance, la philosophie d'intervention et les retombées sur le terrain — ont été développés avec nos collaborateurs des milieux de pratiques et à partir de leurs préoccupations. Une recherche documentaire a d'abord donné lieu à un retour historique nous permettant de comprendre et de situer différentes étapes du développement des fondations privées. Elles ont été qualifiées de scientifiques dans une première partie du 20^e siècle, alors que la fin du siècle a donné lieu à une nouvelle génération. Ce retour dans l'histoire a démontré les raisons de l'émergence de leurs différentes caractéristiques, bien que plusieurs partagent des caractéristiques des deux types dont il a été question. Nous avons vu que les fondations privées actuelles ne se contentent pas seulement de soutenir les OSC qui s'intéressent à la même cause qu'elles, mais s'impliquent beaucoup plus qu'auparavant, et ce, au point de s'immiscer dans les manières de faire des OSC. On remarquera aussi que les philanthropes issus du mouvement de la nouvelle philanthropie amèneront avec eux les façons de faire du milieu des affaires.

C'est à travers l'explication du développement du concept de gouvernance que l'on comprend le contexte dans lequel ont pu émerger des fondations privées, de la position qu'elles prennent relativement à l'État et du rôle qu'elles peuvent se voir jouer. Leurs intérêts ont été abordés, ainsi qu'il a été question de l'idée d'agir dans le sens de la prévention, que plusieurs d'entre elles appuient, afin de maintenir l'ordre social. En ce sens, le développement des jeunes enfants fait l'objet d'un intérêt particulier de la part de diverses organisations, dont plusieurs fondations privées. Les tenants de cette théorie prétendent que le développement du cerveau qui se produit entre la conception et l'âge de plus ou moins 5 ans favoriserait une entrée à l'école réussie et encouragerait les jeunes à la persévérance scolaire leur permettant d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté. Du même coup, les économistes proches de ce mouvement prédisent que cette approche permettrait de réduire les coûts de système, puisque moins de jeunes auraient recours à l'éducation spécialisée, moins d'adultes seraient des prestataires de l'assurance-emploi, il y aurait moins de comportements déviants donc moins de délinquants et plus de gens participeraient à la richesse collective par le truchement des impôts. Toutefois, la littérature nous fait part de plusieurs critiques à propos des méthodes préconisées par les fondations relativement aux méthodologies de recherche. Elle nous fait aussi part des divergences de points de vue en ce qui a trait à la lecture qui est faite des problématiques sociales à divers égards contribuant à opérer une simplification des réalités sociales.

Les impacts potentiels de l'arrivée de ce nouvel acteur sur les OSC ont aussi été traités dans la littérature et discutés précédemment. Nous avons vu que l'implication plus importante des bailleurs de fonds dans les orientations et les manières de faire des OSC risque de diminuer leur autonomie et de les réduire à de simples pourvoyeurs de services. De plus, elle pourrait nuire à la fonction de représentation de certains groupes sociaux exercée par les OSC.

L'analyse que nous avons réalisée a mis en avant-plan les réalités et les réflexions des milieux de pratique. Cette partie nous a permis de vérifier si et comment les théories dont nous avons parlé s'articulent dans les milieux que nous avons étudiés. Les propos

que nous avons recueillis auprès des intervenants ont fait part de divers enjeux relatifs à l'arrivée de la FLAC sur leur territoire. Ceux-ci ont fait état de certaines caractéristiques liant la FLAC au mouvement de la nouvelle philanthropie. Leurs propos ont aussi fait référence à divers enjeux touchant les questions de la gouvernance, des théories sous-jacentes et d'aspects de la dynamique qui s'est installée entre les OSC et la FLAC. Ils ont émis différentes craintes à propos de la présence de cet acteur en tant que partenaire de l'État et de ses interventions concernant des problématiques qui relèvent des compétences de ce dernier. Ils craignent le dédoublement de certains services et programmes déjà offerts par l'État et perçoivent la présence de cet acteur comme une critique du travail mené jusque-là. Ils expriment par le fait même un manque de respect de la part de la fondation par rapport aux connaissances qu'ils ont développées dans leur relation avec les milieux ainsi qu'à propos des structures de concertation qui existaient avant son arrivée. Plusieurs ont exprimé la sensation qu'un système d'expertise s'impose à eux à travers les programmes de QEF et QE. Toutefois, des aspects positifs ont aussi été exprimés puisque les projets initiés par la FLAC ont permis, selon certains, d'asseoir à la même table des acteurs qui n'avaient jusque-là jamais partagé un même espace de discussions. De plus, les programmes de la FLAC donnent lieu à des activités qui autrement ne seraient probablement pas réalisées.

Le parallèle entre les parties traitant des théories entourant le phénomène des fondations privées et celle de l'analyse qui porte sur le cas plus particulier de la FLAC permet de démontrer que le cas que nous avons étudié n'est pas isolé, mais participe à divers niveaux à des mouvements plus larges partagés par d'autres organisations.

Plusieurs limites de la recherche ont été énumérées, principalement liées à l'ampleur et aux multiples dimensions que recèle cette problématique. Par conséquent, plusieurs pistes de recherche ont été proposées, pouvant inspirer les chercheurs qui poursuivront éventuellement sur ce thème.

Finalement, nous avons traité des concepts de transfert et de mobilisation des connaissances. Les apprentissages réalisés lors du stage ont ensuite été abordés, pour clore sur les activités menées en mobilisation/transfert de connaissance et celles qui se tiendront prochainement.

Annexe n° 1 : Tableau des mémoires présentés

Commission parlementaire sur le projet de loi n° 7

Organisations invitées	Positions	P-D-V et Recommandations
Association des centres jeunesse du Québec (institut universitaire) (voir : http://www.centrejeunes.sedequebec.qc.ca/institut/index.html)	Très favorable	- Point de vue très similaire à celui de la FLAC. Les recommandations vont dans le même sens que ce qui est promu par la FLAC.
Association québécoise d'établissement de santé et de services sociaux	Favorable	- Que les activités financées par le Fonds respectent les programmes et services offerts par le CSSS. - Que les nouveaux partenaires siègent aux tables de concertations déjà existantes. (Créées par les CSSS) - Souhaitent qu'il y ait des mécanismes de communication entre les projets financés et les CSSS.
COSMOSS Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé scolarisé et en santé (voir : http://www.cosmoss.qc.ca/partenariat.php)	Globalement en accord	Leurs réserves : - Sursollicitation des milieux pour différentes démarches de concertation. - Craintes que soit créée une instance en parallèle de celles déjà existantes. - Faire preuve de souplesse et s'adapter et s'inscrire à l'intérieur des démarches déjà existantes. S'harmoniser au niveau des régions et au niveau d'une concertation intégrée. Que les demandes ne s'adressent pas de manière « silos ». - Les demandes supplémentaires de mobilisation devraient faire l'objet de la prise en compte du temps qui doit lui être alloué. - Que la notion de pauvreté dépasse celle de l'individu pour s'intéresser à la pauvreté des communautés.
La confédération des organismes familiaux du Québec	Ne semble pas très enclin au projet.	- Considère que les objectifs visés par le Fonds ne sont pas nouveaux et font l'objet de programmes offerts autant par le gouvernement que par les organismes familles.

		<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'infos sur les objectifs secondaires du Fonds. Souhaite la participation des organismes aux principes d'attribution de subventions et l'élaboration des orientations. - Les actions entreprises ne doivent pas escamoter le fait que ce sont les parents qui demeurent responsables de leurs enfants. - La question de la pérennité des projets au-delà des 10 ans devra être débattue. - Des questions se posent relativement à l'arrivée d'un programme et à la diversité des situations régionales. Souhaite une décentralisation des lieux de décision. - Demande l'évaluation des impacts des partenariats entre le gouvernement et la FLAC dans la société, et de sa gouvernance.
Centrale des syndicats du Québec	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord avec les objectifs du fonds. - De ce côté, ils ont une vision semblable à celle développée par Chagnon. (voir références utilisées.) - Ne peuvent adhérer à la création d'un tel Fonds créé en partenariat avec une fondation privée qui en dicterait les orientations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Considère que le projet de loi reste muet sur des aspects importants du projet. Il ne fait pas mention du partenariat avec la FLAC. Ni ne fait part du but ou des modalités instituées par ce Fonds. Manque le protocole d'entente entre les parties pour évaluer le Fonds. - Le gouvernement ne devrait pas attendre l'investissement des mécènes pour intervenir. Le public est plus équitable dans sa mission. - La limite des projets sur 10 ans. - Plaide pour un investissement public et non pour que l'argent soit investi dans ce Fonds. - Souhaite que l'argent investi par la FLAC soit géré par le gouvernement pour ne pas laisser les services de l'État être gérés par le privé. - Les secteurs auxquels s'intéresse la FLAC sont des responsabilités étatiques dont les priorités doivent être définies démocratiquement.
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (Appuyée par la Fédération des femmes du Québec et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail)	<ul style="list-style-type: none"> -Souhaite un débat public sur la question. -Considère que toute utilisation de fonds public devrait faire l'objet de consultation plus large. 	<ul style="list-style-type: none"> - N'est pas d'accord avec le fait que des programmes qui sont aussi financés par des deniers publics soient orientés par des instances privées. - Irritant que des fonds soient débloqués par le gouvernement dans le cadre de ce Fonds, alors que des organismes implantés dans le milieu le réclament depuis longtemps. - D'autres programmes ont démontré que, bien qu'il soit question d'une

		<p>« mobilisation des communautés », les nouveaux acteurs font souvent fi des structures de concertation déjà en place.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un examen des fondements idéologiques et théoriques à l'origine de ce type d'intervention doit être fait, pour que les individus et familles ne portent pas le poids du problème. Des questionnements devraient être soulevés relativement aux inégalités sociales. - Danger de stigmatisation des individus par le fait de cibler une population. - L'approche positiviste du problème tend à évacuer les aspects politiques du problème. Réduit le spectre des solutions possibles. - Questionner des décisions politiques qui mènent à investir dans des actions qui visent à circonscrire les effets de la pauvreté plutôt que de s'attaquer à la pauvreté elle-même. <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'il y ait un débat public sur cette nouvelle forme de partenariat. - Rehaussement du financement des OCF pour préserver une diversité de réponses aux besoins des familles. - Agir sur les structures plus que sur les individus.
Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale	Très favorable	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds devraient avoir un impact direct sur le bien-être et le développement des enfants et leur faciliter une meilleure intégration sociale et scolaire.
Carrefour action municipale et famille	<ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau Fonds constitue une réponse intéressante en complémentarité avec d'autres actions - Cet organisme offre son appui au gouv. dans l'atteinte des objectifs présentés en introduction du projet de loi n° 7 	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite depuis longtemps des interventions en prévention précoce - Souhaite que les partenaires sociaux scolaires, municipaux et d'aide à l'enfance poursuivent leurs efforts afin de réduire les inégalités sociales entre les familles et favorisent l'égalité des chances pour tous les jeunes. <p>Questions relatives au projet de loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels mécanismes permettront la participation citoyenne? Celle des parents pas exemple. - Se questionne à savoir si le vérificateur général aura juridiction sur les politiques administratives du Fonds. - Le projet de loi doit identifier clairement les modalités de pérennité des activités financées. <p>Recommandations :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Importance de la flexibilité des programmes d'une région à l'autre. - Importance de ne pas se substituer aux programmes gouvernementaux déjà en place. - Les programmes de soutien financier du Fonds doivent être cohérents avec les engagements pris par le gouvernement du Qc dans le cadre de ses différentes politiques nationales. - Les activités du Fonds se doivent d'être universelles. - Considère comme indispensable la présence de la société civile au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds. - Suggère l'instauration d'un comité de pertinence qui se chargerait de la sélection et de l'octroi des subventions. Il devrait aussi comporter des acteurs de la société civile et des chercheurs du domaine de la famille et de l'enfance. - Importance d'un processus d'évaluation « EXTERNE » des actions issues du Fonds et surtout de leurs retombées dans les communautés.
Conseil de la famille et de l'enfance	Pour un débat sur la question	<ul style="list-style-type: none"> - Conscient des besoins pour favoriser l'égalité des chances. - Il est d'avis que la création d'un tel Fonds de développement pour les jeunes enfants composé de financement p-p soulève des questionnements qui vont au-delà de la mise en place d'un fonds usuel. Il s'agit de l'instauration d'un nouveau modèle d'intervention dans le champ du social. - Le conseil est d'avis qu'un débat s'impose. - Danger : possibilité que le privé en vienne à décider des actions à poser, qu'il identifie les problèmes et oriente les solutions - L'action des Fonds doit s'inscrire à l'intérieur des priorités de l'État et leur être complémentaire. - La forme du projet de loi actuelle comporte des lacunes au niveau de la reddition de compte. - Le conseil s'interroge sur les orientations du Fonds. - En faveur d'une approche inclusive visant toutes les familles avec une possibilité d'intensification pour les milieux où les besoins sont plus criants. - Souhaite que des garanties soient introduites afin que les parents soient considérés comme des partenaires à part entière.

		<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétude quant à la durée de vie du Fonds et des projets qui seront mis sur pied. <p>Propose 5 amendements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une approche plus inclusive au plan de la philosophie d'intervention. (Crainte d'effets non désirés. Cibler une population : stigmatisation) - La clarification du rôle des parents. - L'inscription des actions du Fonds à l'intérieur des priorités de l'État. - L'obligation de déposer un rapport d'activité couvrant l'ensemble des activités de la société de gestion. - L'évaluation de l'expérience à la cessation des activités du Fonds. <p>Propositions de changement aux ententes administratives régissant le mode de fonctionnement de la société de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un représentant de la société civile au conseil d'administration de la Société de gestion. - Instaurer un Comité de pertinence pour l'attribution du financement de tous les projets subventionnés. - Revoir la nature même des activités, projets et initiatives pouvant être financés par le Fonds pour le développement des jeunes enfants; revisiter le principe de « mobilisation des communautés locales » - Réaliser un meilleur arrimage avec les réseaux existants au plan local - Viser la concrétisation de projets sur l'ensemble du territoire québécois - Instaurer d'un mécanisme d'appel (projets refusés et plaintes) - Installer un processus d'évaluation continu - Bonifier l'approche du « financement par projet »
Fédération québécoise des organismes communautaires famille	Suggère un débat public plus large avant de poursuivre les démarches vers un autre partenariat.	<ul style="list-style-type: none"> - Ils ont une crainte relative à la détermination des grandes orientations qui risqueraient d'être données par les investisseurs privés. - Se questionne sur la gestion du Fonds. La part du privé par rapport à celle du public. - Crainte de la privatisation des services publics à travers l'utilisation du Fonds. - Croit que le gouvernement doit définir les objectifs de la société dans le secteur du développement social. - Se questionne sur la pérennité des projets qui auront été mis sur pied dans le cadre du Fonds.

		<ul style="list-style-type: none"> - Se questionne sur le la proportion du budget qui sera nécessaire à la gestion du Fonds et souhaite qu'un plafond de dépenses lui étant attribué soit déterminé. - Craigne qu'il y ait une perte de l'universalité des programmes sociaux. Que l'argent ne soit investi uniquement dans des programmes ciblés. - Réclame des mesures pour aider à réduire la pauvreté. (ex. : augmentation du salaire minimum...) - Questions relatives à la transparence de la gestion du Fonds. - Questionne l'investissement de 15 millions de dollars à ce Fonds alors que les OCF reçoivent le même montant. Serait-ce une manière de contourner la politique de l'action communautaire? - Peur de perdre leur identité en soumettant des projets au Fonds. - Les partenaires sont sollicités par de multiples lieux de concertation ce qui donne une charge de travail supplémentaire et contribue à les détourner de leur mission. - Questions relatives à la reconnaissance de l'expertise des partenaires.
<p>Direction de santé publique Agence de la santé et des services sociaux de Montréal</p>	<p>Se dit favorable, mais soulève des questionnements et des inquiétudes.</p>	<p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cibler plus largement avec des stratégies régionales et nationales en soutien aux actions locales. Cibler plus largement puisque la pauvreté n'est pas le seul facteur qui vient affecter le développement des enfants (selon les données sur la maturité scolaire). Les programmes devraient cibler l'ensemble des enfants de 0 à 5 ans. - Afin d'éviter la stigmatisation des populations en situation de pauvreté, ils préconisent dans un contexte de mobilisation des communautés, une approche de type « universel ». Cette approche permet une « contamination positive » bénéfique aux clientèles en plus grande vulnérabilité. - Par ailleurs, il est largement démontré dans la littérature qu'une action de promotion de la santé ciblée uniquement sur les individus est peu porteuse de changements. Demande qu'une partie de l'enveloppe du fonds soit réservée au développement de stratégies verticales de promotion sociétale impliquant une cohérence nationale qui pourrait ensuite être reprise et adaptée localement. Harmonisation des services offerts sur le territoire de l'île de Mtl. Faciliter les déplacements d'un

		<p>quartier à l'autre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Viser l'amélioration des pratiques par l'innovation, le développement des connaissances et l'évaluation. Selon la DSP une part du budget devrait être réservée aux fins de l'innovation ainsi qu'à celle de l'acquisition et du transfert de connaissances et de l'évaluation. Selon eux, il y a encore beaucoup de place pour développer de nouvelles approches et façons de faire pour mieux répondre aux besoins révélés par le portrait de la maturité scolaire à Mtl. - Les processus de mise en œuvre des projets devront être respectueux de milieux et des partenaires. Ils suggèrent d'adopter des stratégies inclusives, dans une perspective de coconstruction des savoirs. - Le meilleur levier pour introduire des changements est la reconnaissance des savoirs faire. - Viser la complémentarité dans un esprit de partenariat. Travailler auprès des familles vulnérables ayant de jeunes enfants est un créneau déjà bien occupé par les institutions gouvernementales et par d'autres institutions (Université et fondations). Leur inquiétude est de deux ordres : 1- La sursollicitation de clientèles déjà peu enclines à utiliser les services, 2 - Une sollicitation trop intensive des partenaires communautaires et autres. Il y a un risque d'éparpillement. - Dans le respect des lieux de concertation déjà en place et des priorités déjà établies il est plus avantageux de créer une offre de service complémentaire qui vient enrichir ce que les programmes gouvernementaux proposent. - Demande que la gestion du fonds soit associée étroitement en partenariat avec les CSSS au niveau local et les DSP au niveau régional.
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	D'entrée de jeu, ils font part de leur inconfort et de leurs inquiétudes quant à la création de fonds mixtes financés pas le public et le privé.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la CSN, l'arrivée de ces fonds mixtes participe à la transformation du rôle de l'État et à l'émergence d'une nouvelle gouvernance. - Le gouvernement, élu démocratiquement, a l'obligation de déterminer les besoins et les orientations, de bonifier et de consolider l'offre des services publics en lien avec les diverses missions sociales qui sont sous sa responsabilité. Il doit fournir une offre de services universels, accessibles sur l'ensemble du territoire et voir à leur pérennité.

	<p>« Ces nouveaux partenariats soulèvent de nombreuses questions et le projet de loi soumis dans le cadre de cette consultation est loin de fournir des réponses.</p>	<p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un débat large s'impose. La CSN ne peut donner son aval à un projet de loi purement administratif dont les impacts sont éminemment politiques. L'État, comme ultime responsable du bien commun, doit exercer ses obligations spécifiques d'orienter, planifier, organiser, financer et rendre compte de l'action publique tout comme il lui incombe d'encadrer et d'actualiser la régulation des divers acteurs de la société. - Dans le contexte où la création du fonds semble imminente : elle demande au gouvernement de suspendre la création d'autres fonds mixtes avant qu'un bilan de mi-parcours de ces trois premiers fonds n'ait été produit et déposé en Assemblée nationale. - Des modifications substantielles doivent être apportées afin de garantir notamment la transparence, l'imputabilité, le respect des acteurs sur le terrain ainsi que la complémentarité avec les politiques publiques. Recommande que des représentants de la société civile siègent au conseil d'administration de la Société de gestion, de même qu'à tout autre comité. - Recommande que la Société de gestion dépose au ministre un rapport annuel rendant compte des activités, projets, et initiatives et présente un bilan financier. Que ce rapport soit déposé à l'Assemblée nationale et soit rendu public. - Recommande que le Vérificateur général ait droit de regard sur l'ensemble des activités de la Société de gestion et fasse rapport. - La CSN juge important que les partenaires du fonds appliquent la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire autonome notamment, par une représentation des <i>leaders</i> et associations communautaires aux structures de décision et de gestion des projets et l'octroi d'une part équitable du financement selon des modalités convenues entre les parties concernées. - Souhaite que soit retenue une approche plus inclusive. Les partenaires devraient privilégier une approche d'intervention universelle. - Les orientations ne peuvent être fonction de choix idéologiques ou d'intervenants non gouvernementaux. Il est aussi de première
--	---	---

		<p>importance que les partenaires du fonds reconnaissent l'expertise des intervenants, les pratiques existantes et qu'ils s'appuient sur elles pour le développement des programmes et des projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommande que le gouvernement dépose rapidement une politique et un plan d'action gouvernemental pour le développement des jeunes enfants, que le fonds y soit rattaché et que ce dernier s'inscrive en soutien à la loi 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. - Le développement de fonds public-privé vient modifier les façons de faire sur le terrain.
<p>Association des garderies privées du Québec (AGPQ)</p>	<p>Plutôt favorable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'AGPQ est favorable à l'adoption de ce projet de loi, en autant qu'il permette aux différents acteurs de la société québécoise de disposer de fonds supplémentaires pour mettre en œuvre des initiatives et solutions innovatrices favorisant le développement global des enfants vivant en situation de pauvreté, qui respectent les principaux objectifs de la politique familiale québécoise et s'inscrivent en complémentarité des mesures existantes. <p>Questionnements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clarification des objectifs du Fonds : Le libellé de la loi n° 7 semble axé sur le développement global de l'enfant qui correspond en tout point aux objectifs du programme éducatif déjà en vigueur dans les services de garde éducatifs à l'enfance, tout en y rattachant une dimension additionnelle qui est celle de favoriser la réussite de l'entrée scolaire. La question se pose de savoir comment seront srrim.es les exigences liées au développement global de l'enfant, au sens du programme éducatif en vigueur dans les services de garde, à celles de la performance scolaire, aux fins d'identifier les projets, activités et initiatives admissibles au Fonds et d'en mesurer la pertinence et l'impact. Qu'entend-on exactement par une entrée scolaire réussie? Quels critères seront utilisés pour mesurer l'atteinte ou non de cet objectif? Les réponses à ces questions ont un impact sur les services de garde et sur les programmes qui y sont préconisés. - Définition et mesure de la pauvreté : Tous les acteurs devraient s'entendre sur une mesure consensuelle de la pauvreté. La

		<p>détermination précise de la clientèle ciblée par ce projet de loi est cruciale afin d'assurer que les activités, projets et initiatives financées par le fonds soient adaptés aux caractéristiques et problématiques vécues par les enfants vivant en situation de pauvreté et puissent atteindre les objectifs visés de manière concrète et mesurable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des activités, projets et initiatives financés par le Fonds :Ils craignent un dédoublement de projets, puisque des projets semblables à ceux découlant du projet de loi sont déjà financés par l'État. - Arrimage des milieux : Préconise l'arrimage de tous les milieux desquels le gouvernement pourrait tirer profit d'une synergie fructueuse. (La famille en premier lieu, les services de garde à la petite enfance, la communauté, le milieu scolaire) <p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que le ministère de la Famille se dote d'un document ou cadre de référence exprimant de façon claire et concise la vision gouvernementale de la politique familiale et décrivant les orientations principales, le rôle de tous les acteurs et intervenants impliqués, ainsi que l'interrelation et les objectifs spécifiques de toutes les mesures de soutien existantes. Il appartient au gouvernement d'assurer la cohérence et la complémentarité de toutes les mesures et politiques ayant un impact sur le bien-être des familles. - Développer des indicateurs pour mesurer les progrès et quantifier les objectifs visés par la politique familiale en général et le projet de loi 7 en particulier en fonction du cadre de référence que le ministère de la Famille se sera doté. - Arrimer l'ensemble des mesures de soutien, services, activités existantes et en développement en fonction des objectifs spécifiés dans le cadre de référence. - Poursuivre et accélérer le développement des services de garde éducatifs offrant des places à contribution réduite en accordant la priorité aux enfants vivant en situation de pauvreté de même qu'aux enfants ayant des besoins particuliers.
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les parents dans leur rôle parental et leur fonction éducative. Étant donné la diversification croissante de la famille, ce soutien doit s'adresser non seulement aux parents dans l'exercice de leurs responsabilités, mais également à tous les adultes en situation parentale. - Lancer une campagne nationale de sensibilisation visant à valoriser les familles, le rôle des parents, des grands-parents et des autres membres de la famille élargie afin de susciter la participation et la contribution active de l'ensemble des acteurs socioéconomiques. - Au niveau des communautés, accroître l'offre ainsi que l'accès à des programmes culturels et de loisirs, particulièrement dans les quartiers défavorisés.
<p>La fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)</p>	<p>Accueil favorablement le projet de loi n° 7</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis plusieurs années, la FCSQ souligne la nécessité d'offrir des services éducatifs à la petite enfance. Constat que les services actuels dispensés à la clientèle 0-5 ans sont à la fois insuffisants et pas toujours adaptés aux situations familiales et socioéconomiques de ces enfants. - Les programmes les plus efficaces se caractérisent par leur intensité et leur durée. Ces principes de l'apprentissage étant reconnus, ceux-ci devraient figurer parmi les critères qui serviront à financer les projets qui seront mis de l'avant. - Aider les « jeunes et adultes » de milieux démunis afin de leur donner des outils pour améliorer leur situation et leur permettre de mieux faire face au contexte scolaire. En effet, le milieu socioéconomique des enfants influe sur leur développement langagier et sur leur rendement scolaire - Les programmes devront avoir comme objectif d'améliorer la compétence et la confiance des parents face à leur enfant - Les projets financés par le fonds devront faire l'objet d'évaluation. Ces projets devraient s'inspirer des recherches en cours et des pratiques qui, à ce jour, ont démontré leur efficacité afin de favoriser la réussite et la persévérance scolaire. - La Fédération reconnaît l'importance du secteur de la recherche afin de mettre en place des mesures qui vont améliorer la situation.

		<p>Des éléments à ajouter au projet de loi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une approche intégrée de service impliquant une collaboration entre les différents partenaires des milieux concernés - Les services devront être adaptés aux communautés concernées. - Formation des intervenants. - La recherche doit guider le choix des projets et des programmes à retenir. Éviter d'investir dans des secteurs d'activité n'ayant pas démontré leur efficacité. - Les interventions préconisées devront s'harmoniser avec celles qui sont existantes à l'école et s'articuler avec le RISS. - Les principaux défis dans l'application de cette loi demeurent l'harmonisation et la complémentarité des mesures qui seront mises en place.
Réseau québécois de l'action communautaire autonome	Inquiétudes et impacts négatifs que peuvent avoir les Fonds public-privé sur la gouverne démocratique de l'État et sur l'autonomie indispensable des organismes communautaires.	<p>Des inquiétudes concernant les Fonds public-privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'abdication de l'État aux mains du privé. - La FLAC devrait investir là où elle le veut, sans exiger l'appui de l'État à ces propres initiatives. Or, c'est ce qu'elle fait : la fondation définit le programme et les objectifs, tout en exigeant des représentants de l'État d'y adhérer et de contribuer à son financement. Elle exige également la parité dans la composition du comité de gestion. - Les organismes communautaires ont été créés par des gens du milieu, afin de répondre à des besoins identifiés par eux. L'expertise dont ils jouissent explique qu'ils soient tellement sollicités par les comités d'actions locales. L'État québécois reconnaît, du moins en principe, les missions des organisations communautaires par le biais d'une loi (L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement du Québec). Les organismes communautaires famille sont toutefois sous-financés et vivent avec un soutien gouvernemental moyen d'un peu plus de 55 000 \$. Les 15M \$ annuels prévus par la loi ne seraient-ils pas mieux utilisés, en accroissant le soutien financier à la mission des organismes communautaires famille. - L'expérience de plusieurs organismes communautaires qui, pressés

		<p>par des contraintes financières, ont accepté de participer aux programmes de la Fondation Chagnon, ont démontré que leur autonomie n'était pas respectée et qu'ils étaient traités comme de simples sous-traitants devant se soumettre ou se démettre. Nous ne comprenons pas pourquoi l'État devrait se subordonner à une fondation qui dénie ce qu'il reconnaît : l'autonomie des organismes communautaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande un débat public sur la question des fonds public-privé
<p>Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal (ROCFM)</p>	<p>Pas favorable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Demande un moratoire sur toutes ententes entre le gouvernement de Québec et la FLAC - Une analyse des impacts de cette nouvelle gouvernance : sur les enjeux politiques et théoriques, sur l'organisation des services publics et de l'action communautaire ainsi que sur les répercussions pour la population. - Qu'un large débat public ait lieu sous la responsabilité du gouvernement du Québec. - C'est au gouvernement du Québec que revient la responsabilité d'être le maître d'œuvre de ses politiques et d'être redevable devant la population, en toute liberté, sans conditionnement privilégié par le pouvoir de l'argent d'un de ces acteurs. - Absence d'information complète et transparente quant à la nouvelle forme de gouvernance qui s'installe dans le champ des services sociaux. - Il considère que cela s'inscrit dans la foulée d'actions politiques qui ne respectent pas le rôle des organisations communautaires et qui ne contreviennent par le fait même à la Politique gouvernementale sur l'action communautaire. - Dans le modèle de concertation que l'on connaît maintenant, la coordination est encadrée par le promoteur ce qui colore, oriente et force les façons de faire. - Il se questionne sur le pouvoir démesuré que peut exercer la FLAC sur les décisions du gouvernement.

Annexe n° 2 : La FLAC : Quelques repères (document de travail)

La Fondation Lucie et André Chagnon (document non exhaustif)

Première fondation privée en importance au Canada, 32^e en Amérique du Nord¹

Montants :

- 1,4 milliard dans sa fondation

Historique :

- Début de sa période active en 2002
- Les orientations liées à la mission ont pris forme à l'issue d'une tournée de consultation de neuf mois (*listening tour*) menée en 2001-2002 au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.

Mission et milieu d'action privilégié :

- Prévention de la pauvreté et la prévention de la maladie. (agir sur les causes)
- intervenir au cours des premières années de la vie
- la famille est le point d'ancrage principal de leurs actions.
- Cela signifie que la Fondation intervient non seulement auprès des individus, mais aussi de leur réseau familial et relationnel, et ce, par l'intermédiaire des intervenants et des organisations actives dans leur milieu et dans la société en général. Notre stratégie d'intervention consiste à mobiliser les communautés locales et à mobiliser la société à propos des facteurs d'éducation et de santé suivants :
- Le développement optimal des enfants (depuis leur conception jusqu'à l'âge de 17 ans inclusivement) et ce, sur les plans physique, psychologique, cognitif et social
- L'intervention précoce et soutenue auprès des enfants pour assurer une entrée scolaire réussie
- L'adoption de saines habitudes de vie en termes d'alimentation et d'exercice physique
- La [persévérance scolaire](#)
- Le soutien aux parents dans leur rôle d'éducateurs
- L'acquisition par les parents d'une plus grande autonomie sociale et économique. (site Fondation : 26 mai 2009)

Vision :

- Que les gouvernements adoptent des actions préventives efficaces, à caractère universel si nécessaire, et mobilisent l'ensemble des acteurs de la société, prioritairement au Québec, afin qu'eux aussi adoptent une approche de prévention de la maladie et de la pauvreté.

Philosophie :

- La personne est au cœur de nos projets, car la Fondation croit que l'individu, quelle que soit sa condition, est l'artisan de sa propre santé, de celle de sa famille et, par extension, de celle de la communauté dans laquelle il évolue chacun doit être informé, habilité, soutenu et responsabilisé.

Objectifs globaux :

¹ <http://www.radio-canada.ca/actualite/zonelibre/04-03/chagnon.asp> , dernière consultation le 8 mai 2008

- Contribuer à donner aux enfants en situation de pauvreté et d'exclusion une chance égale aux autres de réussir dans le système scolaire et dans leur vie.
- Elle aspire à devenir un interlocuteur de premier plan en matière de santé intégrale, tant au plan local qu'international

Objectifs spécifiques :

- La lutte à la pauvreté, nous souhaitons nous attaquer aux causes de ce problème afin d'amoindrir l'impact des inégalités sociales sur la santé.
- Des solutions globales adaptées aux besoins, mettent en place des projets qui abordent de manière systémique l'ensemble des facettes de la santé d'un individu en relation avec son environnement humain, social et matériel.
- Empowerment individuel et collectif comme gage de succès, c'est la multiplication des actions de personnes informées, habilitées, soutenues adéquatement et responsabilisées qui forge le cœur d'actions collectives
- avoir un impact à long terme sur la population et assurer une pérennité des actions soutenues
- Adopter une approche issue des besoins et des actifs des familles et des communautés.
- Faire preuve d'innovation dans nos actions et privilégier des interventions dont l'efficacité a été démontrée. (Données probantes)
- Ne pas se substituer à l'État ni aux ressources existantes.
- Opter pour l'autonomisation* des familles et des communautés. (voir Autonomie jeunes familles)

Partenariat avec l'État à travers des fonds de gestion instaurés par des lois :

Fonds pour les saines habitudes de vie G : 20 millions FLAC : 20 millions

La société de gestion du Fonds pour les saines habitudes de vie a pour mandataire : Québec en Forme qui gère ses programmes de mobilisation des communautés ce qui représente 75 % des subventions totales versées par ce Fonds.

Au conseil d'administration du Fonds : 4 proposés par la FLAC et 4 proposés par le gouvernement.

Il y a un comité de pertinence et de suivi des projets de promotion qui a été institué par le conseil d'administration de la Société de gestion. Il a comme mandat de lui faire des recommandations sur les projets devant faire l'objet d'un soutien financier, sur l'ampleur et la durée de ce soutien ainsi que sur les conditions s'y rattachant. Le comité de pertinence est composé de personnes choisies par le conseil d'administration en fonction de leur compétence, de leur expertise et de leur implication sociale reconnue.

Fonds pour le développement des jeunes enfants G : 15 millions FLAC : 25 millions

Selon le texte du projet de loi : « Les modalités de gestion sont déterminées par le Conseil du trésor. »

Fonds pour les proches aidants des aînés G : 15 millions FLAC : 5 millions (projet de loi n° 6)

Selon le projet de loi n° 6 la FLAC investit 25% du fonds, mais le conseil d'administration serait géré de manière paritaire.

Projets en partenariat et financement :

- Le gouvernement du Québec et la FLAC contribueront conjointement pour un montant de 50 M\$ étalé sur cinq ans en faveur de la persévérance scolaire.²

² <http://www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/documents/strategie-action-jeunesse-2009-2014.pdf> , dernière consultation le 12 avril 2010.

En mars 2009, le gouvernement du Québec, représenté par le Secrétariat à la jeunesse, et la Fondation Lucie et André Chagnon ont conclu une entente à long terme afin de soutenir les efforts de mobilisation de l'ensemble des intervenants concernés par la réussite éducative des jeunes. Il s'agit bien sûr du milieu scolaire et des parents, mais aussi des municipalités, du milieu des affaires et de la santé ainsi que des organismes communautaires.³

- Québec Enfant : vise à soutenir les communautés dans la formulation et l'appropriation d'une vision commune du développement global des enfants, et ce, de leur conception jusqu'à l'entrée à l'école. Québec Enfants cherche à influencer les instances décisionnelles pour que tous les enfants, prioritairement ceux issus de milieux vulnérables, connaissent un développement global positif qui leur donne des chances égales de réussir à l'école et dans la vie.
- Québec Enfant fusionne avec les volets développement des enfants et mobilisation des communautés des activités du centre 1,2,3 GO! (février 2009) : Au terme de plusieurs mois de réflexion et d'échanges et toujours animés par la volonté de venir en aide aux jeunes enfants du Québec, le Centre 1,2,3 GO! et Québec Enfants ont confirmé leur intention de procéder à leur regroupement. Respectivement soutenues par Centraide du Grand Montréal et par la Fondation Lucie et André Chagnon, les deux organisations mettront ainsi en commun des savoir-faire et des connaissances complémentaires dans les domaines du développement des enfants et de la mobilisation des communautés.
- Québec en forme : Fondé en 2002 suite à une entente de partenariat entre la Fondation Lucie et André Chagnon et le Gouvernement du Québec, Québec en Forme contribue à favoriser, par le soutien de projets de mobilisation de communautés locales, l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes Québécois, de 0 à 17 ans.
- Le gouvernement du Québec annonçait la création d'un fonds pour soutenir son Plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 « *Investir pour l'avenir* ». C'est dans ce contexte qu'a été confirmé un partenariat impliquant une *contribution de vingt millions de dollars par année tant de la part du gouvernement du Québec que de la Fondation Lucie et André Chagnon*. Une somme de 400 millions de dollars sera donc versée sur une période de dix ans et sera confiée à une Société de gestion du Fonds qui veillera à l'atteinte des objectifs. Gérer par la *Société de gestion du Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie*. Dont 75% du projet sera géré par Québec en Forme.
- La Faculté de médecine de l'Université de Montréal intégrera des notions de prévention dans l'ensemble de la formation des futurs médecins grâce aux travaux de la nouvelle chaire d'enseignement Lucie et André Chagnon sur l'approche intégrée en prévention. Dre. Brigitte Maheux, professeure au Département de médecine sociale et préventive est nommée titulaire de cette chaire créée grâce à un don de 2 millions de dollars de la Fondation Lucie et André Chagnon.
- Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (Emploi et solidarité sociale) : En avril 2006, le CEPE a lancé un appel de propositions de projets de recherche sur la pauvreté et l'exclusion en partenariat avec le ministère de la Santé et des

³ <http://www.fondationchagnon.org/fr/mobiliser-communautes/perseverance-scolaire.aspx> , dernière consultation 12 avril 2010.

Services sociaux (MSSS), le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), dans le cadre du Programme des Actions concertées de ce dernier. Il s'agit d'un investissement commun de 1,3 million de dollars sur trois ans⁴.

- Finance le centre Portage centre de désintoxication.
- Le Fonds québécois d'initiatives sociales soutient : Le projet *Autonomie Jeunes Familles*, dans le cadre d'une entente de financement avec la Fondation Lucie et André Chagnon visant la prévention de la pauvreté des enfants de 0-6 ans et de leurs parents⁵.
- Du Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale, en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale inscrit dans le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : En matière de prévention, la signature de l'entente de partenariat d'une durée de cinq ans avec la Fondation Lucie et André Chagnon s'est concrétisée par la mise sur pied d'une corporation à but non lucratif ayant pour principal objectif d'intervenir rapidement auprès des jeunes femmes enceintes et des familles en attente de leur premier enfant provenant de milieux défavorisés. Dans le cadre de cette entente de 10 M \$ sur 5 ans (2004-2009) : le projet premier berceau.⁶
- La Fondation Lucie et André Chagnon s'engage à investir 50 M \$ pour appuyer une réglementation sur l'information alimentaire.
- La Fondation Lucie et André Chagnon et la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine ont annoncé la création d'un Centre d'excellence en promotion de la santé au CHU Sainte-Justine rendue possible grâce à une contribution de 2 814 000 \$ du CHU Sainte-Justine et de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine et une contribution de 2 214 000 \$ de la Fondation Lucie et André Chagnon pour un investissement total de 5 028 000 \$ sur une période de 5 ans.⁷
- Projet Odyssée : L'AQCPE et la Fondation Lucie et André Chagnon investissent 4 millions \$ en recherche et développement pour accroître la qualité en CPE. L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCEPE) lance, grâce au partenariat financier de la Fondation Lucie et André Chagnon, le projet Odyssée, une importante initiative québécoise en recherche et développement visant l'amélioration globale de la qualité des pratiques en petite enfance.
- La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Théberge, et le président du conseil et chef de la direction de la Fondation Lucie et André Chagnon, monsieur André Chagnon, ont signé une entente qui rehausse le soutien offert aux responsables de la garde en milieu familial œuvrant en milieu défavorisé. D'une durée de trois ans et pourvue d'un budget de 12,6 millions de dollars.
- Le ministère de la Santé financera un projet pilote visant à prévenir la négligence envers des enfants défavorisés de Montréal. Ce projet sera dirigé

⁴ <http://www.cepe.gouv.qc.ca/activites-recherche/recherche-subventionnee.asp>, (15 mai, 2009)

⁵ http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/soutien_sacais/fonds-quebecois-initiatives-sociales/index.asp, (15 mai 2009).

⁶ www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_bilan-plan-action_annee2.pdf, (15 mai 2009)

⁷ http://www.chu-sainte-justine.org/medias/nouvelle.aspx?id_menu=2615&id_nouvelles=50690&id_page=2615&itemid=1a, (9 mai 2008)

- par la Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale du D^r Gilles Julien, de concert avec la Fondation Lucie et André Chagnon. La fondation du D^r Julien recevra un total de 750 000 dollars, échelonné sur une période de trois ans.⁸
- Le recteur de l'Université Laval, monsieur Michel Pigeon, a annoncé aujourd'hui, en présence de monsieur André Chagnon, le lancement de la Chaire Lucie et André Chagnon pour l'avancement d'une approche intégrale en santé. Grâce au soutien financier de 1,25 million de dollars de la Fondation Chagnon en partenariat avec son Institut pour l'avancement d'une approche intégrale en santé, la Faculté de médecine de l'Université Laval devient la première au Canada à établir une Chaire dédiée à promouvoir l'enseignement et la recherche sur les médecines alternatives et complémentaires (MACs).⁹
 - La création du Centre de recherche en prévention de l'obésité. Il s'agit du fruit d'un processus de réflexion et de consultation au cours duquel les trois partenaires, la Fondation Lucie et André Chagnon, l'Hôpital Laval et l'Université Laval ont travaillé de concert à définir, à préciser la mission, la vision et le programme de l'instance à créer.¹⁰
 - Associer aux travaux de Éric Lacourse : La prévention de l'inadaptation sociale et les loisirs chez les jeunes ([Québec en Forme - FQRSC](#)).
 - PasseportSanté.net est un portail santé publié par Totalmédia inc., une filiale à 100 % de la Fondation Lucie et André Chagnon¹¹.
 - Les Éditions Protégez-vous, Passeportsanté.net et Extenso ont réunis leurs expertises afin de produire le guide Mieux manger pour le plaisir et la santé.¹²
 - Naître et grandir.net est un portail créer en janvier 2009 par Totalmédia inc.
 - Partenaire du CLIPP (Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales) : Un organisme de valorisation et de transfert de la recherche psychosociale. Un centre de liaison et de transfert de connaissances.
 - En quête sur la maturité scolaire des enfants montréalais. Cette enquête a été réalisée grâce à la contribution financière de la Fondation Lucie et André Chagnon¹³.
 - Partenaire du Centre d'excellence des jeunes enfants (CEDJE).¹⁴
 - Québec en Forme participe au programme de la fondation des canadiens pour l'enfance¹⁵.
 - Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 : *Enrichir le Québec de sa relève*, plusieurs projets qui s'inscrivent dans cette stratégie sont offerts en partenariat avec la FLAC.
 - Financement de COSMOSS : Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé. Organisme du Bas-du-Fleuve qui a pour partenaire la FLAC, Québec en Forme et Québec Enfants.¹⁶

⁸ <http://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Nouvelles/Fiche.aspx?doc=2007020568>, (9 mai 2008)

⁹ <http://www.scom.ulaval.ca/Communiqués.de.presse/2002/novembre/chairegagnon.html>, (13 mai 2008).

¹⁰ <http://www.rec.ulaval.ca/rectorat/Archivessitedirecteur/Discoursanneesanterieures/Discours0304/centreobesite06052004.htm>, (13 mai 2008).

¹¹ http://www.passeportsante.net/fr/P/QuiSommesNous/Fiche.aspx?doc=portrait_mission_proteus_rp, (15 mai, 2009)

¹² <http://extenso.org/mieuxmanger/>, (15 mai 2009)

¹³ <http://www.santepub-mtl.qc.ca/maturite/enquete.html>, (15 mai 2009)

¹⁴ <http://www.excellence-jeunesenfants.ca/home.asp?lang=FR>, (15 mai 2009)

¹⁵ <http://fondation.canadiens.com/fr/dans-les-medias/patinoire-communautaire.php>, (15 mai 2009)

¹⁶ <http://www.cosmoss.qc.ca/parteneriat.php>, (15 mai 2009)

- Elle finance, depuis des mois, un chercheur de la faculté de médecine, Moïse Bendayan, pour qu'il examine une théorie échafaudée par Gaston Naessens. Naessens, un chercheur autodidacte, prétend avoir découvert des particules dans le sang pouvant être des indicateurs de la progression du cancer. Il soutient également avoir développé un produit qui permet de renforcer le système immunitaire et même de lutter contre le cancer, le 714X. Ce personnage fort controversé a déjà été accusé de pratique illégale de la médecine.¹⁷ (il y a un article sur lui sur le site de passeport santé. net : http://www.passeportsante.net/fr/therapies/guide/articleinteret.aspx?doc=naessens_lamontagne_c_1989_th)
- Fondée en janvier 2005, Autonomie Jeunes familles est une corporation à but non lucratif, née d'une alliance entre la [Fondation Lucie et André Chagnon](#) et le [ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale](#). Chacun d'entre eux s'est engagé à investir 5 millions de dollars entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009. Il a pour mission : Autonomie Jeunes Familles a pour mission de participer aux efforts, institutionnels et communautaires, de prévention de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des traumatismes. Pour cela, elle met en place des projets de démonstration visant de jeunes parents, dès la première grossesse et jusqu'à l'entrée à l'école de l'enfant, et vise à transférer les connaissances en découlant.¹⁸<http://www.autonomiejeunesfamilles.org/index.php>
- Les enfants d'abord : une initiative sur l'enfance et la réussite éducative. L'INM prépare un projet afin d'initier un mouvement et un débat de société favorable à la réussite éducative. La démarche vise à rejoindre les parents et les familles, les enfants et les citoyens de toutes les régions. Ce projet se déroulera avec la collaboration de la Fondation Lucie et André Chagnon.¹⁹
- À titre de président et chef de l'exploitation de la Fondation Lucie et André Chagnon, M. Claude Chagnon annonce un don de 350 000 \$ visant à appuyer les programmes d'allaitement maternel du Centre universitaire de santé McGill (CUSM).²⁰
- Montréal, le 7 octobre 2009 – La Fondation Lucie et André Chagnon lance aujourd'hui une vaste campagne de sensibilisation sur l'extrême importance de stimuler les enfants de moins de 5 ans pour favoriser une entrée réussie à l'école.²¹ La campagne *Bien grandir* mise sur la revalorisation des parents comme acteurs de tout premier plan dans le développement de la maturité scolaire des enfants.
- La FLAC collabore à l'organisation des journées annuelles de santé publique 2009.²²

¹⁷ <http://www.radio-canada.ca/actualite/zonelibre/04-03/chagnon.asp>, (15mai 2009)

¹⁸ <http://www.autonomiejeunesfamilles.org/index.php>, (10 novembre 2009)

¹⁹ <http://www.inm.qc.ca/nos-actions-mainmenu-107/laction-de-linm-en-2009-mainmenu-356.html>, (10 novembre 2009)

²⁰ http://www.fondationchagnon.org/fr/PDF/2009_Augmentation_ressources_CUSM_consacrees_a_allaitement_maternel.pdf, (12 novembre 2009)

²¹ http://www.fondationchagnon.org/fr/PDF/2009_lancement_campagne_bien_grandir.pdf, (12 novembre 2009)

²² <http://www.inspq.qc.ca/asp/fr/jasp.aspx?sortcode=1.55.58.60.69>, (12 novembre 2009)

Endroit où siège des gens de la FLAC :

- Michel Boivin Vice-président, Mobilisation de la société, Fondation Lucie et André Chagnon et Lyse Brunet directrice de QE siègent au conseil d'administration de l' Institut du Nouveau Monde.²³
- Pierrette Simard directrice générale de l'organisme Autonomie Jeunes familles – centre premier berceau, est vice-présidente de l'Association québécoise de la santé mentale des nourrissons.²⁴
- Siège au conseil d'administration de QeF.
- Christian Chagnon est membre du conseil d'administration de plusieurs entreprises privées ainsi que de celui de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine.²⁵
- Jean-Marc Chouinard est, à ce titre, président des conseils d'administration de Québec en Forme et d'Autonomie Jeunes Familles, deux organismes financés à parts égales par la Fondation et le gouvernement du Québec et voués au développement global des enfants et de leurs familles. Il siège également au conseil d'administration du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie constitué en partenariat avec le gouvernement du Québec.²⁶

²³<http://www.inm.qc.ca/-propos-de-linm-mainmenu-64/la-structure-mainmenu-72/conseil-dadministration-mainmenu-73.html>, (10 novembre 2009)

²⁴http://www.aqsmn.org/conseil_administration.html, (10 novembre 2009)

²⁵http://www.fondationchagnon.org/fr/PDF/Biographie/Christian_Chagnon.pdf, (13 novembre 2009)

²⁶http://www.fondationchagnon.org/fr/PDF/Biographie/Jean_marc_chouinard.pdf, (13 novembre 2009)

Annexe n° 3: Historique de la mobilisation et du transfert des connaissances

- Rencontre du 27 mai 2008 organisée par la FAFMRQ et le ROCFM :
 - *Qu'est-ce qu'il y a au fond des fonds?* Présenté à l'INRS UCS avec les présentations de Michel Parazelli, Frédéric Lesemann et Carol Gélinas.
- 3 novembre 2008 : première rencontre Frédéric Lesemann, Nathalie St-Amour et Élise Ducharme.
- 3 décembre 2008 : conférence téléphonique entre Sylvie Lévesque (FAFMRQ), Nathalie St-Amour et Élise Ducharme (discuter d'actions et d'une possibilité de stage).
- 12 janvier 2009 : rencontre aux locaux de la FAFMRQ en présence de deux personnes de leur groupe, ainsi que deux personnes de la FQOCF de Nathalie St-Amour et d'Élise Ducharme.
- Rencontre du 31 mars 2008 : à la maison Léa-Roback. Organisé par la FAFMRQ en vue de discuter des positions de chacun des groupes en vue de la commission parlementaire particulière tenue à l'Assemblée nationale sur le projet de loi n° 7 loi instituant un fonds pour le développement des jeunes enfants. Organismes présents : CSQ, FTQ, COFAQ, FAE, Carrefour Action municipal, Services de Gardes en milieu scolaire, Association québécoise des CPE, ROCFM, FAFMRQ, FQOCF.
- La commission parlementaire particulière sur le projet de loi sur le développement des jeunes enfants (avril 2009).
- Parution de l'article de Michel David dans le Devoir du 16 avril 2009 : *Charité bien ordonnée.*
- Parution d'une lettre d'opinion signée par Francis Lagacé dans le Devoir du 21 avril 2009 : *le triomphe de l'individualisme* répondant à l'apparition de Martin Matte sur le plateau de tout le monde en parle, qui avait dénoncé les propos de Micheline Lanctôt à propos de la problématique démocratique que pose l'intervention de certaines fondations privées.
- Parution du dossier de Clairandrée Cauchy dans le Devoir du 23-24 avril 2009 : *La dictature de la charité?*
- Adoption de la loi instituant un fonds pour le développement des jeunes enfants : le jeudi 24 septembre 2009.
 - Une proposition de communication a circulé, mais, à ma connaissance, elle n'a pas été publiée. En voici les signataires : Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, Fédération des femmes du Québec, Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Réseau québécois de l'action communautaire autonome, Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal, Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Outaouais, L'R des centres de femmes

du Québec, Confédération des syndicats nationaux, Centrale des syndicats du Québec, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, Confédération des organismes familiaux du Québec, Michel Parazelli - École de travail social-UQÀM, Fédération autonome de l'enseignement, Conseil québécois des gais et lesbiennes. (voir : <http://www.rocfm.org/public/2009/09/quand-la-pauvrete-devient-une-maladie-hereditaire.html#more>)

- Parution de deux articles dans le bulletin du Partenariat familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles : Nathalie St-Amour : *Analyse de la consultation sur le projet de loi n° 7 Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants*, Élise Ducharme : *PPP sociaux, lutte contre la pauvreté et développement des jeunes enfants : une mise en contexte*. (voir : <http://partenariat-familles.inrs-ucs.uquebec.ca/DocsPDF/BuVol9No1.pdf>)
- Présentation de Carole Benjamin, Nathalie St-Amour et Élise Ducharme au Forum Social Québécois le 10 octobre 2009.
 - Création d'un blogue par un des participants à la suite des propos tenus (voir : <http://blogueurcitoyen.com/archives/2185>).
 - Publication de la présentation Power-Point de Nathalie St-Amour et du texte duquel était issue la présentation de Élise Ducharme (voir : <http://www.fafmrq.org/federation/2009/10/fonds-publics-privés.html>)
- Publication des textes de Nathalie St-Amour et d'Élise Ducharme (ceux parus dans le bulletin du Partenariat) sur le Blog du ROCFM.
- Colloque à la CSQ : Les partenariats public-philanthropie : Un débat citoyen s'impose! Les 17et 18 novembre 2009.

Annexe n° 4 : Article pour le bulletin du *Partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles*

Texte no 1: PPP sociaux, lutte contre la pauvreté et développement des jeunes enfants : une mise en contexte

Élise Ducharme est étudiante à la maîtrise en Pratiques de recherche et action publique au Centre – Urbanisation Culture Société de l'INRS sous la direction de Frédéric Lesemann. Dans ce cadre, elle poursuit son stage au partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* sous la direction de Nathalie St-Amour. Elle est aussi récipiendaire d'une bourse d'études de la Fondation Gracia et du CSSS de Bordeaux-Cartierville —St-Laurent

Un constat effectué autant par des acteurs des milieux de pratique que par ceux de la recherche est que les gouvernements se tournent de plus en plus vers le secteur privé et la société civile, et ce, dans divers secteurs d'activité, afin d'offrir les services auxquels ils nous ont habitués depuis un demi-siècle. Dans le contexte actuel où plusieurs raisons — telles des considérations démographiques comme le vieillissement de la population — amènent l'État à se tourner vers la recherche de solutions nouvelles pour dispenser des services à moindre coût, on remarque que les organismes communautaires ont tendance à relayer l'État dans une logique de sous-traitance en vue de répondre à certains besoins des populations (Lesemann, 2008). Dans cette même logique apparaît un nouvel acteur : les fondations privées. Ces dernières sont aujourd'hui présentes dans différentes sphères d'activité de la société. Au Québec plus particulièrement, c'est la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) qui retient l'attention par une présence importante et des moyens qui le sont tout autant. Ce qui ressort des activités de cette fondation, et ce qui attire notre attention, c'est que, contrairement à ce à quoi nous avons été habitués au Québec jusqu'à maintenant, cette fondation ne fait pas œuvre de charité de façon désintéressée, mais souhaite, par ses actions, intervenir dans la sphère sociale pour y opérer des changements. Elle s'y immisce et instaure un nouveau type de collaboration avec l'État. À titre d'exemple, notons deux partenariats conclus entre le gouvernement du Québec et la FLAC, soient : en juin 2007 la *Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie* et tout récemment, à la fin septembre 2009, la *Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants*, en plus du projet de loi n° 6 la *Loi instituant le Fonds de soutien aux proches aidants des aînés* (en partenariat avec la *Sojecci II ltée* un holding de la famille Chagnon) qui est à ce jour en processus d'adoption. Notons que les ententes impliquent que la FLAC ou la famille Chagnon fournissent un pourcentage important de ces fonds.

L'idée d'un projet s'intéressant aux rôles des fondations privées est née d'une rencontre organisée par des fédérations d'associations familiales (la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) et le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM). Cette rencontre qui regroupait aussi plusieurs acteurs dont des membres du Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, s'intitulait : *Qu'est-ce qu'il y a au fond des fonds?* Elle visait à répondre à des interrogations et à partager des expériences vécues par plusieurs acteurs membres de ces fédérations relativement à l'arrivée de la FLAC sur le territoire où ils sont amenés à travailler avec les familles. Des discussions animées y ont été tenues et plusieurs questions sont demeurées sans réponse. C'est entre autres choses ce qui

a motivé Nathalie St-Amour¹, en collaboration avec Frédéric Lesemann², à mettre sur pied un projet de recherche autour de ce thème. Ainsi, des chercheurs et des acteurs du terrain se sont mobilisés afin d'entamer la phase exploratoire de ce projet. Par ailleurs, un comité a été mis en place pour organiser, avec le concours du partenariat, un colloque à ce sujet qui se tiendra au printemps 2010. Ultimement, ce projet permettra à l'équipe de se pencher sur la nouvelle articulation du partage des responsabilités entre l'État, la famille, les groupes communautaires et le privé. Pour ce faire, trois axes de recherche seront priorisés :

- 1-La gouvernance (le partage du pouvoir entre différents acteurs et l'État)
- 2-La philosophie d'intervention (la 'vision du monde' implicitement promue)
- 3-Les retombées sur le terrain (la rencontre entre les pratiques de terrain et les projets mis sur pied)

Cet article s'intéressera principalement à la philosophie d'intervention qui semble influencer les orientations de plusieurs fondations dont celles de la FLAC. Nous entendons par philosophie d'intervention les théories qui influencent les actions qui sont posées et la manière utilisée pour le faire. Puisque nous en sommes aux prémisses de ce projet de recherche, nous poursuivons l'étape de la recherche documentaire, ce qui permet de situer le contexte général dans lequel se situe le phénomène. D'ailleurs, en s'intéressant à cet aspect, il est possible de mettre au jour des mécanismes qui influencent différentes organisations dans la planification de leur programmation. Comme il en a été question dans l'article de Lesemann (2008), des instances internationales telles que le FMI, la Banque Mondiale, l'OCDE, l'OMS, les Nations Unies, etc., regroupent régulièrement des intellectuels, de hauts fonctionnaires et des gens influents afin de partager des idées, des expériences vécues et d'élaborer des stratégies et des orientations qui pourront servir de références ou qui tenteront d'y parvenir par le truchement de lobbies locaux.

Lorsqu'on interroge les sites Internet de différentes fondations privées nationales et internationales, on remarque en effet des similitudes à travers les énoncés des missions, des visions et des orientations de plusieurs d'entre elles. Il se dessine un mouvement motivé par des orientations communes qui englobent autant la FLAC que des fondations internationales très actives telles que les Fondations Clinton, Bill et Melinda Gates, ou l'Open Society Institute (OSI) fondé par George Soros. Par conséquent, on remarque rapidement que ces orientations sont portées par un certain nombre de personnes qui arrivent parfois à intéresser certaines instances internationales — telles que celles mentionnées ci-haut — pour ensuite être diffusées plus largement et se répercuter dans les actions menées par les fondations privées et par certains gouvernements épousant les mêmes visées politiques.

Notre propos n'est donc pas de critiquer les actions qui sont posées par une ou plusieurs fondations, mais plutôt de situer le phénomène dans un contexte sociopolitique particulier. Pour cela, nous étudierons plus en profondeur le cas d'un mouvement d'intervention qui

¹ Nathalie St-Amour est professeure à l'Université du Québec en Outaouais et membre du partenariat

² Frédéric Lesemann est professeur chercheur au Centre – Urbanisation Culture Société de l'INRS et codirecteur de l'organisme TRANSPOL (Groupe de recherche sur les transformations du travail, des âges et des politiques sociales). Il est aussi un collaborateur du partenariat

contribue à influencer les programmes de différentes fondations privées, dont la FLAC, et de divers gouvernements. Nous nous pencherons ainsi sur le *Early Child Development* (ECD). Ici, nous faisons référence à des approches près de ce mouvement en parlant du développement des jeunes enfants et nous pouvons y associer les programmes de prévention précoce.

Le *Early Child Development*

Les informations recueillies à propos du ECD sont issues principalement d'une publication de la Banque Mondiale regroupant les textes de divers promoteurs du mouvement, dont plusieurs chercheurs canadiens. Les programmes d'intervention auprès des jeunes enfants ne sont pas particulièrement récents, mais connaissent un nouvel engouement dû à deux facteurs. Premièrement, des avancées importantes dans la recherche en neurobiologie qui font le lien entre l'environnement dans lequel évoluent les jeunes enfants et les expériences qui y sont vécues et le développement de leur cerveau. Deuxièmement, le contexte global de la société actuelle qui exige un nombre croissant de travailleurs hautement qualifiés et une population adulte en santé pour faire face aux défis de la compétition économique mondiale et la hausse des coûts engendrés par une population vieillissante (National Scientific Council on the Developing Child, Harvard University, 2007). Les principaux arguments qui y sont associés sont que le ECD permet d'assurer l'égalité des opportunités, de promouvoir l'efficacité dans la société et d'atteindre la croissance économique et le développement. Le mouvement, en plus d'être porté par de nouvelles connaissances issues des neurosciences, puise ses sources dans les sciences biologiques, la psychologie, les sciences de la santé, l'économie, les sciences sociales et les sciences de l'éducation (Mustard et Young, 2007).

À travers les programmes de ECD, les tenants de cette approche souhaitent lutter contre la pauvreté non seulement celle des individus, mais aussi celle des programmes de l'État. Toutefois, comment passe-t-on du développement du cerveau des jeunes enfants à la lutte contre la pauvreté et à la prospérité économique des sociétés et de leurs États qui mettent en œuvre lesdits programmes?

Le raisonnement est le suivant :

Des découvertes récentes menées par des neurologues démontrent que le développement du cerveau s'effectue chez l'enfant pour une part importante et décisive durant la période allant de la grossesse à l'âge de 5 ou 6 ans. L'environnement dans lequel évolue l'enfant et les interactions qu'il a avec son entourage déterminent les connexions qui se produisent dans son cerveau. Durant cette période, ces connexions participent à la construction de l'architecture du cerveau de l'enfant, ce qui permettra un bon ou un moins bon fonctionnement de celui-ci tout au long de la vie. Par conséquent, elles auront des répercussions sur les aptitudes cognitives, sur les comportements et sur la régulation du système général du corps humain répondant plus ou moins bien à ses demandes (Mustard et Young, 2007). C'est donc dire que les premières années de la vie des individus sont déterminantes. Elles ont un effet prédictif sur la réussite scolaire et économique des adultes en devenir, mais aussi sur leurs comportements en société et sur l'état de santé dont ils bénéficieront. Toujours selon les promoteurs de cette approche, les programmes de ECD sont cruciaux pour les individus puisqu'ils leur permettront d'être prêts à entrer à l'école en

plus de favoriser la persévérance et la réussite scolaire. Les individus y ayant participé auront par conséquent de meilleurs emplois, ce qui contribuera, pense-t-on, à la lutte contre la pauvreté de chacun.

Sur le plan des collectivités, et selon les calculs effectués par les économistes près de ce mouvement, la réussite des individus permettra non seulement à l'État de retirer plus d'impôts de la part de travailleurs plus qualifiés et plus productifs, mais aussi d'économiser en coûts de système. Selon eux, moins d'enfants requerront un enseignement spécialisé; il y aura moins de prestataires des programmes sociaux d'assistance publique à l'emploi; les gens ayant des problèmes de comportement seront moins nombreux, ce qui engendrera des coûts moindres en système de contrôle et de détention pour les criminels (Coffey, 2007) et le système de santé subira une charge moins importante due à des gens en meilleure santé puisque les programmes de ECD favorisent une meilleure santé globale à divers niveaux. On établit un gain sur investissement allant jusqu'à 17 \$ de rendement pour chaque dollar investi, dont 13 \$ vont au bénéfice du trésor public (Mustard, 2007).

Les caractéristiques d'un programme de ECD :

Les programmes de ECD doivent débuter le plus tôt possible, préférablement durant la grossesse ou peu après la naissance. Ils doivent favoriser un développement global de l'enfant et encouragent l'implication des parents et de la communauté. Les ingrédients de réussite de ces programmes sont : d'offrir un support aux donneurs de soins; d'impliquer les parents et de leur offrir un support institutionnel, c'est-à-dire qu'un service de garde leur soit offert et que les parents puissent s'y impliquer; que les approches utilisées permettent d'optimiser le développement des enfants; finalement, que ce soit une approche intégrée, autrement dit, qu'elles incluent des visites à domicile, des liens avec les écoles primaires et que les prématernelles fassent partie des centres de ECD (Mustard, 2007). On souhaite qu'un accès universel soit offert, mais on convient qu'on doit agir d'abord auprès des enfants qui sont jugés dans une situation dite « à risque » — selon certains indicateurs : enfant de mère de 19 ans et moins, faible revenu, foyer monoparental, etc.

L'objectif de cet article n'est pas de critiquer l'idée de favoriser un meilleur développement des jeunes enfants, ni les programmes qui en sont issus et qui aident sans doute plusieurs parents. Toutefois, nous souhaitons souligner le fait que les causes de la pauvreté sont multiples et que la manière dont en font part les tenants de cette approche peut apparaître, aux yeux de certains, quelque peu réductrice. De plus, si les auteurs souhaitent nous convaincre avec empressement du lien entre le développement du cerveau et la pauvreté (Young, Richardson, Shanker) nous sommes cependant en droit de poser certaines questions. Par exemple, pourquoi devrions-nous emboîter le pas du ECD et faire fi des nombreux autres points de vue sur la pauvreté — comme un problème structurel par exemple, de rapport entre divers groupes sociaux, de discrimination à l'emploi, de salaires moins élevés pour certains groupes de la population, etc...? Et pourquoi ne pourrions-nous pas envisager plusieurs avenues plutôt qu'une seule pour améliorer les conditions de vie de ceux qui y font face ?

À ces deux questions, nous pourrions ajouter celles-ci :

- N'y a-t-il pas un enjeu démocratique à ce que des gens influents puissent orienter les décisions prises par l'État alors qu'ils ne sont pas des élus?
- Est-ce que l'on met en œuvre des programmes de ECD pour donner à chacun une «égalité des chances» pour ensuite déléguer à chaque individu la seule responsabilité de son propre succès ou échec?
- Peut-on avoir pour nos enfants un autre souhait que celui d'être un citoyen productif?
- Sont-ce des programmes orientés vers le bien-être des adultes en devenir ou orientés vers la sauvegarde et la durabilité du système économique actuel?
- Ne devrions-nous pas prendre le temps de débattre de ce que collectivement nous souhaitons pour la société de demain?
- Pourquoi les entreprises privées sont-elles sollicitées seulement pour les fonds qu'elles peuvent investir dans le ECD et non pour développer une offre de mesures de conciliation travail-famille?

Références

- Coffey, Charlie (2007), « Early Child Development is a Business Imperative » dans Mary Eming Young et Linda M. Richardson (ed.), *Early Child Development From Measurement to Action : A Priority for Growth and Equity*, Washington. The International Bank for reconstruction/ The World Bank, p. 33-42. <http://siteresources.worldbank.org/INTECD/Resources/ECDBook2007.pdf>.
- Lesemann, Frédéric (2008), « L'irruption des fondations privées dans le «communautaire» : une nouvelle gouvernance des services publics? », *Bulletin de liaison*. Vol. 33 n°2. FAFMRQ. <http://www.fafmrq.org/federation/2008/10/lirruption-des-fondations-privées-dans-le-communautaire-une-nouvelle-gouvernance-des-services-publics.html>.
- Mustard, J. Fraser (2007), « Experience-based Brain Development : Scientific Underpinnings of the Importance of Early Child Development in a Global World », dans Mary Eming Young et Linda M. Richardson (ed.), *Early Child Development From Measurement to Action : A Priority for Growth and Equity*. Washington, The International Bank for reconstruction/ The World Bank, p. 43-84. <http://siteresources.worldbank.org/INTECD/Resources/ECDBook2007.pdf>.
- Mustard, J. Fraser et Mary Eming Young (2007), « Measuring Child Development to Leverage ECD Policy and Investment », dans Mary Eming Young et Linda M. Richardson (ed.), *Early Child Development From Measurement to Action : A Priority for Growth and Equity*. Washington. The International Bank for reconstruction/ The World Bank, p. 253-291. <http://siteresources.worldbank.org/INTECD/Resources/ECDBook2007.pdf>.
- Shanker, Stuart (2007), « Introduction ». dans Margaret McCain Norrie, J. Fraser Mustard et Stuart Shanker, *Early Years Study 2 : Putting Science into Action*, Toronto, Council for Early Child Development, p. 13-15.
- Young, Mary Eming et Linda M. Richardson (ed.), *Early Child Development From Measurement to Action : A Priority for Growth and Equity*, Washington, The International Bank for reconstruction/ The World Bank, 306 p. <http://siteresources.worldbank.org/INTECD/Resources/ECDBook2007.pdf>.

- *The Science of Early Childhood Development : Closing the Gap Between What We Know and What We Do*, (2007), National Scientific Council on the Developing Child, Harvard University, 16p.
http://www.developingchild.net/pubs/persp/pdf/Science_Early_Childhood_Development.pdf.

Annexe n° 5 : Grille d'entrevue

1. Pouvez-vous me parler de ce que vous faites ? ou me décrire votre organisme – depuis quand, actions auprès des familles ?
2. Depuis quand Québec en forme, Québec Enfant est-il présent sur votre territoire? - historique, comment ils ont été sollicités
3. Quels sont vos projets avec Québec ... Est-ce qu'ils sont (l'organisme) à la table de concertation (CALS) Comment ça se passe ? Avec les autres partenaires ? avec les représentants de Québec EN....
4. Quelle est votre compréhension des objectifs de Québec Est-ce que ces objectifs sont en lien/en continuité avec votre mission, vos objectifs?
5. Comment évaluer vous cette nouvelle façon de faire ? Nouveau type de partenariat ? Les avantages ? Les inconvénients ?
6. Qu'avez-vous appris de cette collaboration ?
7. Et si c'était à refaire le referiez-vous ou pas ou le referiez-vous mais de manière différente?

Annexe n° 6 : Certificat d'éthique



Le 11 juillet 2009

Monsieur Frédéric Lesemann
INRS Urbanisation, Culture et Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec H2X 1E3 (Canada)

**Objet : CER-09-188 – Étude de l'impact des fondations privées sur les organismes
communautaires et institutionnels famille**

Monsieur,

En réponse à votre demande de certificat d'éthique pour le projet de recherche mentionné en titre et suite à l'évaluation effectuée par le comité d'éthique en recherche (CER) de l'INRS, il me fait plaisir de vous confirmer l'acceptation de votre demande et l'émission du certificat.

Vous trouverez ci-joint une copie des documents Certificat d'éthique et Déclaration des responsables dûment signés.

La présente lettre constitue l'acceptation officielle du CER sur la dimension éthique de votre projet de recherche.

En terminant, il vous est rappelé qu'il est de votre responsabilité d'informer le comité des modifications qui pourraient être apportées à votre projet, en cours de réalisation, et qui ont trait à la participation de sujets.

Les membres du comité vous souhaitent le plus grand succès dans la poursuite de vos travaux de recherche.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Simon-Pierre Ratté
Secrétaire du CER

Institut national de la recherche scientifique
Direction scientifique
490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9 CANADA
T 418 654-2500 F 418 654-3858
www.inrs.ca

DÉCLARATION DES RESPONSABLES

TITRE DU PROJET: Étude de l'impact de l'arrivée des fondations privées sur les organismes communautaires et institutionnels famille.

Les informations fournies dans ce formulaire ainsi que dans les autres documents fournis sont exactes et complètes. Je m'engage à respecter rigoureusement le protocole de recherche tel que décrit ci-après et à me conformer aux exigences et aux recommandations du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS. J'obtiendrai l'approbation du Comité d'éthique avant d'apporter toute modification ayant un impact sur les aspects éthiques ou sur toute déclaration faite quant au protocole de recherche, le cas échéant.

Organisme subventionnaire ou de commandite : **Ce travail sera mené dans le cadre du stage du programme de recherche en action publique (PRAP) de l'INRS-UCS.**

Frédéric Lesemann

Nom du responsable du projet

Signature

10.4.09

Date

Johanne Charbonneau

Nom du directeur du centre

Signature

14-04-09

Date

Nom du directeur de thèse
(le cas échéant)

Signature

10.4.09

Date

Signatures des étudiants inscrits à l'INRS et assistants de recherche (le cas échéant) :

Élise Ducharme

SARAH DELISLE

LA PRÉSENTE DEMANDE D'APPROBATION D'ÉTHIQUE EST ACCEPTÉE

SIGNATURE DU PRÉSIDENT

DATE

Annexe n° 7: Présentation au Forum Social Québécois

Forum social Québécois

Le samedi 10 octobre 2009

Les philosophies sous-jacentes aux interventions de la Fondation Chagnon : le cas des programmes liés au développement des jeunes enfants

Démarche



Richard E Tremblay et André Chagnon



Dr Frazer Mustard

• Pour établir les objectifs prioritaires de la Fondation, M. Chagnon a été fortement influencé par le Dr Frazer Mustard qui a mis en évidence l'importance des programmes pour le développement des jeunes enfants.

(http://www.excellence-jeunesenfants.ca/Document s/Recipiendaire_2003_FR.pdf)

Démarche

- Le site de la FLAC n'est pas très explicite à ce sujet
- Repérer des noms de chercheurs ou des groupes de recherche qui sont souvent associés à la FLAC

Mise en contexte

- Les programmes d'intervention auprès des jeunes enfants ne sont pas particulièrement récents
- Connaissent un nouvel engouement dû à deux facteurs:
 - avancées importantes dans la recherche en neurobiologie
 - le contexte global de la société actuelle

Les caractéristiques des programmes de ECD

- Les programmes de ECD doivent débiter le plus tôt possible
- Ils doivent favoriser un développement global de l'enfant
- On encourage l'implication des parents et de la communauté. e de 19 ans et moins, faible revenu, foyer monoparental, etc.

Les caractéristiques des programmes de ECD

- Les ingrédients de réussite de ces programmes sont :
 - d'offrir un support aux donneurs de soins;
 - d'impliquer les parents et de leur offrir un support institutionnel
 - que les approches utilisées permettent d'optimiser le développement des enfants finalement, que ce soit une approche intégrée
 - On souhaite qu'un accès universel soit offert, mais on convient qu'on doit agir d'abord auprès des enfants qui sont jugés dans une situation dite « à risque »

Les arguments des promoteurs

- Les principaux arguments qui y sont associés sont que le ECD:
 - Permet d'assurer l'égalité des opportunités
 - Fait la promotion de l'efficacité dans la société et permet d'atteindre la croissance économique et le développement
- Les tenants de cette approche souhaitent donc:
 - Lutter contre la pauvreté des individus,
 - Réduire les coûts des programmes gouvernementaux.

Le raisonnement derrière l'idée du ECD (suite)

- Sur le plan des collectivités:
 - La réussite des individus permettra à l'État de retirer plus d'impôts
 - D'économiser en coûts de système:
 - moins d'enfants en enseignement spécialisé
 - il y aura moins de prestataires d'assistance à l'emploi
 - les gens ayant des problèmes de comportement seront moins nombreux
 - le système de santé subira une charge moins importante

Le raisonnement derrière l'idée du ECD

- Sur le plan personnel:
 - Développement du cerveau chez l'enfant de la grossesse à l'âge de 5-6 ans.
 - L'environnement dans lequel évolue l'enfant déterminent les connexions qui se produisent dans son cerveau.
 - Les premières années de la vie des individus auraient un effet prédictif:
 - sur la réussite scolaire et économique
 - sur leurs comportements en société et sur leur état de santé

Le raisonnement derrière l'idée du ECD (suite)

On établit un gain sur investissement allant jusqu'à 17 \$ de rendement pour chaque dollar investi, dont 13 \$ vont au bénéfice du trésor public (Mustard, 2007).

Quelques questions que cela soulève

- Pourquoi devrions-nous emboîter le pas du ECD et faire fi des nombreux autres points de vue sur la pauvreté?
- Et pourquoi ne pourrions-nous pas envisager plusieurs avenues plutôt qu'une seule pour améliorer les conditions de vie de ceux qui y font face ?
- N'y a-t-il pas un enjeu démocratique à ce que des gens influents puissent orienter les décisions prises par l'État alors qu'ils ne sont pas des élus?
- Est-ce que l'on met en œuvre des programmes de ECD pour donner à chacun une «égalité des chances» pour ensuite déléguer à chaque individu la seule responsabilité de son propre succès ou échec?
- Peut-on avoir pour nos enfants un autre souhait que celui d'être un citoyen productif?
- Sont-ce des programmes orientés vers le bien-être des adultes en devenir ou orientés vers la sauvegarde et la durabilité du système économique actuel?
- Ne devrions-nous pas prendre le temps de débattre de ce que collectivement nous souhaitons pour la société de demain?

Bibliographie

- ANHEIER, Helmut K. et Diana LEAT (2006). *Creative Philanthropy: toward a new philanthropy for the twenty-first century*, New York, Routledge, 288 p.
- BISHOP, Matthew et Michael GREEN (2008). *Philanthrocapitalism: How Giving Can Save the World*, New York, Bloomsbury Press, 305 p.
- BECK, Ulrich (2001). *La société du risqué*, Paris, Flammarion, 521p.
- BOUCHARD, Camil (1989). « Lutter contre la pauvreté ou ses effets? Les programmes d'intervention précoce », *Santé mentale au Québec*, vol.14, n° 2, p. 138-149.
- CAMPBELL, Bonnie (2000). « Gouvernance : un concept apolitique », communication pour table ronde : *Quel modèle politique est sous-jacent au concept apolitique de gouvernance?*, [En ligne], [http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?page=article-poisant&id_article=181], (12 mars 2009).
- CANET, Raphaël (2004). « Qu'est-ce que la gouvernance », *Conférences de la Chaire MCD*, [En ligne], [<http://www.chaire-cd.ca>] (16 juillet 2009).
- DANDURAND, Renée B. et Marianne KEMPENEERS (2001). « L'enfant à risque : discours scientifiques et interventions publiques », *Éthique Publique*, vol.3, n° 1, p.138-145.
- DUCHASTEL, Jules (2004). « Du gouvernement à la gouvernance. Crise ou ajustement de la régulation néolibérale », dans Raphaël Canet et Jules Duchastel, *La régulation néolibérale : Crise ou ajustement?*, Montréal, Athéna éditions, p.17-47.
- DUCLOS, Germain (2008), *Aider les jeunes enfants en difficulté: Prévention et intervention*, Montréal, Éd. du CHU Sainte-Justine, p.224.
- EDWARDS, Michael (2008). *Just an other emperor? The myths and realities of philanthrocapitalism*, Demos, The Young Foundation. 115p.
- ESPING-ANDERSEN, Gøsta (2008). *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, Seuil, 134p.
- FABER R., Daniel et Deborah MCCARTHY (2005). *Foundations for social change: Critical perspectives on philanthropy and popular movements*, Lanham (Maryland), Rowman and Littlefield, 307p.
- FRÉCHETTE, Lucie (2008). «La prévention/promotion : une avenue incontournable en intervention sociale», *Cahier de recherche Série Recherches*, n°8, Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS), 35 p.
- GAGNON, Christiane (2008). « La construction historique du développement durable », *Développement social*, vol. 9, n° 2 , p.10-11.

GAUDIN, Jean-Pierre (1998). « La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui: quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, 1998, p. 31-39.

GAUDIN, Jean-Pierre (2002). *Pourquoi la gouvernance?*, Presses de sciences po, La bibliothèque du citoyen, Paris, 137p.

GUILHOT, Nicolas (2007). « Reforming the World: George Soros, Global Capitalism and the Philanthropic Management of the Social Sciences », *Critical Sociology*, n° 33, p.447-477.

GUILHOT, Nicolas (2004). « Une vocation philanthropique : Georque Soros, les sciences sociales et la régulation du marché mondial », *Cairn info*, n° 151-152, p.36-48. [En ligne], [http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=ARSS_151_0036] (16 juillet 2009).

HEWITT DE ALCARTA, Cynthia (1998). « Du bon usage du concept de gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, p. 109-117.

HECKMAN, James J. (2000). « Microdata, heterogeneity and the evaluation of public policy: Prize Lecture », *Department of Economics University of Chicago*, [En ligne], [http://nobelprize.org/nobel_prizes/economics/laureates/2000/heckman-lecture.pdf] (16 février 2010).

HECKMAN, James J., Eric I. KNUDSEN, Judy L. CAMERON, et Jack P. SHONKOFF (2006). *Economic, neurobiological, and behavioral perspectives on building America's future workforce*, Edited by Solomon H. Snyder, Baltimore, Johns Hopkins University School of Medicine, 18 p. [En ligne], [<http://www.pnas.org/content/103/27/10155.full.pdf>] (21 mai 2010)

HECKMAN, James J. et coll. (2007). « Santé et capacité humaines: l'importance des premières années de vie », dans *Réconcilier économie et santé: Enjeux de la prévention*, Montréal, Collection santé, Décision média, 127 p.

JENSON, Jane (2008). « Children, new social risks and policy change: a LEGO future? », *Comparative Social Research*, vol. 25, p. 357-381.

KAZANCIGIL, Ali (2002). «La gouvernance : itinéraires d'un concept», dans Javier Santiso (dir.), *À la recherche de la démocratie*, Paris, éditions Karthala, p.121-158.

LESEMANN, Frédéric (2008). « L'irruption des fondations privées dans le communautaire : une nouvelle gouvernance des services publics? », *Bulletin de liaison FAFMRQ*, vol. 33, n° 2, [En ligne], [<http://www.fafmrq.org/federation/2008/10/irruption-des-fondations-priv%C3%A9es-dans-le-communautaire-une-nouvelle-gouvernance-des-services-publics.html>] (10 mars 2010).

LESEMANN, Frédéric (1993). «La pauvreté : aspects sociaux », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin. *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 581-604

- LESEMANN, Frédéric (1988). *La politique sociale américaine, les années Reagan*, Montréal, Saint-Martin et Paris, Syros. 192 p.
- LISTER, Ruth (2008). « Investing in children and childhood: a new welfare policy paradigm and its implications », *Comparative Social Research*, vol. 25, p. 383-408.
- MARTUCCELLI, Danilo (2002). « La production des connaissances sociologiques et leur appropriation par les acteurs », *Éducation et société*, n° 9, p.27-38.
- MARTUCCELLI, Danilo (1999). *Sociologie de la Modernité*, Saint-Amand, Gallimard, 709p.
- MASSÉ, Raymond (2007). « Le risque en santé publique: pistes pour un élargissement de la théorie sociale », *Sociologie et sociétés*, vol.39, n° 1, p.13-27.
- MERRIEN, François-Xavier (1998). « De la gouvernance et des États-providence contemporains ». *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, p. 61-71.
- MUSTARD, J. Fraser (2007). « Experience-based Brain Development: Scientific Underpinnings of the Importance of Early Child Development in a Global World », dans Eming Young, Mary et Linda M. Richardson. *Early Child Development From Measurement to Action : A Priority for Growth and Equity*, Washington. The International Bank for reconstruction/ The World Bank, p. 43-84. [En ligne], [\[http://siteresources.worldbank.org/INTECD/Resources/ECDBook2007.pdf\]](http://siteresources.worldbank.org/INTECD/Resources/ECDBook2007.pdf) (28 décembre 2009)
- MUSTARD, J. Farser and Mary Eming YOUNG (2007). « Measuring Child Development to Leverage ECD Policy and Investment », dans Eming Young, Mary et Linda M. Richardson. *Early Child Development From Measurement to Action : A Priority for Growth and Equity*, Washington, The International Bank for reconstruction/ The World Bank. p. 253-291. [En ligne], [\[http://siteresources.worldbank.org/INTECD/Resources/ECDBook2007.pdf\]](http://siteresources.worldbank.org/INTECD/Resources/ECDBook2007.pdf) (28 décembre 2009)
- National Scientific Council on the Developing Child (2007). *The Science of Early Childhood Development : Closing the Gap Between What We Know and What We Do*, Harvard University, 13 p. [En ligne], [\[http://www.developingchild.net/pubs/persp/pdf/Science_Early_Childhood_Development.pdf\]](http://www.developingchild.net/pubs/persp/pdf/Science_Early_Childhood_Development.pdf) (11 janvier 2010).
- OMS (1999), *Glossaire de la promotion de la santé*, 36 p. [En ligne], [\[http://www.who.int/hpr/NPH/docs/ho_glossary_fr.pdf\]](http://www.who.int/hpr/NPH/docs/ho_glossary_fr.pdf) (8mars 2010).
- PAGDEN, Anthony (1998). «La genèse de la «gouvernance» en l'ordre mondial «cosmopolitique» selon les Lumières», *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, p. 9-17.
- PAUGAM, Serge (1994). *La disqualification sociale*, Paris, PUF, 288p.
- QUÉBEC EN FORME. *Plan stratégique 2007-2012*, 24p.

[En ligne],

[http://www.quebecenforme.org/docs/i_sites/portail/456_080116_plan_strategique_version_finale_corrige.pdf] (14 décembre 2009).

SEYBOLD, J. Peter (1982). « The Ford Foundation and the Triumph of Behavioralism in American Political Science », dans Arnove, Robert F. (dir.). *Philanthropy and cultural imperialism : the foundations at home and abroad*, Bloomington, 1st Midland Book Indiana University Press, p.269-303.

SIBER, Ilana (2008). « La philanthropie moderne à la lumière de Marcel Mauss », dans Philippe Chanial (dir.), *La société vue du don: Manuel anti-utilitariste appliqué*, Paris, De la Découverte/M.A.U.S.S, 207 p.

SHANKER, Stuart (2007). « Introduction ». dans McCain Norrie, Margaret et J. Fraser Mustard. *Early Years Study 2 : Putting science into action*, Toronto, Council for Early Child Development, p.13-15.

STOKER, Gerry (1998). « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, n°155, p. 19-29.

TOURNIER, Charles (2007). « Le concept de gouvernance », dans *Ensayos sobre políticas públicas*, Universidad Externado de Colombia, p. 249-287.

ULYSSE, Pierre-Joseph (2009). « Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion par le développement social au Québec : un portrait des vingt dernières années », *Série de rapports sur le développement social 2009*, Conseil canadien de développement social, 34 p. [En ligne], [http://www.ccsd.ca/RDS2009/Rapport/QC_French_Report_FINAL.pdf] (18 novembre 2009)

YOUNG Mary Eming et Linda M. RICHARDSON (2006). « *Early Child Development From Measurement to Action : A Priority for Growth and Equity* », Washington, The International Bank for reconstruction/ The World Bank, 306 p. [En ligne], [<http://siteresources.worldbank.org/INTECD/Resources/ECDBook2007.pdf>] (28 décembre 2009)

WAGNER, Peter (1992). « La fin de la grande illusion. Les sciences sociales, la modernité et l'État », *Multitude revue politique artistique et philosophique*, n° 11, vol.3. [En ligne], [<http://multitudes.ssamizdat.net/article663.html>] (22 octobre 2009).